



En partenariat avec
Canada



**ÉTUDE D'IMPACT ET DE SUIVI
SUR LES MESURES DE RÉDUCTION DES RISQUES
DE LA PANDÉMIE COVID-19
SUR LES VBG ET L'AGENTIVITÉ DES FEMMES
ET DES FILLES EN HAÏTI.**

RAPPORT FINAL

Étude conceptualisée et coordonnée par Sabine LAMOUR,
Sociologue
Schmied SAINT-FLEUR, Statisticien
SOFA, Fanm Deside, KOFASID, AFASDA, Fondation TOYA
CECI / Voix et Leadership des Femmes (VLF)

Août 2021



Contents

Acronymes	4
Résumé exécutif.....	6
Introduction.....	9
Section 1.....	11
Contexte sociopolitique de l'arrivée de la Covid-19 en Haïti.....	11
1.1.- La situation des droits humains avant l'arrivée de la Covid-19 en Haïti.....	11
1.2.- Les représentations statistiques et sociales des femmes en Haïti	13
1.3.- Données sur la Covid-19 en Haïti.....	16
1.4.- Panorama des violences faites aux femmes avant et pendant la Covid-19.....	17
1.5.- Historique et situation des femmes face à la violence dans la société haïtienne	18
1.6.- La Covid-19 et les périodes de violences de genre en Haïti	20
Section 2.....	22
Clin d'œil théorique sur les violences faites aux femmes et aux filles.....	22
2.1.- Historique des luttes des femmes haïtiennes contre les violences de genre	22
2.2.- Cadre méthodologique de l'étude	26
2.3.- Cadre empirique de l'étude.....	29
2.3.1- L'enquête questionnaire	30
2.3.2- Les entretiens.....	32
2.4.- Les difficultés de terrain	36
Section 3.....	37
Caractéristiques socio-économiques des femmes enquêtées	37
3.1.- Contexte démographique des sept (7) départements de l'étude.....	37
3.2.- Caractéristiques socioéconomiques des femmes enquêtées	42
3.3.- Accès aux services de base (SSB) en période de peyi lòk et de Covid-19.....	44
Section 4.....	49
Crises sanitaires et services sociaux de base.....	49
4.1.- Les mesures étatiques et gouvernementales	49
Connaissances et des mesures étatiques par la population.....	53
4.2.- Perceptions des mesures étatiques	54



4.3.- Impacts des mesures étatiques sur le service public et sur la population 55

Section 5..... 58

Crises sanitaires et mesures institutionnelles non étatiques et para étatiques..... 58

5.1.- Les effets de la crise sur le fonctionnement des institutions non étatiques et para étatiques 58

5.2.- Les mesures pour garantir le fonctionnement des organisations de femmes..... 60

5.3.- Efficacité des services..... 61

5.4.- Liens et fonctionnement des institutions de la société civile durant la crise 62

Section 6..... 65

Rapports sociaux de sexe et violences pendant les crises politiques et sanitaires 65

6.1.- Les violences basées sur le genre : les données de l'enquête 65

6.2.- Perception de la violence chez les femmes avant et pendant la Covid- 19..... 68

Section 7. L'agentivité des femmes haïtiennes face à la pandémie : <..... 73

7.1.- Des réponses résilientes 74

7.2.- La gestion de la Covid-19 par la population des femmes enquêtées 75

7.3.- Symptômes les plus répétés chez les enquêtées..... 76

7.4.- Les opportunités, les stratégies et les acquis de la crise 77

7.4.1.- Les gains sociétaux..... 77

7.4.2.- Les gains individuels..... 79

7.4.3.- Les gains organisationnels 79

7.4.4.- Les gains spécifiques aux femmes 79

7.4.5.- Les stratégies utilisées par les femmes pour faire face aux difficultés 80

Conclusion de l'étude 82

Table des tableaux de l'étude..... 85

Table des graphiques de l'étude..... 86



Acronymes

AAFHMAR	L'Association pour l'autonomisation des femmes haïtiennes à mobilité réduite
AAN	Autorité aéroportuaire nationale
AFASDA	Asosyasyon fanm solèy d'Ayiti
CAP	Connaissances, Aptitudes et Pratiques
CECI	Centre d'étude et de coopération internationale
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CIPUH	Cellule d'intervention psychologique d'urgence Haïti
DELR	Direction d'épidémiologie des laboratoires et de la recherche
EMMUS	Enquête mortalité, morbidité et utilisation des services
FNUAP	Fonds des Nations-unies pour la Population
GHESKIO	Groupe haïtien d'étude du sarcome de kaposi et des infections opportunistes
HUEH	Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti
IHSI	Institut haïtien de statistiques et d'informatique
INURED	Interuniversity institute for research and development
KOFASID	Kòdinasyon fanm Sid
LFAS	Ligue féminine d'action sociale
MAE	Ministère des affaires étrangères
MAST	Ministère des Affaires sociales et du travail
MCC	Ministère de la culture et de la communication
MCFDF	Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes
MEF	Ministère de l'économie et des finances
MENFP	Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle
MJSAC	Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action civique
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales
MJSP	Ministère de la justice et de la Sécurité publique
MSPP	Ministère de la santé publique et de la population
MTIC	Ministère du tourisme et des industries créatives
MTPTC	Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications
OMS	Organisation mondiale de la santé
OPC	Office de protection du citoyen
OPS	Organisation panaméricaine de la santé
PIB	Produit intérieur brut
REFRAKA	Rezo fanm radyo kominotè ayisyen
RNA	Acide ribonucléique
RNDDH	Réseau national de défense des droits humains
SOFA	Solidarite fanm Ayisyèn



SPSS	Statistical Package for the Social Sciences
TBS	Taux brut de scolarité
UEH	Université d'Etat d'Haïti
UNICEF	Fonds des nations unies pour l'enfance
VBG	Violence basée sur le genre
VIH	Virus immunodéficience humain



Résumé exécutif

Le côtoiement plus long et intense des femmes et des hommes au sein des couples pendant la pandémie de la COVID-19 justifie la réalisation d'une étude sur les violences faites aux femmes haïtiennes pendant cette période. En effet, contraints d'être confinés pour éviter la propagation de la Covid-19, et enfermés dans leurs foyers, leur proximité plus longue favorise des discussions fréquentes au sein des couples pouvant amener des désaccords et déboucher sur des violences de genre. En partant des témoignages relatifs à cette période de femmes qui ont déjà été victimes de ces abus, il nous sera possible de mesurer l'aggravation de ces violences de genre qui sont observables à travers le monde.

Pendant, le confinement a été observé pendant une période plus longue en Haïti, car, depuis le mois de juillet 2018, les femmes et les hommes ont été contraints de limiter voire suspendre leur déplacement en raison des violences politiques. En effet, suite aux revendications citoyennes contre la corruption au sein du gouvernement et la hausse des prix des produits pétroliers, un cycle de violences s'est abattu sur Haïti pendant lequel les hommes et les femmes ont été contraints de rester à la maison. Dans ce contexte, l'étude sur les violences faites aux femmes peut être menée sur une période plus grande que celle du confinement sanitaire qui commence à partir de mai 2020. De plus, il devient possible de comparer les deux situations de violences faites aux femmes et aux filles découlant de la crise politique connu depuis juillet 2018 sous le nom de *peyi lòk*, et celles strictement domestiques pendant la pandémie.

En soutenant l'hypothèse des deux périodes de proximité conjugale propice à la violence, les cadres méthodologique et empirique avaient été élaborés. Le premier s'appuie sur l'analyse de Rita Segato (2003) qui montre que le corps des femmes est souvent le terrain des luttes qui opposent les hommes entre eux qui se renvoient des messages de type horizontal, et des hommes contre les femmes en expédiant à celles-ci un message de type vertical. Quant au cadre empirique, il s'appuie sur les témoignages de deux cent quarante-quatre femmes victimes de violence reçues dans cinq organisations, les entretiens tenus avec des responsables des organisations et des institutions publiques et les récits de vie. Les victimes ont répondu à l'enquête par questionnaire. Vingt autres ont livré leurs récits. Treize dirigeantes d'organisations ont parlé des cas de violences contre les femmes qu'elles ont accompagnés pendant les deux périodes de confinement. Le rapport présente des tableaux qui permettent de synthétiser les informations tirées de l'enquête.

À travers des tableaux statistiques, l'étude explore la situation socioéconomique des femmes enquêtées, et la compare avec les données de la situation sociodémographique des femmes dans les sept départements touchés. En ce qui concerne le niveau de scolarité, l'accès à l'eau potable et à l'information, ces femmes victimes de violence de l'échantillon accusent un profil socioéconomique plus gratifiant que celui du reste de la population totale ; 92,3 % ont moins de 50 ans ; 52 % ont atteint le niveau du secondaire ; 54 % sont des célibataires ou vivent seules ;



59,9 % d'entre elles avaient une activité génératrice de revenu avant la pandémie. Elles s'informent surtout à travers la radio et les réseaux sociaux en ligne. Elles sont en mesure d'apprécier les mesures gouvernementales prises pour contrer la propagation de la pandémie.

Ces femmes estiment que les messages du gouvernement contenus dans le décret de mai 2020 inspiraient peu de confiance à la population. Les services de soins n'étaient non plus préparés pour accueillir les malades de Covid-19. Toutefois, les femmes de notre échantillon ont abondamment utilisé les pratiques de la médecine traditionnelle haïtienne afin de répondre à la maladie *ti lafyèv*, dont les symptômes les plus répétés dans les familles correspondent à ceux de la Covid-19. Les populations avaient une faible connaissance et des mesures étatiques qui ont quand même un impact sur la vie des femmes, notamment celles qui travaillent dans les rues (marchandes) et les travailleuses de sexe¹.

Les activités génératrices de revenus ont diminué de -47,4% durant la pandémie. Seules 72 femmes ont su conserver leurs activités. Si 46,5 % des femmes exerçant dans le commerce ont perdu leurs activités, les pertes sont de l'ordre de 68,6 % pour les autres catégories d'emploi. Les femmes employées n'ont pas su se faire payer en dépit des prescrits du décret du 20 mai 2020.

L'accès aux services de base avait été réduit durant la crise sanitaire, ce que témoignent les deux femmes enceintes de l'échantillon. Toutefois les organisations féministes ou de femmes ont su innover et se réadapter afin de maintenir les services d'accompagnement des femmes victimes de violence. C'est notamment le cas de Kay Fanm qui a su développer un service en ligne pour accompagner des femmes survivantes et recapitaliser leurs commerces languissants du fait des violences politiques de 2018. De leur côté, la SOFA, Nègès Mawon et Fanm Deside ont pris des mesures pour continuer leurs assistances aux femmes violentées tout en menant des activités pour empêcher la propagation de la maladie. En plus, la SOFA a accompagné les femmes de Martissant et de la Saline victimes des violences d'état.

Les organisations féministes accompagnatrices soutiennent que les violences de genre ont surtout affectés les marchandes pendant les périodes de crise politique et les travailleurs du sexe pendant le confinement sanitaire. Ces dernières sont souvent harcelées et soumises à des violences sexuelles par les policiers au nom du non-respect du couvre-feu. Les LGBT tendent de leur côté à reproduire les formes de la violence observées dans les couples hétérosexuelles. Les filles en domesticité souffrent aussi des violences des adultes qu'elles côtoient plus souvent dans la maison pendant la pandémie. Dans les départements du Nord et du Sud-est, les organisations de femmes ont constaté une recrudescence non saisonnière des violences, ce qui tendrait à confirmer l'hypothèse du côtoiement prolongé dans les couples.

Toutefois, l'analyse des violences de genre pendant les années 2018 à 2020 révèle des faits inédits. Il apparaît que les périodes de violences politiques sont plus propices à l'origine des violences de genre. Ces dernières qui sont très fréquentes pendant les périodes de tensions



intenses venant du politique, notamment parmi les femmes vivant de conditions modestes qui, dans certains espaces, doivent payer les gangs pour faciliter leur circulation d'un point à un autre. Cependant, les femmes des milieux relativement aisés commencent à dénoncer, auprès des organisations de femmes, les violences de genre dont elles sont l'objet de leurs compagnons, conjoints, et maris pendant la deuxième période. Celles-ci se déplacent vers la province afin d'échapper à des situations de précarité dues à une baisse de leurs revenus. L'étude permet de conclure que l'explosion attendue des violences de genre, liée au confinement sanitaire dû à Covid 19, ne s'est pas produite en Haïti.

Selon les situations socioéconomiques de départ, le confinement sanitaire a un impact différencié sur les relations des couples. Certaines femmes ont vu surgir la violence de genre dans leurs couples du fait des habitudes non dévoilées de l'autre partenaire qui se sont dévoilées durant le confinement sanitaire. À l'inverse, d'autres relations auparavant fragiles se sont raffermies, car les deux personnes ont eu du temps à partager. Dans un autre registre, certains parents ont profité de ce temps pour construire des formes de parentalité plus positives avec leurs enfants. Ces inédites situations nous portent à discuter de l'agentivité des femmes.

Les données recueillies confirment que le confinement avait été une période d'innovations sociales et d'acquis individuels. Beaucoup de femmes ont su utiliser les nouvelles technologies pour améliorer leurs capacités individuelles. Certaines ont démarré un commerce électronique. D'autres ont cherché à acquérir d'autres compétences.



Introduction

La Covid-19 est une maladie infectieuse causée par un virus de la famille des coronavirus SARS-COV-2. Virus de la catégorie des RNA, la Covid 19 attaque les voies respiratoires et détériore le tissu pulmonaire en provoquant la diminution de la quantité d'oxygène des poumons, la détresse respiratoire et des troubles de la coagulation sanguine et peut même entraîner la mort. Apparue à Wuhan en Chine à la fin de l'année 2019, cette épidémie a pris une ampleur mondiale obligeant l'OMS² à la classer « pandémie » le 11 mars 2020. Hautement contagieux et présent sur les cinq continents, et dans les 196 pays des Nations-Unies, le virus se propage de manière rapide. En mai 2021, il a déjà infecté plus de 168,6 millions d'individus répartis dans 180 pays et entraîné 3,5 millions de décès. Son niveau de létalité de 2,07 % s'impose comme un défi aux sociétés actuelles.

Cette pandémie n'affecte pas tous les pays de la même façon, car ils ne disposent pas tous des mêmes ressources matérielles, immatérielles, financières ni des mêmes infrastructures de soins pour accueillir les malades. Certains pays sont plus vulnérables que d'autres en matière d'équipements sanitaires pouvant accueillir les personnes infectées. Du fait du niveau de développement, des conditions culturelles et institutionnelles ainsi que d'autres différences qui les opposent, certains pays sont donc plus touchés que d'autres. Au regard de ces inégalités frappant les pays et leurs populations, le virus soulève des interrogations tant sur le plan social que sur le plan politique.

La présence du virus soulève une question parmi plusieurs autres. Il s'agit de la manière dont la maladie affecte différemment les hommes et les femmes, et dont les États répondent aux défis qui leur sont posés par la pandémie. Ces deux préoccupations interpellent les acteurs de la société haïtienne, notamment les responsables de l'État, les opérateurs privés ainsi que les agences internationales.

Il est urgent de considérer l'impact inégal que la maladie a sur les femmes et les hommes, car le social est genré. Le masculin et le féminin sont certes en relation, mais il ne s'agit pas d'une relation symétrique ou équilibrée. En général, les sociétés mettent l'accent sur ce qui distingue les hommes des femmes en appréhendant les relations sociales entre les sexes comme un rapport de pouvoir. Aussi, le genre différencie le masculin du féminin et les hiérarchise, dans ce même mouvement, à l'avantage du masculin. Bien que pluriels et localement labiles, ces rapports donnent lieu à des formes de discriminations incluant les violences du sexe masculin sur le sexe féminin. Souvent, ils portent la société à envisager le social suivant le point de vue des hommes. Ces violences et discriminations se matérialisent dans des actes qui mettent en évidence la complicité de la société dans le contrôle, la domination et l'asservissement des individus en fonction de leur genre, notamment les femmes, quel que soit leur âge.

² OMS, 2021. Chronologie de l'action de l'OMS face à la Covid 19, informations disponibles sur le site : <https://www.who.int/fr/news/item/29-06-2020-Covidtimeline>, consulté en ligne le 18-06-2021

Ainsi, les violences de genre, incluant celles que subissent les femmes, sont avant tout un problème structurel dont la compréhension exige une analyse des relations de pouvoir au sein des sociétés. Ces violences ne se circonscrivent pas à un pays, une région ou une culture, elles sont présentes dans tous les pays, dans toutes les couches sociales, les groupes ethniques ou culturels. Cependant, leurs manifestations divergent en fonction de plusieurs variables, dont : le statut économique, la race, l'origine ethnique, la classe sociale, l'âge, l'orientation sexuelle, la nationalité, la religion et la culture. De plus, les facteurs culturels ont une grande influence sur les manifestations de ces violences et sur les comportements, les perceptions et les attitudes qu'ont les individus, notamment les femmes et les filles, face à celles-ci. De même, les marges de manœuvre dont elles disposent pour faire face aux conséquences néfastes des violences sont fonction des facteurs pré-évoqués. Ces marges de manœuvre ou agentivité (Pheterson, 2001)³ renvoient à la capacité des femmes d'agir de façon compétente, consciencieuse et raisonnée face aux situations. Il est nécessaire dans ces circonstances de mettre les femmes en lumière en tant qu'agentes de changement dans les moments de crise, même si elles agissent contre ces violences à l'intérieur de structures qui en sont les génératrices.

De ce qui précède, nous estimons que les exigences de fermeture des activités économiques, les pressions liées aux gestes barrières peuvent avoir, à l'instar de la distanciation sociale, des conséquences distinctes sur les deux sexes. De même, nous pensons que les femmes ne sont pas dénuées d'agentivité, car elles disposent de marges de manœuvres pour faire face aux risques inhérents aux crises tant politiques que sanitaires que traverse Haïti depuis 2018. De ce fait, l'analyse des impacts de la Covid-19 permet de déceler les nombreuses inégalités de genre qui structurent les sociétés, notamment les injustices économiques, environnementales, sociales, culturelles. Partant de cette proposition, cette étude vise à analyser la façon dont l'épidémie frappe les femmes haïtiennes, notamment celles qui sont des survivantes des violences de genre, au regard de la configuration spécifique des rapports de pouvoir en Haïti. Subdivisée en sept (7) sections, l'étude tachera de présenter le contexte socioéconomique de l'apparition de la Covid-19 en Haïti, le cadre théorique et empirique de l'interprétation des violences de genre, les situations des violences pendant le confinement sanitaire, l'agentivité des femmes victimes, dont leur capacité d'imaginer des réponses face aux agressions qui les affectent.

³ Gail Pheterson, 2001. Le prisme de la prostitution. Paris : l'Harmattan, Coll. Bibliothèque du féminisme

Section 1

Contexte sociopolitique de l'arrivée de la Covid-19 en Haïti

1.1.- La situation des droits humains avant l'arrivée de la Covid-19 en Haïti

Haïti compte parmi les pays les plus vulnérables aux catastrophes naturelles (Banque mondiale, 2015, INURED, 2017). Selon un document publié par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) en 2016, citant l'index mondial sur le changement climatique publié par Germanwatch⁴, il est le troisième pays le plus touché de la planète par les événements climatiques⁵. Dans les Caraïbes, il est le territoire le plus frappé par des catastrophes au kilomètre carré⁶. En 2010, le pays fut frappé par deux crises majeures : le séisme du 12 janvier 2010 et l'introduction du choléra par les Casques bleus népalais (Piarroux, 2019)⁷. Haïti avait mis sept ans pour juguler le choléra. Quand la Covid-19 l'a atteint en mars 2020, Haïti était déjà confronté à une grave crise politique paralysant le fonctionnement de la société.

Selon le Réseau national de défense des droits humains (RNDDH, 2020)⁸, l'arrivée de la pandémie en Haïti en mars 2020 s'inscrit dans un contexte social et politique très difficile. L'année 2019 était une période catastrophique pour les Haïtiennes et les Haïtiens en ce qui concerne leurs droits civils, politiques, économiques et sociaux. Le RNDDH rapporte trois séries de faits qui permettent de caractériser la situation des droits avant que le gouvernement n'annonce le 19 mars 2020 que la maladie est présente sur le sol haïtien.

Sur le plan politique, depuis juillet 2018, le climat politique haïtien était caractérisé par les demandes de reddition de comptes que des citoyens haïtiens ont adressées à leurs dirigeants. En

⁴ MEF 2016. Evaluation rapide des dommages et des pertes occasionnés par l'ouragan Matthieu et éléments de reconstruction et de relèvement http://earlyrecovery.global/sites/default/files/evaluation_rapid_des_impacts_de_matthew_version_prelimin

⁵ Parmi tous les petits États insulaires en développement, Haïti est le pays ayant le plus haut indice de vulnérabilité aux cyclones avec 12,9 sur une échelle de 13 (PNUD, 2016). L'indice pour la gestion des risques (INFORM) lui octroie un profil de risque de 6,1 contre une moyenne de 2,8 pour les autres pays de la région. Haïti est un pays extrêmement vulnérable aux catastrophes naturelles auxquelles est exposée plus de 90 % de sa population. En effet, de 1909 à 2013, Haïti a fait face à plus de 100 catastrophes naturelles qui ont affecté une large partie de la population, dont environ 39 ouragans et tempêtes, 47 inondations, 7 sécheresses et 2 tremblements de terre. En comparant les années 1971-75 à 2002-2005, la fréquence des sécheresses a augmenté de 360%, celle des ouragans de 521% et celle des inondations de 266% (ODI – Humanitarian Policy Group, 2008). Selon l'Atlas des menaces naturelles en Haïti, les témoignages historiques sur les tremblements de terre concernent une période d'à peine 300 ans. Selon cette source, quatre séismes majeurs ont eu des conséquences très désastreuses en Haïti (1751, 1770, 1842, 2010)

⁶ Les données historiques disponibles portent à conclure que les catastrophes liées aux conditions météorologiques auraient entraîné des dommages et des pertes annuels estimés à environ 2 % du PIB de 1975 à 2012. De 1993 à 2012, Haïti a connu deux sécheresses, un séisme, 31 inondations et 26 tempêtes tropicales/ouragans (MEF, 2016, ibid.). Selon le modèle probabiliste utilisé par le mécanisme d'assurance contre les risques de catastrophe dans les Caraïbes (CCRIF), les cyclones tropicaux ont causé des dommages estimés à 118 millions de dollars par année, ce qui équivaut à 1,4 % du PIB pour 2013, tandis que les dommages liés au séisme ont atteint en moyenne 26 millions de dollars par année (0,31 % du PIB en 2013) (PDNA 2017, ibid.)

⁷ Renaud Piarroux, 2019. *Choléra, Haïti : 2010-2018, Histoire d'un désastre*, CNRS Éditions, 2019.

⁸ Réseau national de défense des droits humains- RNDDH, 2020. Rapport sur l'évolution de la situation des droits humains en Haïti dans le contexte du Covid 19.

portant notamment sur la gestion du fonds Petrocaribe (Lamour 2021)⁹, leurs revendications avaient provoqué une dégradation de la vie politique en Haïti. Depuis cette date, le pays a connu plusieurs épisodes de *peyi lòk* (pays fermé) au cours desquels la population était obligée de se confiner pour sa sécurité. Lors de l'annonce de la pandémie, la principale préoccupation de la population concernait l'insécurité ainsi que la détérioration des revenus dans les foyers.

Incapable de satisfaire aux revendications qui lui étaient adressées, le gouvernement haïtien avait répondu depuis 2018 par des tueries, dont la plus notoire demeure celle de La Saline d 13-14 novembre 2018 (RNDDH, 2018). Cette organisation rapporte qu'entre novembre 2018 et décembre 2019, 136 personnes ont été assassinées, 11 femmes et filles ont été violées ; plus de 7 personnes étaient portées disparues dans deux quartiers (La Saline et Nan Tokyo). La prolifération des gangs armés et l'accroissement des cas de kidnapping contre rançon ont explosé durant cette période, notamment dans l'aire métropolitaine. La violence a atteint son acmé avec l'enlèvement, l'agression sexuelle et l'assassinat d'une jeune étudiante, Evelyne Sincère, le 1^{er} novembre 2020. Dans ce contexte, les féminicides ne cessent d'augmenter. Depuis le 1^{er} janvier 2021, la SOFA a recensé pas moins de 10 cas de féminicide commis sur des jeunes femmes par les partenaires intimes¹⁰. Dans son bulletin diffusé en ligne, Nègès Mawon a recensé 3 cas de femmes victimes de violences : une à Lascahobas et deux à Bassin-Bleu dans le département du Nord-Ouest¹¹. De plus, le pays patauge dans une crise institutionnelle sans précédent qui démontre que tous les organes de contre-pouvoir sont inexistantes.

Sur le plan économique, les épisodes de *peyi lòk* des années 2018 et 2019 ont grandement affaibli l'économie nationale et détruit des emplois. L'année 2019 est considérée comme l'année la plus désastreuse de la décennie en termes de performance économique du pays. Dubois souligne la réalité suivante :

« Haïti a enregistré un taux de croissance du PIB de 0,7 %, contre 1,5 % en 2018. Cette situation est largement attribuée à *peyi lòk*. Ce mouvement aurait provoqué une paralysie des activités et contraint les entreprises à réduire leur personnel. Le taux de chômage se serait accru en s'attaquant même aux entrepreneurs indépendants. Contrairement au reste du monde qui a commencé à connaître des formes de fermetures partielles ou complètes, Haïti avait connu des fermetures intermittentes depuis l'automne 2019. Un sursis de deux mois et demi (janvier-19 mars 2020) s'était produit avant que la pandémie mondiale se soit officiellement déclarée en Haïti et dans les autres États de l'Amérique. » (INURED, 2020, *ibid*, p. 12.)

Cette situation a eu un impact néfaste indéniable sur le commerce informel et sur les femmes qui le pratiquent afin d'en tirer leurs moyens d'existence.

⁹ Sabine Lamour, 2021. The toxic masculinity of the legal bandit: Under a sexist *Under a sexist right-wing regime, violence in Haiti seeps into all aspects of daily life. Women face particularly brutal consequences. NAACLA Report on the Americas*, Vol.53, 2021, Issue 1.

¹⁰ SOFA. Tableau d'observation interne des cas de féminicide en vue de plaidoyer, document de travail interne

¹¹ <https://www.facebook.com/NegesMawon/photos/a.384387965105229/1647283655482314/>

Selon Marie Guyrlaine Justin, responsable du *Rezo fanm radyo kominotè ayisyen* / Réseau des femmes de la radio communautaire haïtienne (REFRAKA), les marchandes de rue n'avaient ni la possibilité d'étaler leurs marchandises, ni la sûreté pour se promener dans les rues pour écouler leurs stocks. Pour Mme Justin, les femmes possédant de petites entreprises étaient les premières victimes de la crise. Les marchandes débitant des produits périssables, dont les fruits et les légumes, se plaignaient d'avoir perdu leurs marchandises car les consommateurs ne pouvaient sortir pour les leur acheter pendant cette période. Les routes nationales sont devenues peu sûres. Cet aspect de l'insécurité affecte surtout les femmes qui transportent des marchandises et les revendent entre les milieux rural et urbain.

En décembre 2019, l'organisation féministe Kay Fanm a dénoncé les viols que subissent les femmes qui empruntent les routes du Sud menant à la capitale. Pour sa part, Alterpresse avait publié, le 15 août 2019, un article qui rapporte que les marchandes ambulantes connectant la ville et la campagne et écoulant les produits agricoles sont battues, violées et rançonnées au marché de la Croix-des-Bossales¹² de Port-au-Prince (Lamour, 2020)¹³. En plus, les femmes sont souvent victimes de balles perdues. En effet, le 4 octobre 2019, *Le Nouvelliste* a rapporté le cas de Carline Jean, une commerçante, mère de cinq enfants, qui fut tuée par balle lors de la dispersion d'une manifestation anti-gouvernementale. Le Réseau national de défense des droits humains a pour son part relevé, en date du 18 juillet 2019, les cas de Nadège Louis et de Jeannine Louis qui furent tuées par balle pendant qu'elles vendaient au marché de la Croix-des-Bossales. Au-delà de la conjoncture, des données plus structurelles nous permettent de traduire la situation des droits dans la société haïtienne.

1.2.- Les représentations statistiques et sociales des femmes en Haïti

Selon les estimations de l'IHSI, Haïti compte 11,7 millions d'habitants. Les femmes représentent 50,4% de cette population. Leur espérance de vie à la naissance est plus élevée que celle des hommes, soit 66,4% ans pour elles contre 61,2% pour les seconds. D'après l'Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services (EMMUS-VI, 2017), l'indice synthétique de fécondité est de 3 enfants par femme ; 34% des femmes utilisent une méthode contraceptive¹⁴ ; le taux de mortalité materno-infantile était de 630 femmes sur 100,000, soit le taux spécifique de mortalité le plus élevé de la Caraïbe.

Dans une communication sur l'entrepreneuriat au féminin en Haïti, Nathalie Lamaute-Brisson (2015) soulevait : « Les femmes haïtiennes travaillent plus que les hommes. Des estimations

¹² Croix-des-Bossales est le plus ancien et le plus grand marché populaire en Haïti. Le marché est historiquement connu comme l'ancien marché où l'on vendait les personnes réduites en esclavage nouvellement débarquées des bateaux négriers.

¹³ Sabine Lamour, 2020. Haïti : La place des femmes dans les récentes mobilisations. A *Bâbord*, n°84, <https://www.ababord.org/Haiti-La-place-des-femmes-dans-les-recentes-mobilisations>

¹⁴ On fait référence ici aux méthodes chimiques administrées dans le milieu médical. Les femmes haïtiennes utilisent aussi d'autres procédés traditionnels pour contrôler leur fécondité qui ne sont pas traduits dans ces statistiques.

partielles indiquent qu'elles cumulent un temps de travail domestique et marchand qui dépasse celui des hommes de plus de 50 % ; 53% de leur temps, soit plus de la moitié de leur temps, est consacré au travail domestique. Dans cette seule sphère, elles travaillent deux fois plus que l'autre sexe. En 2007, ce surplus de travail était de 54 % ; il a reculé et s'est fixé à 52 % en 2012. À ce moment, le travail domestique compterait pour 29% des heures totales travaillées par les femmes, contre 13% pour leurs homologues masculins. »

S'agissant du travail favorisant la contribution des femmes au PIB, Lamaute-Brisson note qu'en 2013, les ouvrières représentaient les deux tiers des travailleurs du textile (plus de 30,000 personnes). Pourtant, 71% des femmes haïtiennes ne possèdent ni terre ni maison ; 20% les possèdent conjointement (FNUAP, 2017)¹⁵.

Selon le ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST, s.d), la marginalisation socio-économique frappe davantage les jeunes femmes que les autres groupes de la population, et elle affecte surtout les femmes cheffes de ménage, soit 16,7 % d'entre elles. Cette situation ne concerne que 6,9 % des hommes qui assument la même responsabilité. Selon Fred Doura (2018), bien que les femmes représentent 51,8 % de la population, elles sont reléguées au secteur de l'offre de service (29,3 %) et au secteur informel (25 %). Pourtant, 77,5 % des propriétaires indépendants sont des femmes. D'autre part, l'administration publique compte 32,9 % de femmes contre 67,1 % d'hommes. Les femmes représentent 17 % des effectifs dans les tâches de conception et de direction ; les hommes occupent 83 % de ces emplois.

En Haïti, la présence des femmes et des filles vivant dans la domesticité, en exerçant du travail non payé, laisse déduire que cette catégorie regroupe les personnes les plus appauvries de leur société. Elles ont moins d'accès à l'éducation que les hommes : 58,3 % des filles y ont accès contre 63,8 % des garçons (IHSI, 2003). Selon l'UNICEF, 70% des jeunes femmes de 15 à 24 ans sont alphabétisées (Trouillot, 2013)¹⁶. Toutefois, elles abandonnent l'école plus vite que les garçons. En effet, en 2007, l'abandon scolaire touchait plus de filles (12 %) que de garçons (10 %).

Sur le plan politique, bien que les femmes constituent plus de la moitié de l'électorat, leur présence au sein des instances décisionnelles est minimale. Elles sont surtout représentées aux postes administratifs et de soutien. Ce décalage résulte d'une forme d'exploitation de la force de travail des femmes au profit d'une société qui ne leur attribue pas leur juste part aux ressources collectives ainsi que des places aux instances de décision. En effet, l'organisation du politique et de l'économie suggère la présence d'une distribution inégale qui pénalise les femmes au profit

¹⁵ Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), 2017. Faits et chiffres clés sur la situation des femmes en Haïti, novembre 2017. Disponible <https://haiti.unfpa.org/fr/news/faits-et-chiffres-cl%C3%A9s-sur-la-situation-des-femmes-en-ha%C3%AFti-novembre-2017>, consulté en ligne le 21 juin 2021

¹⁶ Evelyne Trouillot, 2013. L'éducation en Haïti, inégalités économiques et sociales, questions de genre. La femme dans l'enseignement supérieur. *Haïti perspectives*, vol 2. N°3, Automne 2013.

des hommes. Enfin, l'organisation sexuée du social fait en sorte que la société valorise de façon différente le temps et la force de travail de chaque sexe. Au sein des foyers, les responsabilités économiques sont distribuées de manière inéquitable entre les sexes. Le pouvoir décisionnel en matière d'affectation et d'utilisation des ressources reste très inégal et se déploie au détriment des femmes.

Ces inégalités dans les espaces décisionnels et dans la distribution des ressources expliquent la captation du temps de travail des femmes dans un contexte où l'État peine à aménager les dispositifs de protection sociale servant à reconnaître, organiser et rémunérer le travail de soins qui est majoritairement assuré par les femmes. Souvent, elles assument seules les charges sociales (alimentation, soins médicaux, scolarisation, funérailles, unions, naissances, rituels religieux, etc.). À ces manques s'ajoute le fait que la société s'organise pour réduire la présence physique des femmes dans l'espace politique, occulter leur parole et les marginaliser dans ces lieux où les hommes s'imposent comme étant les seuls concernés.

Selon Muselène Carilus (2017)¹⁷, en Haïti, les inégalités entre les sexes s'appuient fortement sur les représentations négatives qui sont intériorisées dès la petite enfance à travers les proverbes. En effet, selon le Diagnostic des inégalités de genre réalisé en 2013¹⁸ par ONU Femmes en collaboration avec le ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes (MCFDF), les valeurs sociales et culturelles diffusées dans la société haïtienne présentent les femmes à partir d'images stéréotypées et sexistes qui encouragent leur assujettissement vis-à-vis des hommes. De nombreux proverbes haïtiens servent à diffuser ces stéréotypes et à entretenir ces images négatives des femmes.

Par exemple, les femmes sont perçues comme des êtres faibles : *Fanm se asyèt fayans*¹⁹. Un autre dicton dit : *gason kon bouke pa fanm*²⁰. Aussi les femmes sont-elles souvent présentées comme disposant d'une faible capacité de réflexion. Elles sont traitées de « *tèt poul* »²¹, *Fanm se kokoye, li gen twa je, li pa wè nan youn*²². Elles sont souvent comparées aux animaux. D'où ces deux expressions : *Fanm se rat*²³, *Fanm ak lajan se poul ak mayi*²⁴. Dans le registre des proverbes qui encouragent les violences faites aux femmes, nous retrouvons celui-ci : *fanm se kajou pa mal pou repara*²⁵. Ces images compromettent leur participation dans la construction du

¹⁷ Muselène Carilus, 2017. Représentations sociales des hommes par rapport aux femmes dans les proverbes créoles haïtiens, http://classiques.uqac.ca/contemporains/CARILUS_Muselene/representations_h-f_proverbes_creoles/representations_h-f_proverbes_creoles.pdf

¹⁸ Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes, 2013. *Diagnostic des inégalités de genre*. Port-au-Prince.

¹⁹ Les femmes sont fragiles

²⁰ Les femmes sont fortes

²¹ Tête creuse

²² Les femmes sont des noix de coco, elles ont trois yeux mais elles sont aveugles

²³ Les femmes sont des rates

²⁴ L'argent attire les femmes comme le maïs attire les poules

²⁵ Les femmes sont comme l'acajou, elles se réparent facilement

commun en Haïti et provoquent leur mise en quarantaine politique. Elles légitiment les inégalités entre les sexes en incluant les violences faites aux femmes et aux filles.

1.3.- Données sur la Covid-19 en Haïti

La Covid-19 est reconnue présente sur le territoire haïtien depuis le 19 mars 2020. Entre cette date et le mois de mai 2021, le pays avait enregistré très peu de cas au regard des ravages que cette maladie fait dans d'autres pays. Selon la circulaire du 13 mai 2021 du Ministère de la Santé publique et de la Population (MSPP), en fonction des données de la Direction d'épidémiologie, des laboratoires et de la recherche du MSPP²⁶, ces directions ont comptabilisé, entre mars 2020 et mai 2021, treize mille trois cent cinq (13, 305) cas et deux cent soixante-onze (271) décès secondaires à la Covid-19 pour un taux de létalité de 2,04%²⁷. Ces données publiées sur le site du MSPP et reprises par l'étude que le Care et ONU Femmes de septembre 2020, montrent qu'entre la fin du mois de mai et le début de celui de juin 2021, le pays avait accusé une chute des cas quotidiens. En effet, au mois de mai 2020 le pays avait atteint son pic de contamination, à l'encontre des prévisions morbides des responsables étatiques et sanitaires établies par le comité scientifique nommé par l'exécutif.

En date du 14 mai 2021, le MSPP a émis une nouvelle circulaire²⁸ qui prévient la population que deux nouvelles souches du virus circulent sur le sol national : les variants brésilien (beta) et anglais (alpha). Le 19 mai 2021, le pays a enregistré 68 523 cas suspects, 13 843 cas confirmés, 1075 cas actifs, 12485 cas de malades guéris et 283 morts.

Désagrégées selon le sexe, les statistiques du MSPP montrent que 55,6 % des cas de Covid-19 sont des hommes ; 44,4 % des femmes. Les hommes en sont plus frappés que les femmes. Ce constat était déjà établi dans l'étude de Care et ONU Femmes citée plus haut, laquelle montre qu'à la date du 11 juillet 2020, 6727 cas étaient confirmés (41% de femmes) avec un taux de létalité de 2.1%. Parmi les 139 morts, 33 % sont des femmes, et 67% des hommes. Avec 9849 cas, le département de l'Ouest est le plus touché par la maladie. Toutefois, ce département accuse le taux de létalité le plus bas, soit 1,35%. Pour le département de l'Artibonite, ce taux est de 5,48%. Avec 162 cas cumulé, le département des Nippes est le moins frappé par la maladie.

²⁶ Circulaire 585 disponible sur <https://www.mspp.gouv.ht/wp-content/uploads/AVIS-AU-PUBLIC-1-1.pdf>, consulté le 24/05/2021.

²⁷ Ministère de la Santé et de la Population (MSPP) Direction des Laboratoires et de la recherche (DELR) Surveillance de la COVID-19, Haïti, 2020-2021, surveillance de la Covid numéro 447. Disponible : https://www.mspp.gouv.ht/wp-content/uploads/Sitrep-Covid-19_19-05-2021.pdf

²⁸ MSPP, 2021. Note circulaire du MSPP 14 mai 2021.



1.4.- Panorama des violences faites aux femmes avant et pendant la Covid-19

Selon le site de l'ONU Femmes²⁹, à l'échelle mondiale, 35 % des femmes ont subi au moins une fois des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire intime, ou bien des violences sexuelles de la part d'une autre personne. Ce chiffre fait abstraction du harcèlement sexuel. En outre, les taux de dépression, d'avortement et de contamination par le VIH sont plus élevés chez les femmes ayant subi les violences sexuelles et/ou physique, par rapport aux femmes qui ne l'ont pas subi. De plus, chaque jour, 137 femmes sont tuées par un membre de leur famille à l'échelle mondiale. Plus d'un tiers des femmes intentionnellement tuées en 2017 l'avaient été par l'actuel partenaire intime ou par un ex-partenaire.

En Haïti, comme dans d'autres pays, les violences faites aux individus de sexe féminin (femmes et filles) constituent un risque majeur pendant les périodes de troubles politiques et au quotidien. Dans son travail intitulé, *The hidden epidemic : violence against women in Haiti*, Yu Jong Kan (2011)³⁰ explique qu'après le séisme en 2010, les situations de violence à l'égard des femmes se sont aggravées dans ce pays. En comparant plusieurs pays, Kan (ibid.) avait constaté que la prévalence de la violence domestique à l'égard des femmes paraît légèrement plus élevée en Haïti qu'aux États-Unis (25,5 %) et dans certains autres pays des Caraïbes. Par exemple, ce ratio est de 23,9 % en République dominicaine. Ce moment de forte vulnérabilité a une incidence non négligeable sur l'augmentation des violences faites aux femmes et aux filles.

Selon les dernières données de l'Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services (EMMUS-VI, 20),³¹ la violence envers les femmes et les filles reste un phénomène courant, un défi national qui transcende le statut économique et le niveau de l'éducation. Selon le dernier rapport bilan de la Solidarité des Femmes Haïtiennes (SOFA) publié en 2018, les violations des droits des filles et des femmes demeurent préoccupantes³². Entre 2016 et 2017, 782 femmes et filles ont subi des violences. Elles avaient sollicité un accompagnement et ont été reçues dans les 8 centres d'accueil de jour de l'organisation³³ après avoir subi une agression.

Selon la Police nationale d'Haïti (PNH), au cours de l'année 2017, 733 cas de violence ont été enregistrés dans le département de l'Ouest. De ce total, 32 % sont classés sous la rubrique violences physiques ; 25 % concernent la rubrique violences conjugales. Les 21 % de ces cas

²⁹ ONU Femmes, novembre 2020. Quelques faits et chiffres : la violence à l'égard des femmes et des filles. <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/facts-and-figures>

³⁰ Yu Jong Kan, 2011. *The Hidden epidemic: violence against women in Haiti*. <https://dukespace.lib.duke.edu/dspace/bitstream/handle/10161/3738/The%20Hidden%20Epidemic%20-%20Violence%20against%20Women%20in%20Haiti.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

³¹ MSPP, 2018. Enquête, *Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services (EMMUS VI)* Haïti, juillet 2018.

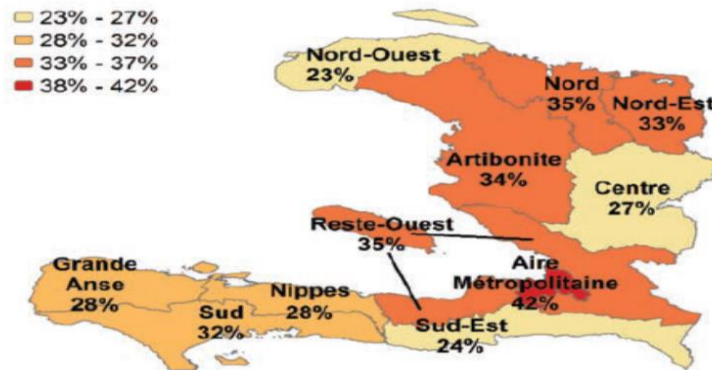
³² SOFA, 2017. Rapport bilan XII des cas de violences faites aux femmes et aux filles accueillies et accompagnées dans les Douvanjou, centres d'accueil de la SOFA 2016- 2017, publié en novembre 2017. Rapport disponible au bureau de la SOFA

³³ La SOFA a huit (8) centres d'accueil de jour pour recevoir les femmes et les filles victimes de violence. Le centre principal est le centre Douvanjou du département de l'Ouest.

sont exercés sur des mineures³⁴. Selon l'EMMUS VI (ibid.), les femmes qui vivent en union ou qui ont fraîchement rompu avec leurs partenaires sont deux fois plus enclines à subir des violences physiques ou sexuelles que les femmes célibataires. Cette information atteste qu'en Haïti les violences contre les femmes se produisent surtout dans la sphère domestique en contexte conjugal ou post conjugal. Le graphique suivant montre qu'un tiers des femmes non célibataires (34 %) ont subi des violences conjugales (émotionnelle, physique ou sexuelle) de la part de leur dernier ou actuel mari/partenaire.

Graphique 21.3 Violence conjugale par département

Pourcentage de femmes de 15-49 ans non célibataires qui ont déjà subi des actes de violence physique, sexuelle ou émotionnelle commis par leur mari/partenaire



Sources : EMMUS VI

La violence émotionnelle est la forme la plus fréquente (26 % des cas). La prévalence de la violence conjugale est comprise entre 23 % (département du Nord-Ouest) et 42 % (aire métropolitaine). En considérant les auteurs responsables des violences, nous constatons que le statut matrimonial et le fait de cohabiter ou non avec un conjoint détermine grandement son occurrence. Selon EMMUS 2018, les femmes en rupture d'union et celles qui sont en union sans cohabitation (42 %) sont plus exposées à la violence que celles qui vivent en union et cohabitent (30 %) ou sont célibataires (24 %).

1.5.-Historique et situation des femmes face à la violence dans la société haïtienne

³⁴Le Nouvelliste, 2018. Lutter contre la violence c'est voter pour la vie. Ces données statistiques avaient été collectées via les cellules de la PNH qui enregistrent les cas de Violence basée sur le genre (VBG) de l'Ouest (Le Nouvelliste, 2017) 2018 <https://lenouvelliste.com/article/184242/lutter-contre-la-violence-cest-voter-pour-la-vie>



En Haïti, 46 % des femmes décident seules de l'utilisation de leurs gains ; 51 % d'entre elles décident conjointement avec leurs partenaires de l'utilisation de leurs ressources ; 3 % déclarent que leurs conjoints décident seuls de l'utilisation de leurs revenus (EMMUS, VI, 2017). Cette enquête constate que le pourcentage des femmes qui déclarent contrôler leurs revenus a diminué entre 2012 et 2016 en passant de 53 % à 46 %. Le document remarque que les femmes ont plus de latitude pour contrôler leurs gains en milieu urbain, soit 53 % contre 41 % en milieu rural.

Qu'en est-il de cette situation en période de crise ?

Endémiques à l'échelle mondiale, les violences faites aux femmes et aux filles causent des dégâts innombrables à des millions de femmes et à leurs familles. Ces pratiques sont exacerbées par la Covid-19, pour reprendre Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'OMS³⁵. Selon le site de l'UN Women, pendant la crise sanitaire de 2020, les appels vers les numéros d'urgence, pour signaler les violences de la part de partenaires intimes, ont été multipliés par cinq. En s'y ajoutant, les restrictions en matière de déplacement, l'isolement social et l'insécurité économique ont rendu les femmes fortement vulnérables face aux violences subies chez elles. Cette situation a amené en septembre 2020 plus de 48 pays à intégrer la prévention et la réponse aux violences faites aux femmes dans leurs plans de lutte contre la maladie. En Haïti, cette problématique ne fut adressée pendant la pandémie.

Depuis l'apparition de la Covid-19 en Haïti, plusieurs études y furent menées sur la situation du genre en rapport avec la pandémie. En témoignent celles qui étaient conduites par le Care et l'ONU Femmes et l'Institut interuniversitaire de recherche et de développement (INURED, ibid.). Selon la première de septembre 2020, intitulée « Analyse rapide genre Covid-19 », les cas de violences basées sur le genre avaient drastiquement augmenté de 5 % à 40 %. Selon des données tirées de cette recherche, les organisations intervenant dans la prise en charge des VBG ont fait état d'un sursaut des violences durant la période. Nous citons : « Une organisation de femmes dans le Nord a expliqué que les cas qu'elle a enregistrés sont passés de 15 à 25 par mois durant la période de la Covid-19 (soit un bond de 40 %) ». Une autre organisation du même département a souligné que son bilan mensuel a aussi augmenté de 10% avec l'apparition de la Covid-19. La demande mensuelle de service auprès de cette dernière est passée en moyenne de 25 à 35 cas de femmes et de filles victimes de violences (une croissance de 40%). Dans le Sud-Est, une autre organisation a souligné qu'avant la pandémie elle recevait 30 victimes de VBG en

³⁵ Une femme sur trois dans le monde est victime de violence physique ou sexuelle. <https://news.un.org/fr/story/2021/03/1091282>.

moyenne par mois ; ce chiffre a augmenté de 5 % environ durant la pandémie. » (ONU Femmes, Care, 2020, p.38).

En Haïti, selon Javier Herrera et Nathalie Lamaute-Brisson (2014)³⁶, le séisme de 2010 a davantage affecté les femmes que les hommes. En effet, selon un document publié par l'Organisation panaméricaine de la santé (2011)³⁷, après le 12 janvier 2010, les femmes avaient fait face à des situations particulières pendant cette période. Elles étaient aussi confrontées à des actes de violence ; plus de 50 % d'entre elles n'avaient pas accès aux soins de santé. L'enquête auprès des ménages menée par l'université du Michigan (Kolbe et al., 2010), cité par cette source, estime qu' : « au cours des six semaines qui ont suivi le séisme, 10 813 personnes (intervalle de confiance de 95 %, 6 726–14 900) ont été agressées sexuellement, dont une grande majorité étaient des femmes. Au cours de la même période, 4 645 personnes (intervalle de confiance de 95 %, 1 943–7 347) ont été agressées physiquement ». Il en résulte que les femmes haïtiennes représentent les personnes les plus frappées par les multiples crises que connaît leur société.

1.6.- La Covid-19 et les périodes de violences de genre en Haïti

Pendant la période officielle du confinement due à l'expansion de la pandémie en Haïti qui avait débuté en mars 2020, les femmes et les hommes vivant en couple ont eu des contacts plus fréquents et plus longs dans le foyer. Du fait de leur proximité plus longue, car les deux partenaires restent à la maison, les cas de disputes au sein des couples, pouvant dégénérer en violences domestiques, tendent à s'accroître. Compte tenu des premières données fournies par les organisations de femmes du Nord et du Sud-Est et surtout d'un côtoiement plus long et fréquent des femmes et de leurs conjoints au foyer, il devient nécessaire de mesurer l'impact du confinement sur la hausse des violences domestiques. Cependant, dans le cas d'Haïti, ces violences affectant les filles et les femmes peuvent être étudiées sur une période plus longue qui s'étend de 2018 à 2021, car dans ce pays, le confinement sanitaire avait été précédé par un premier confinement des ménages qui était imposé par le contexte politique. En effet, entre 2018 et 2020, les femmes et leurs hommes ont vécu deux années de proximité durable dans les familles du fait des troubles politiques. Il nous faut cependant souligner que du fait de la situation socio-économique de la population haïtienne, le confinement ne fut pas respecté au même niveau par tous les groupes sociaux.

³⁶Javier Herrera, Daniel, Milbin, Nathalie Brisson-Lamaute et al. 2014. L'évolution des conditions de vie en Haïti. La réplique sociale du séisme. https://www.researchgate.net/publication/280593047_L'evolution_des_conditions_de_vie_en_Haiti_entre_2007_et_2012_la_replique_sociale_du_seisme, consulté en ligne le 22 juin 2021.

³⁷ Organisation panaméricaine de la santé 2011. La réponse au tremblement de terre en Haïti, Janvier 2010, document disponible sur le site www.paho.org/disasters. [https://www.onufemmes.fr/laurence-tubiana-apres-une-catastrophe-naturelle-les-femmes-ont-plus-de-\(incomplet\)](https://www.onufemmes.fr/laurence-tubiana-apres-une-catastrophe-naturelle-les-femmes-ont-plus-de-(incomplet))



En Haïti, dès le mois de juillet 2018, les femmes et les hommes avaient vécu une situation qui rappelle le confinement qui arrivera plus tard en 2020. Ils sont restés à la maison à la suite des troubles politiques qui étaient liées à deux causes : les revendications de rue dénonçant la corruption au sein du gouvernement et l'augmentation des prix des produits pétroliers que les dirigeants haïtiens avaient décidée en juillet 2018. Des émeutes avaient éclaté dans la capitale, les activités commerciales avaient déserté les rues où les marchandes écoulaient généralement leurs produits. Les routes avaient été coupées ; les marchandises arrivaient avec de difficultés à Port-au-Prince. Les femmes et les hommes s'étaient enfermés dans leurs familles. Cette période était marquée par une longue dégradation des activités économiques qui avait surtout affecté les femmes, dont certaines sont souvent les dispensatrices de ressources dans leurs familles. Le second confinement arrivera plus tard.

Au mois de mai 2020, par suite de l'enregistrement des premiers cas de Covid-19, la population haïtienne avait été confinée sous l'action du gouvernement. Les autorités gouvernementales en avaient profité pour passer des consignes sur les mesures d'hygiène que la population à adopter pour contrer la pandémie. Ces mesures ont surtout été exécutées par les mairies qui ont tenté de contraindre les individus à ne pas sortir dans les rues, dont les marchandes de rue qui comptaient parmi les principales personnes affectées par ces mesures.

Ces deux événements politique et sanitaire, pouvant conduire à des situations de confinement dans les maisons, sont de nature à entraîner des pertes de revenus et à provoquer des tensions dans les rapports hommes - femmes dans les foyers. Ils justifient ainsi l'intérêt méthodologique de remonter la période de l'étude sur les violences basées sur le genre à l'année 2018 en Haïti, presque deux ans avant l'entrée de la Covid-19 et l'application des mesures gouvernementales relatives à cette pandémie. Ces deux causes du confinement peuvent donner lieu aux mêmes effets en ce qui a trait aux relations difficiles dans les couples et éventuellement à des violences.

Le choix d'analyser les violences de genre occasionnées par ces deux événements est aussi d'ordre méthodologique. Il permet à l'équipe de recherche de saisir les connexions qui sont créées entre les faits politiques, la rareté des moyens de subsistances et les violences au sein des ménages. Ce choix sert aussi à combiner les deux situations de troubles politiques et de crise économique amenant des violences domestiques du fait des pertes des ressources des chefs et des cheffes de famille et de la difficulté à assumer leurs rôles de responsables. Plusieurs associations de défense des droits des femmes ont une expérience de collecte de données sur ces atteintes aux droits des femmes. Il est nécessaire d'utiliser ces informations afin d'approfondir les réflexions sur les violences de genre dans la société et de mieux connaître les mécanismes de leur déploiement.

Section 2

Clin d'œil théorique sur les violences faites aux femmes et aux filles

2.1.- Historique des luttes des femmes haïtiennes contre les violences de genre

Les questions de la violence et du traitement différencié des femmes avaient toujours été posées aux autorités d'Haïti. Après la période de l'esclavage, temps où les femmes avaient subi le viol des maîtres, elles se sont battues dès les premiers moments de l'histoire d'Haïti pour le droit à la ville. De plus, elles ont été au cœur des luttes urbaines des années 1867-1869. Le romancier Justin Lhérisson ([1906], 2013)³⁸ avait abordé la question du viol des femmes dans son roman *Zoune chez sa ninnaine*. Toutefois, il a fallu attendre la période de l'occupation américaine pour noter que les femmes dénoncent les violences dont elles sont l'objet, portent elles-mêmes la parole sur la scène nationale et internationale et luttent pour conquérir des droits. Après la période de la dictature des Duvalier (1957-1986) qui fut une longue période de recul des droits, et pendant les années des coups d'État des militaires (1991-1994), les femmes ont repris leurs revendications et ont lutté contre les violences exercées contre elles.

Les premières luttes formelles des femmes contre les violences faites aux femmes haïtiennes avaient débuté pendant l'occupation d'Haïti par les États-Unis (1915-1934). Pendant cette période, les femmes de l'Union Patriotique³⁹ avaient activement dénoncé les viols des Haïtiennes par des soldats américains. Depuis ce moment, les organisations féministes haïtiennes traitent cette question en tant que problème social sur lequel l'État haïtien doit se pencher. Lors de la formalisation du mouvement féministe en 1934, avec la création de la Ligue féminine d'action sociale (LFAS)⁴⁰, les féministes de la deuxième génération avaient repris la lutte contre les violences faites aux femmes tout en luttant pour la participation politique des femmes. Avec le renouveau du mouvement féministe après la dictature en 1986, les féministes ont repris leur tradition de lutte en posant entre autres des actions contre le viol des femmes au moment du coup d'État du 30 septembre 1991 et les troubles politiques de 2004.

Selon Danièle Magloire (2004)⁴¹, pendant ces moments de troubles politiques, le pouvoir et ses suppôts utilisent le viol des femmes en tant qu'arme politique pour briser la résistance des femmes, notamment celles des quartiers populaires qui voulaient se positionner en interlocutrices

³⁸ Justin Lhérisson, [1905], 2013. *Zoune chez sa ninnaine*. Port-au-Prince : Jebca Éditions

³⁹ Organisation politique de lutte contre la première occupation d'Haïti par les États-Unis.

⁴⁰ Première organisation féministe haïtienne : La Ligue féminine d'action sociale (LFAS).

⁴¹ Danièle Magloire, 2004. La violence à l'égard des femmes une violation constante des droits de la personne. In Chemins critiques Vol 5 n°2. Disponible sur <https://www.cheminscritiques.org/734>.

politiques face à l'armée. Ces viols furent systématiquement dénoncés par les organisations féministes qui avaient du même coup proposé des mesures d'accompagnement des femmes victimes de violence. Parallèlement, ces organisations ont mené des plaidoyers pour contraindre l'État à intervenir en vue de renforcer le cadre juridique traitant des violences sexuelles et sexistes. Les féministes s'acharnent alors à élever la question de la violence faite aux femmes et aux filles au rang de problème social en Haïti. Émergeront les principales structures de prise en charge accompagnant les femmes survivantes de tout type de violence depuis leur démarrage jusqu'à date à savoir : les centres d'accueil de jour et les maisons d'hébergement à l'échelle nationale.

Dans ces moments de crise politique ou sociale, il est loisible d'observer des situations de recul des droits, notamment ceux des femmes. Le constat établi est que les violences envers les femmes tendent à s'amplifier. Compte tenu de cette récurrence de recul des droits, la question se pose si la crise sanitaire provoquée par la Covid-19 n'est pas une autre période de recul des droits des femmes. Nous nous demandons si les pouvoirs publics disposent des moyens légaux et institutionnels pour imposer le respect des droits des femmes pendant les moments de crise sociale ou de crise politique.

En plus des luttes des femmes intimant constamment aux autorités haïtiennes la préservation des droits des femmes, l'État haïtien a signé de nombreuses conventions qui traitent des situations de violence qui affectent les femmes. Pour la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), ratifiée par l'Etat haïtien en 1981, ces violences se définissent en ses deux articles 1^{er} et 6 « [la] violence dirigée contre une femme parce que c'est une femme ou qui touche spécialement la femme » (article 6)⁴². La Déclaration des Nations unies de 1993 sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes propose dans son article 1^{er} la première définition de la violence à l'égard des femmes approuvée internationalement, à savoir tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou la vie privée.

Selon la Convention d'Istanbul (2011)⁴³, sont considérées comme violences faites aux filles et aux femmes « tous les actes de violence fondés sur le genre qui entraînent, ou sont susceptibles d'entraîner pour les femmes des dommages ou souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique ». Quant à la Convention Belem do Para (1994)⁴⁴ signée et ratifiée par l'Etat haïtien en 1996, elle définit ainsi les violences « [...] on entend par violence

⁴² Articles du CEDEF

⁴³ Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, Convention d'Istanbul

⁴⁴ Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence envers les femmes, *Convention Belém Do Pará*, Brésil, 9 juin 1994. <https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/themes/droit/droit-international/conseil-de-l-europe/convention-d-istanbul.html>



contre la femme tout acte ou comportement fondé sur la condition féminine qui cause la mort, des torts ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychiques à la femme, aussi bien dans sa vie publique que dans sa vie privée (article 1^{er}) ». Par violence contre la femme, on entend la violence physique, sexuelle ou psychique :

a. se produisant dans la famille ou dans le ménage ou dans toute autre relation interpersonnelle, que l'agresseur ait partagé ou non la même résidence que la femme, se manifestant, entre autres, sous forme de : viols, mauvais traitements ou sévices sexuels ;

b. se produisant dans la communauté, quel qu'en soit l'auteur, et comprenant entre autres, les viols, sévices sexuels, tortures, traite des personnes, prostitution forcée, séquestration, harcèlement sexuel sur les lieux de travail dans les institutions d'enseignement, de santé ou tout autre lieu ; et

c. perpétrée ou tolérée par l'État ou ses agents, où qu'elle se produise (article 2). »

Au regard de ces deux définitions, nous comprenons que les violences faites aux femmes et aux filles sont protéiformes. Protéiformes, elles peuvent être différenciées selon qu'elles se déroulent dans la sphère privée, publique, professionnelle, scolaire ou universitaire et selon l'auteur (conjoint, ancien amant, membre de la famille, collègue de travail, amis, etc.).

Dans certains pays, notamment les pays du Nord, les premiers débats publics autour de la problématique apparaissent dans les années 1980 (Palmiste, 2010)⁴⁵, sous l'impulsion des luttes menées par les féministes durant la décennie 1970. Ces discussions visaient l'interpellation des autorités et des décideurs sur la persistance du phénomène dans les sociétés. En témoigne l'apparition dans les années 1970 des premiers lieux d'hébergement pour les femmes survivantes de violences par leur conjoint dans les pays occidentaux.

Les violences faites aux femmes et aux filles concernent un nombre non négligeable de femmes sur qui ces actions ont des effets néfastes tant de façon immédiate qu'à long terme. Cela explique entre autres les raisons pour lesquelles, elles sont considérées comme un problème de santé publique, portant atteinte à la santé tant physique que psychique des femmes. Phénomène multiforme, les violences faites aux femmes diffèrent d'un contexte à un autre et aussi d'un groupe social à un autre. Problème social par excellence, ces violences concernent toutes les couches de la société indépendamment de l'âge, de l'origine ethnique et du niveau socio-économique. Elles sont souvent tolérées par les sociétés.

Considérées comme problème social par les féministes et par les chercheur-e-s intervenant sur la question, les violences masculines faites aux femmes concernent un nombre non négligeable d'individus de sexe féminin. Souvent ces violences bénéficient en général du secret du privé rendant son analyse difficile. Aussi, pour les féministes les violences à l'encontre des individus

⁴⁵ Clara Palmiste, Les violences conjugales : bilan des recherches et des plans d'action dans la Caraïbe anglophone, *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, septembre-décembre, N° 157, 2010, pp. 41-53.

de sexe féminin sont des dispositifs sociaux via lesquels les femmes (cis et trans) sont maintenues dans un rapport de subordination par rapport aux individus de sexe masculin. Pour les féministes matérialistes (Romito⁴⁶, 2006, Jaspard et Chetcutti⁴⁷, 2007, Alwood et Wadia⁴⁸, 2009, Hamel 2014⁴⁹), ces violences sont des dispositifs dont les hommes se servent pour établir leur domination au sein des sociétés.

Selon Patrizia, Romito (ibid.), ces violences se reproduisent à partir de mécanismes sociaux qui les invisibilisent (Romito, ibid.) en empêchant leur compréhension et certaines fois leurs analyses. Selon cette auteure analysant les réalités des pays occidentaux, les sociétés escamotent le phénomène par l'utilisation de maintes « tactiques d'occultation », telles : l'euphémisation, la déshumanisation, la culpabilisation, la psychologisation, la naturalisation et la compartimentation. Partant de l'analyse des mécanismes d'occultation du phénomène, Romito (ibid.) montre la manière dont la société fait disparaître les violences des hommes à l'égard des femmes et des filles. C'est pour cette raison, selon elle, que les institutions préfèrent utiliser des mots tels : conflits domestiques, différends conjugaux, violence familiale, famille maltraitante, drame familial, crime passionnel pour faire référence aux violences contre les femmes perpétrées par les hommes. Selon les féministes et les chercheur-e-s qui ont étudié le phénomène, il existe un point commun entre ces violences : elles sont exercées contre les femmes parce qu'elles sont des femmes et ne prennent sens que dans le contexte des rapports inégaux entre les femmes et les hommes » (Simon, 2014)⁵⁰.

Pour sa part, dans *Les structures élémentaires de la violence* (2003), Rita Segato soutient que les violences faites aux femmes et aux filles ne peuvent être analysées en dehors de ce qu'elle appelle « une période de maitre ». Dans un contexte où les hommes se doivent d'obéir à une injonction à la masculinité qu'ils exercent à travers leur pouvoir sur le corps des femmes. Partant de cette perspective structuraliste, Segato conçoit la violence de genre comme une structure qui rend contagieux l'exercice de ces types de violences. C'est au travers d'un ordre social qui les construit en prédateurs que les hommes se retrouvent enfermés dans la violence qui devient dès lors un acte de langage à travers duquel ils envoient des messages doubles. Aux femmes, le message s'adresse de façon verticale ; aux hommes, il s'oriente dans le sens horizontal. Les violences sont alors des signes d'assujettissement des hommes aux injonctions à la masculinité, et par extrapolation à la puissance, au pouvoir et au contrôle sur autrui. Selon notre auteur, l'exercice de ces violences s'inscrit dans une guerre faite aux femmes. Partant de là, Rita Segato

⁴⁶ Patrizia, Romito, 2006. *Un silence de mortes. La violence masculine occultée*, Paris, Syllepse

⁴⁷ Natacha Chetcutti et Maryse. Jaspard. 2007a. "Présentation." In *Violences envers les femmes*, edited by Natacha. Chetcuti and Maryse. Jaspard, 9/22. Paris: L'Harmattan.

⁴⁸ Gill Allwood et K. Wadia. 2009. *Gender and Policy in France*. Basingstoke : Palgrave Macmillan. Assemblée nationale. 2014. Session ordinaire de 2013-14, Compte rendu intégral deuxième séance du mardi 21 janvier

⁴⁹ Christelle, Hamel, C. 2014. Enquête VIRAGE. *Violences et rapports de genre : Contextes et conséquences des violences subies par les femmes et les hommes*. Descriptif du projet d'enquête. Paris : INED Institut national d'études démographiques.

⁵⁰ Sophie Simon 2014. *Violences faites aux femmes : définitions, principaux chiffres et politiques publiques de lutte*. Les tribunes de la santé 2014/3 n°44. <https://www.cairn.info/revue-les-tribunes-de-la-sante-2014-3-page-93.htm>

(ibid.) parvient à fixer la différence entre féminicide et fémigénocide. Elle appelle les hommes à se défaire de cet ordre mortifère par la définition de contre-pédagogies de la cruauté (2018)⁵¹.

Dans le cas haïtien, les faits empiriques amenés plus haut suggèrent de questionner deux réalités d'ordre collectif et privé qui s'entrecroisent en permettant d'expliquer les violences faites aux femmes. Sur le plan collectif, la société haïtienne est un dérivé des violences esclavagistes qui assignent notamment les femmes à des tâches de protection des autres, et prônent la capture sans compensation de leur temps de travail. Ces violences fondatrices de la société ordonnent le contrôle des corps des femmes par les hommes dans les moments de crise politique. Dès lors, les rapports de pouvoir intime aux hommes de réactiver, en période de crise, les mécanismes de la domination. La période allant de 2018 à 2021, marquée en Haïti par la double crise politique et sanitaire, permette de vérifier les propositions de Segato. Étant organisés sous la forme de bandes contrôlant des portions du territoire, les hommes manifestent leur sens de la masculinité et de la puissance dans des moments critiques que sont les luttes politiques et le passage de la pandémie. Les corps des femmes deviennent dès lors des moments d'affirmation de soi hors et à l'intérieur des foyers.

2.2.- Cadre méthodologique de l'étude

Pour étudier les violences faites aux femmes pendant la période 2018-2021, la présente étude s'appuie sur une compréhension matérialiste des rapports de genre engendrant les violences contre les femmes. Elle exploite une dynamique intersectionnelle (Crenshaw, 1989 Kergoat et Galerand, 2014)⁵², qui combine les situations de violence politique entre les hommes, les perturbations des rôles assignés aux hommes et aux femmes qui en découlent, pouvant conduire dans un troisième temps aux violences domestiques. Cette analyse s'appuie sur le concept du *poto-mitan* qui souligne les rôles de protection que les femmes assument souvent dans leurs familles du fait de l'abandon de ces rôles par l'État (Lamour, 2017, 2018)⁵³.

En effet, à ce titre, elles assurent des rôles économiques qui sont susceptibles d'être perturbés dans les situations de crise politique. Cette perturbation est susceptible d'entraîner des dislocations des marchés, des coupures et des pertes de revenu causant du stress au sein des foyers. Ainsi, le risque de violence entre les couples devient plus élevé si les femmes procurent

⁵¹ Rita, Laura Segato, 2018. *Contra pedagogias de la crueldad*. Buenos Aires: Prometeo Libros.

⁵² Crenshaw, Kimberlé W., 1989, *Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics*, Chicago, University of Chicago Legal Forum, p. 139-167. Danièle, Kergoat, Elsa Galerand 2014. Consubstantialité vs intersectionnalité ? À propos de l'imbrication des rapports sociaux. *Nouvelles pratiques sociales*, 26(2), 44-61. <https://doi.org/10.7202/1029261ar>

⁵³ Sabine Lamour, 2017. *Entre imaginaire et histoire : une approche matérialiste du poto-mitan en Haïti*, Thèse de doctorat en sociologie, sous la direction de Gail Pheterson, soutenue publiquement à l'Université Paris 8, Saint-Denis pour l'obtention du grade de docteur en sociologie, le 17 octobre 2017. Sabine Lamour, 2018. *Partir pour mieux s'enraciner : la fabrique du poto-mitan en Haïti*. In *Déjouer le silence : contre discours sur les femmes haïtiennes*, dir. Sabine Lamour, Denyse Coté et Darline, Alexis, Montréal : Remue-ménage et Mémoire d'encrier.

une quantité nettement plus faible de ressources qu'elles fournissent habituellement ou si elles cessent d'en apporter.

En identifiant les violences qui sont d'origine étatique et politique en plus de celles dont la scène est de l'ordre du domestique, cette étude permettra de faire la connexion entre les deux logiques (domestique et étatique) en établissant les situations où des dysfonctionnements d'ordre politique pourraient entraîner du stress dans les ménages et l'apparition des formes de violences domestiques liées aux genres. Ces situations de stress de la sphère du politique sont de nature à accroître les pressions qui affectent les femmes. Celles-ci en viennent à questionner les rôles masculins dans les ménages. Les cas des autres violences seront aussi pris en compte.

En explorant les recherches développées par Rita Segato (ibid.), l'étude entend scinder la violence étatique en deux grandes phases. Dans un premier moment, la violence permet aux individus exerçant la puissance de marquer leurs territoires à l'interne et aussi à l'externe. À cet effet, la violence frappant le corps des femmes vaut comme messages politiques. L'analyse des deux périodes permet de recenser ces éléments de langage dans un contexte où l'autorité étatique est affaiblie en offrant à des gangs armés la latitude de s'étendre dans des quartiers urbains.

Dans un autre cadre d'interprétation, seront mises à profit les théories explicitant les diverses formes de violences frappant les femmes dans leurs familles, des attaques qui sont souvent dues à des soucis dans la conduite des rôles assignés ou qui s'expliquent en fonction des hiérarchies implicites divisant les deux sexes au sein des couples. Dans ces moments de crise, il devient évident que les femmes ont moins de possibilités de jouer leurs rôles. De ce fait, peuvent surgir au sein des couples des différends débouchant sur des violences qui frappent les femmes. Celles-ci subissent les violences domestiques quand elles n'arrivent pas à remplir les rôles assignés. N'ayant pas les moyens matériels de les remplir ; les hommes n'ont non plus les moyens de compenser les déficits en termes d'apports économiques des femmes. Ces situations sont susceptibles de fragiliser les femmes en les exposant à des violences.

Dans ce contexte, l'analyse des situations politiques s'avère nécessaire ; elle doit démontrer comment des situations de crise politique ou de perturbation de cette sphère peuvent conduire à la déstructuration des rôles au sein des familles en alimentant les situations de tension propices aux violences domestiques. En disséquant et en connectant ces faits, il est possible de trouver les nœuds qui juxtaposent les violences politiques et les violences domestiques.

Les rapports sociaux de sexe renvoient à des faits globaux, qu'ils soient pris à l'intérieur des couples ou à l'externe. Les femmes sont considérées comme des dépouilles ou des butins dans les situations de violences politiques orchestrées par les gangs qui marquent ainsi leurs territoires. L'attaque des femmes devient dès lors une manière pour un gang de s'affirmer et de



montrer sa force face à d'autres. D'où les violences qu'ils utilisent contre les femmes comme des éléments de langage. Les féminicides commis dans ces circonstances attestent le degré de cruauté atteint par ces groupes criminels dans l'escalade de l'horreur.



2.3.- Cadre empirique de l'étude

Cette étude exploite des données d'ordre quantitatif et qualitatif en tentant de remédier au manque d'études ayant une valeur théorique portant sur les violences exercées contre les femmes dans la société haïtienne. Les données d'ordre qualitatif permettront de partir des explications fournies par les victimes et par les personnes qui côtoient quotidiennement les violences exercées sur les femmes.

Il est nécessaire d'avoir des chiffres qui parlent des violences de genre et permettent de trouver des corrélations entre les faits déclencheurs et les situations de violence. Cette orientation théorique justifie la collecte de données qui contribuent à mesurer les risques de violence et leur ampleur aux fins de les prévenir. Les associations qui accompagnent les femmes violentées ignorent souvent, sur le plan théorique, les éléments déclencheurs de ces actes. À cet effet, cette étude s'appuie sur une enquête quantitative qui permettra d'identifier les faits annonçant les violences de genre. Ces données doivent servir à identifier les causes propices à ces actes et les groupes qui se retrouvent le plus souvent confrontés à ce problème. En surplus, des entretiens sont conduits auprès des ONG traitant de ces violences et des récits de vie ont été réalisés auprès de plus de 264 femmes.

Cette étude mobilise des données statistiques et qualitatives de grande ampleur, soit 245 questionnaires, 245 grilles d'entretien, 20 récits de vie et 14 entretiens des institutions travaillant dans le domaine de la prise en charge des violences faites aux femmes et aux filles. L'enquête touche sept des dix départements géographiques d'Haïti : Ouest, Nord, Nord-Est, Sud-Est, Sud, Artibonite, Grand-Anse. Les 245 personnes interrogées ont été tirées de manière aléatoire des bases de données fournies par cinq associations qui accompagnent les femmes frappées par les violences sexuelles et sexistes : SOFA, Fanm Deside, AFASDA, KOFASID, Fondation TOYA.

Trente-cinq femmes viennent de chaque département touché. Ces données peuvent avoir leurs limites en termes d'exhaustivité, mais elles permettent d'avoir une image des violences domestiques exercées contre les femmes suivant les contextes politiques et économiques pris au niveau national. Les formes de violences sont corrélées à chaque situation spécifique. Le travail est réalisé dans une dynamique inductive ; le terrain indique la manière de construire les réflexions. Les revues documentaires permettent d'asseoir les propositions théoriques.

La méthode quantitative sert à mesurer si le confinement occasionné par la pandémie avait influencé les VBG, notamment les violences affectant les femmes et les filles. Les données chiffrées cherchent à savoir si les mesures prises par le gouvernement haïtien ont contribué à endiguer la pandémie et à faire reculer les violences basées sur le genre.

La liste des personnes enquêtées avait été tirée des registres des femmes victimes de violence de sept départements du pays. Elles ont été recensées par des organisations impliquées dans les

luttons contre les VBG constituant la base du sondage⁵⁴. Ces listes ont servi à sélectionner les enquêtées, collecter les données et conduire les analyses sur la relation ayant existé entre le confinement dû à la pandémie et l'aggravation des VBG. Elles regroupent les femmes et les filles se présentant aux différentes organisations de femmes impliquées dans l'étude pour avoir été victimes de tous les types de violences (verbale, physique, économique...), pendant la période qui va de juillet 2018 à février 2021. Le tableau suivant présente une synthèse des choix techniques qui ont contribué à l'organisation de l'enquête quantitative.

Tableau 1: Organisation de la collecte des données

Total questionnaire	245
Personnel de collecte	16
Superviseur	8
Assistant-chercheur	8
Nombre de jours de collecte	5
Nombre de questionnaires par assistant/par jr	6
Saisie des données	
Nombre d'agents	8
Nombre de jours	5

Source : Enquête des survivantes de violence pendant le confinement Covid-19

2.3.1- L'enquête questionnaire

Étant donné que les violences sont associées à des caractéristiques sociodémographiques, les critères de collecte des données sont :

- i) Sexe féminin,
- ii) Tous âges confondus,
- iii) Femmes survivantes de violences ayant fréquenté l'organisation entre juillet 2018 et février 2021
- iv) Toutes formes de violence (verbale, physique, sexuelle),
- v) Disponibilité.

Une fois la liste des enquêtées répondant aux critères de sélection a été dressée, le tirage de l'échantillon prend en compte les femmes de dix-huit ans et plus, les enfants de moins de dix-

⁵⁴ Le Sud-Est, le Nord, le Nord-Est, la Grand-Anse, l'Artibonite, l'Ouest et le Sud

huit ans, des personnes à mobilité réduite de tout âge. Au total deux cent quarante-cinq enquêtées ont été sélectionnées à raison de trente-cinq par département⁵⁵.

Pour des raisons de confidentialité définies par le protocole de l'étude, chaque organisation a désigné une responsable qui était initiée aux techniques de tirage aléatoire afin de constituer dans un premier temps les strates de populations et de procéder ensuite au tirage aléatoire.

En termes de méthode de collecte des données, l'interview directe a été privilégiée. Chaque interview avait été menée avec une personne qui pouvait répondre aux questions, à partir d'un questionnaire sur support papier. Le questionnaire a pris en compte les dimensions suivantes :

- les caractéristiques des violences faites aux femmes et filles (type, fréquence et moyens de recours) ;
- des questions CAP (Connaissances, Aptitudes et Pratiques) liées au contexte de *peyi lòk* et de Covid-19 en rapport à la gestion des mesures gouvernementales, l'ancrage de la pharmacopée comme moyen de lutte contre les effets de l'épidémie ;
- des informations socio-économiques liées au changement dans les conditions de vie des femmes et filles ;
- les stratégies de réponses adoptées par les femmes en temps de crise ;
- les créneaux d'information des mesures de prévention et des lieux de traitement.

Après ce processus, des enquêtrices ont été recrutées dans sept départements. Pendant deux journées, les deux enquêtrices de chaque département avaient été initiées aux outils de collecte, de saisie et aux techniques de tirage aléatoire.

Un travail rigoureux de compréhension des outils de collecte, a été suivi de la constitution de binôme pour tester les outils. En dernier lieu, les assistantes de recherche ont été initiées à la saisie des données via le logiciel *Statistical Package for the Social Sciences* (SPSS). Ces dernières ont été sensibilisées à la nécessité de prendre le consentement de chaque enquêtée avant de l'avoir administré le questionnaire.

Le processus de collecte, d'élaboration des documents techniques (protocole d'enquête, outils de formation et de collecte), la formation des assistantes de recherche, l'organisation de la collecte, les activités de collecte sur le terrain, ont été fait sous la supervision de la coordonnatrice de l'étude. À partir du logiciel SPSS, le plan de tabulation des variables du questionnaire avait été développé, de même que l'analyse explicative et l'interprétation des résultats de l'enquête.

⁵⁵ Sauf dans le département du Nord, on a eu trente-quatre (34)

2.3.2- Les entretiens

Outre l'enquête par questionnaire menée auprès de 245 femmes survivantes de violence qui sont souvent accompagnées par les structures des ONG, nous avons conduit auprès de 19 femmes des entretiens servant à saisir les perceptions de nos interlocutrices de la maladie, des violences qu'elles subissent et des troubles politiques dans le pays.

Les personnes ayant participé aux entretiens et aux récits de vie présentent des profils divers. Outre les femmes hétérosexuelles, nous avons inclus dans notre échantillon une femme lesbienne, deux femmes transgenres et deux femmes travailleuses sexuelles. Notre population comprend entre autres des femmes qui ont entre 21 et 43 ans, donc un groupe qui est central pour analyser l'impact du virus sur la population active dans le pays. L'échantillon est monté pour permettre de retracer les trajectoires de vie, les niveaux d'étude, les cadres spatio-temporels, les âges, les responsabilités, les orientations sexuelles et des niveaux d'intervention professionnelle variés.

Ces entretiens ont aussi touché 13 institutions de la société civile, des institutions étatiques et non-étatiques. Nous n'avons pas pu rencontrer physiquement les responsables des institutions étatiques visées par l'enquête. Toutefois, dans nos rencontres sur le terrain nous avons récupéré les matériels produits par leurs entités. Les organisations de la société civile rencontrées sont majoritairement féministes et de femmes. Elles ont une expérience dans l'accueil, l'hébergement, l'orientation et l'accompagnement des femmes en particulier celles qui sont violentées.

Parmi les 20 femmes qui nous ont accordé un entretien, nous avons pris le soin de conduire des récits de vie avec 6 d'entre elles qui sont des survivantes de violences en vue de saisir la manière dont la pandémie a influencé cet aspect de leur vie. Le tableau qui suit montre le nombre de femmes rencontrées ainsi qu'un bref résumé de leurs situations sociales.

Tableau 2: Profil des institutions rencontrées

Institutions	Type d'organisation	Référence	Activité Covid-19
1- OPC	Para étatique		Sensibilisation
2- KOURAJ	LGBTI	Hetera Estimphil	Sensibilisation
3- SOFA	Féministe	Carmelle Petit-Frère	Sensibilisation spot/posters
4- KAY FANM	Féministe	Yollette Jeanty	Spot, poster, cache-nez, point d'hygiène



5-	RNDDH	Droits humains	Rosie Auguste	Sensibilisation
6-	Nègès Mawon	Féministe	Joane Joseph	Sensibilisation
7-	AAFHMAR	Femmes handicapées	Edwin Elius	
8-	Centre Magalie pour la vie/ Fanm Deside)	Centre d'hébergement	Nadia Lafleur	Sensibilisation dans le Sud-Est
9-	Refuge des femmes	Centre d'hébergement	Novia Augustin	Sensibilisation
10-	MCFDF	Institution étatique		Sensibilisation ⁵⁶
11-	MSPP	Institution étatique		Sensibilisation
12-	Gynécologue	Cabinet privé	Ruth Rosier	Pratiquant en clinique
13-	CIPUH	Psychologues	Béatrice Turnier	Prise en charge de santé mentale

Source : Enquête des survivantes de violence pendant le confinement Covid-19

⁵⁶Nous avons travaillé sur les documents élaborés par ces institutions au moment de la Covid19. Ces structures ont mis en place des protocoles -rigides et centralisés qui ne permettent aux employés responsables des services de gestion de la maladie de faire des entretiens avec nous



Tableau 3- Profil des femmes rencontrées dans le cadre des récits de vie

	Informatrices	Lieu	Occupation/ profession	Age	Statut matrimonial	Nombre d'enfants	Scolarité
1-	Enceinte durant la pandémie	Saint Marc	Animatrice sociale	27	Fiancée	1	Bac II
2-	Enceinte durant la pandémie		Étudiante	25	Célibataire	1	Licence en cours
3-	Femmes Trans	Delmas	Activiste	26	Fiancée	0	Bac II
4-	Femme Trans	Péguy-Ville	Activiste/ Travailleuse sociale	25	Célibataire	0	Terminale
5-	Survivante	Carrefour-feuilles	Commerçante/Sciences juridiques	39	Séparée	2	Université
6-	Survivante	Gressier	Commerçante		Séparée	2	Bac I
7-	Survivante	Carrefour-feuilles	Chômeuse	24	Séparée	2	Certificat
8-	Survivante	PAP	Chômeuse/ mécanicienne	34	Union libre	2	Licence
9-	Survivante	Gérald Bataille	Etudiante/ Hôtellerie/ Tourisme/Commerçante	23	Renmen	0	Professionnelle
10-	Survivante	PAP	Commerçante	35	Séparée		3 ^e secondaire
11-	Travailleuse du sexe	Pétion-Ville	T.S	23	Célibataire	0	Secondaire
12-	Travailleuse du sexe	Tabarre	T.S	43	En couple	1	Secondaire
13-	Lesbienne	PAP	Enseignante/ étudiante en sciences juridiques	26	En couple	0	Licence en cours



14-	Etudiante	Poupelard/Tabarre	Etudiante/journaliste	21	Renmen	0	Licence en cours
15-	Travailleuse domestique	Bel-Air	Dame de service à domicile	40	Célibataire	5	Certificat
16-	Entrepreneure en ligne	Carrefour-Feuilles	Commerçante en ligne Entrepreneure /Comptable	25	Renmen	0	Professionnelle
17-	Professeure d'Université	PAP	Professeure UEH				Doctorat
18-	Jeune mère seule	Delmas	Secrétaire	26	En couple	1	Professionnelle
19-	Jeune femme professionnelle	Christ-Roi	Travailleuse sociale	30	Renmen	0	Master
20-	Handicapée	Pétion-Ville	Sérigraphiste		Renmen	0	Professionnelle

Source : Enquête des survivantes de violence pendant le confinement Covid-19



2.4.- Les difficultés de terrain

Les troubles politiques qui avaient secoué le pays et les situations de tension qui y sévissaient n'étaient pas sans incidences sur le déroulement de l'enquête. Les dates de la formation des enquêtrices sur le terrain ont dû être renvoyées à plusieurs reprises. La période ayant précédé le 7 février 2021⁵⁷ fut particulièrement agitée. Les activités de terrain furent interrompues pendant les deux premières semaines de ce mois.

Les difficultés rencontrées sur le terrain étaient de plusieurs ordres. Elles concernaient les risques sanitaires et les troubles politiques. En effet, l'enquête aurait dû se dérouler au mois de novembre 2020, mais à ce moment, l'Etat haïtien avait alerté la population sur l'éventualité d'une deuxième vague. L'équipe de recherche, de concert avec les commanditaires, avait reculé le processus de recueil des données. Ce nouveau scénario avait conduit les instances impliquées dans l'étude à définir un point fixe pour le recueil des données dans les départements touchés par l'étude, soit les bureaux des organisations porteuses de la recherche. Les personnes enquêtées étaient sollicitées de se présenter dans ces lieux où les questionnaires et les grilles d'entretien allaient être administrés. La configuration de l'espace et les distances que les interviewées devaient parcourir à Saint-Michel-de-l'Attalaye a porté la SOFA à envoyer l'enquêtrice à rejoindre les informatrices. Cette décision fut prise pour alléger le coût du déplacement pour le recueil des données.

⁵⁷ Date consacrant la fin du mandat constitutionnel du président



Section 3

Caractéristiques socio-économiques des femmes enquêtées

Avant de présenter les situations socioéconomiques des femmes enquêtées, situer leurs profils et leurs besoins spécifiques, cette section présente les données démographiques qui concernent les sept départements où vivent les femmes enquêtées, en faisant ressortir quatre indicateurs : l'accès à l'éducation, à l'eau potable, à l'assainissement et à la santé.

3.1.- Contexte démographique des sept (7) départements de l'étude

La République d'Haïti est actuellement caractérisée par une population jeune. Les enfants de moins de 5 ans représentent 11,3 % de la population et ceux de 0-14 ans 32,8 %. L'âge médian est de 23 ans. Le tableau suivant donne la répartition des populations des sept (7) départements de l'étude. Il introduit aussi le sex-ratio. Cet indicateur démographique de base permet de comparer les populations masculine et féminine. Il donne indirectement l'idée de l'orientation des mouvements migratoires des hommes et des femmes entre les départements du pays et aussi la proportion des femmes disponibles et aptes à se reproduire.

Tableau 4: Populations masculine et féminine, sex-ratio de sept départements.

Département	Homme	Femme	Population totale	Sex-ratio
Ouest	1,948,693	2,081,012	4,029,705	0.94
Artibonite	854,910	872,614	1,727,524	0.98
Nord	524,433	542,744	1,067,177	0.97
Sud	400,672	374,304	774,976	1.07
Sud-Est	315,480	317,121	632,601	0.99
Grand-Anse	244,488	223,813	468,301	1.09
Nord-Est	197,631	196,327	393,958	1.01

Source : IHSI

En termes de densité au kilomètre carré⁵⁸, la population est ainsi répartie : Ouest (809 habitants), Artibonite (353 habitants), Nord (505 habitants), Sud (292 habitants), Sud-Est (311 habitants), Grand-Anse (245 habitants) et Nord-Est (243 habitants).

On dénote des pourcentages de sex-ratio élevés respectivement pour la grande région du Sud

⁵⁸ Densité de population

regroupant les départements de la Grand-Anse, du Sud et du Sud-Est. Ce sont les départements dont les femmes émigrent davantage. Hormis le cas du Nord-Est, qui montre un pourcentage de sex-ratio de 101%, les autres départements montrent des taux en deçà de 100%.

B. L'accès aux services de base des populations des sept (7) départements

Avant les deux (2) évènements de *peyi lòk* et de Covid-19, le pays avait connu des progrès assez timides signifiant l'accès de la population aux services d'éducation, de santé, d'eau potable et d'assainissement. En ce qui concerne l'éducation, l'offre scolaire des sept (7) départements de l'étude était majoritairement non publique. Les écoles sont incomplètes ; elles n'ont pas atteint les neuf classes de l'école fondamentale caractérisant une école complète. Une proportion importante d'écoles était de petite taille. En effet, 27% des écoles publiques et 43% des écoles non publiques accueillent moins de 100 élèves.

La petite taille converge avec la faible proportion d'écoles complètes et le constat que la moitié des écoles fonctionnent dans des locaux non destinés à l'enseignement ; cette dernière donnée est présente dans tous les départements. Le nombre moyen d'élèves par établissement est plus élevé dans le réseau public qui, semble-t-il, abrite un nombre plus élevé d'établissements à grands effectifs.

Tableau 5: Caractéristiques des écoles fondamentales

Département	% écoles publiques	Proportion d'écoles complètes*		Nombre moyen d'élèves rapportés au nombre d'écoles		Proportion de petites écoles (moins de 50 élèves)	
		Non-public	Public	Non-public	Public	Non-public	Public
National	16%	24%	12%	154	254	20%	14%
Artibonite	13%	19%	7%	158	253	13%	10%
Grande Anse	32%	18%	10%	147	217	20%	11%
Nord	25%	22%	8%	155	220	21%	15%
Nord-Est	31%	27%	19%	206	273	19%	11%
Ouest	6%	36%	17%	162	370	18%	14%
Sud	18%	12%	16%	120	244	32%	15%
Sud-Est	25%	19%	12%	116	232	28%	15%

Source : MENF



* : une école complète propose les trois cycles du fondamental

*: l'annuaire distingue les locaux construits pour les écoles des autres catégories : maison d'habitation, église, tonnelle/tente, autre.

Des disparités importantes sont observées entre les départements. Par exemple, la proportion d'écoles publiques varie de 6% du total (l'Ouest) à presque un tiers des écoles (Grand Anse, Nord Est). La probabilité pour un enfant de fréquenter une école complète est plus élevée en milieu urbain et dans l'Ouest. Si l'on croise les paramètres du genre et de la géographie tout en calculant des indices de parité sur la base des taux bruts de scolarité (TBS) par département, on observe, comme au niveau national, que la fréquentation scolaire des filles est égale ou supérieure à celle des garçons, à tous les niveaux de l'école fondamentale. Le déséquilibre au niveau 3 est parfois très net en défaveur des garçons : départements du Nord-Est, du Sud et du Sud-Est.

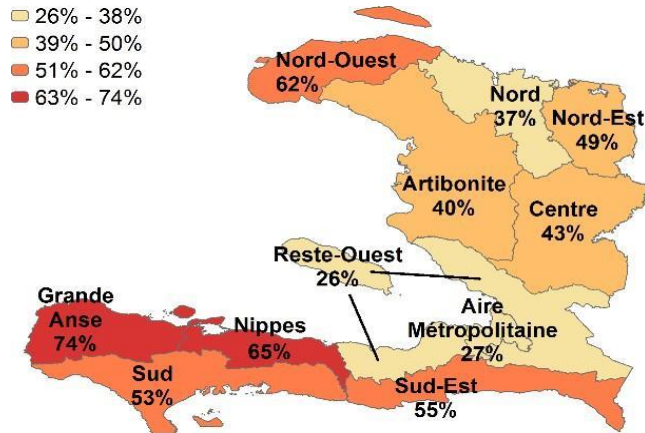
Tableau 6: Indices de parité par département sur la base des TBS. Année : 2015-2016

Département	Fondamental 1 et 2	Fondamental 3
National	1,00	1,08
Artibonite	1,02	1,04
Grand Anse	1,05	1,13
Nord	1,02	1,11
Nord-Est	1,01	1,19
Ouest	0,95	0,97
Sud	1,01	1,21
Sud-Est	1,02	1,19

Source : MENFP

Pour ce qui est des services de santé, il demeure que la disponibilité d'un « paquet de base » contribue à l'accès des femmes au système de soins et à l'utilisation des services. Le graphique ci-dessous présente les pourcentages des institutions qui ont déclaré offrir les services de santé de base « en paquet » ou séparément.

Graphique 1: Services de santé offrant le paquet de base en % et selon le département



Source : MSPP

Dans l'ensemble, on constate qu'un peu plus de 2 institutions sur 5 (42 %) ont déclaré offrir tous les services de base. Un peu plus de 5 dispensaires/CCS sur 10 (51 %) et de 4 centres de santé avec lit sur 10 (44 %) ont déclaré offrir l'ensemble de ces services contre 37 % des hôpitaux et 34 % des centres de santé sans lit. Les proportions d'institutions ayant déclaré offrir tous ces services sont moins élevés dans les départements respectifs de l'étude.

L'accès à l'eau potable et à un service d'assainissement eau potable fait face à une situation d'anarchie. Dans le cas de l'eau, les infrastructures de captages construits contribuent à limiter la disponibilité de l'eau. Dans certains cas, l'eau est disponible, mais le réseau présente des signes de saturation. Pour accéder à ce service, la majorité de la population puise dans les sources une eau de qualité douteuse.

Tableau 7: Accès des ménages à l'eau potable et à l'assainissement, selon la zone de résidence

2012	Accès à l'eau potable	Accès à l'assainissement
Aire métropolitaine	27,6	60,8
Autre urbain	36,0	36,3
Rural	26,9	2,5
Ensemble	29,4	24,9

Source : IHSI

Pour ce qui est de l'accès à un service d'assainissement, la forte densité de population, ajoutée à l'absence de services de collecte des résidus solides pour plus de deux tiers des ménages, ainsi que l'absence de services d'assainissement pour quatre habitants sur dix sont responsables de l'état sanitaire déplorable dans lequel vivent les ménages. Les zones rurales où habite près de la moitié des ménages sont particulièrement dépourvues d'accès à l'ensemble des services de base. Le tableau ci-dessus permet de constater que l'accès à l'eau des réseaux publics est plus répandu dans les villes secondaires, ce qui s'explique notamment par l'existence répandue de fontaines publiques également en dehors de l'aire métropolitaine.

Dans le cas d'un service d'assainissement et de ramassage d'ordures, en plus de l'accès difficile, il demeure que les marchés urbains et ruraux créent des problèmes d'assainissement graves. Ils sont des vecteurs de propagation de maladies à cause de la pratique de détritrus déversés dans des ravines, les voies d'eau. Le problème est alarmant au niveau des villes qui ne disposent pas de système de gestion et de stockage des détritrus. Les municipalités sont mêmes dans l'incapacité d'adresser ce problème d'assainissement de la ville.



3.2.- Caractéristiques socioéconomiques des femmes enquêtées

La population féminine sous étude est relativement jeune ; 43,9 % des femmes ont moins de 30 ans, 48.4% se situent entre 30 et 50 ans, 7,8 % ont plus de 50 ans. Cette population suit la courbe de la pyramide haïtienne des âges où les personnes de moins de 40 ans représentent 75,6 % de la population totale. Les caractéristiques socio-économiques des enquêtées permettront d'identifier le profil des femmes qui sont souvent exposées à des violences domestiques et de découvrir si les violations de leurs droits peuvent être associées à des changements dans leurs conditions de vie.

Rappelons que les lieux que représente notre échantillon sont des espaces d'organisations qui reçoivent en général une population de jeunes femmes. Selon les statistiques nationales, les jeunes femmes sont plus exposées aux violences de genre, notamment les violences sexuelles que subissent celles qui ont entre 15 et 45 ans. D'ailleurs, les femmes haïtiennes victimes de féminicide pendant ces deux dernières années sont dans la vingtaine et la trentaine, mêmes si une femme peut être victime de ce crime à n'importe quel âge de sa vie.

Tableau 8 : Répartition des femmes selon les groupes d'âge

Nombre	En %
Moins de 30 ans	107 43.9%
Entre 30 et 50 ans	118 48.4%
Plus, de 50 ans	19 7.8%

Source : Enquête des survivantes de violence pendant le confinement de Covid-19

Cet échantillon présente un niveau de scolarité qui est plus élevé que la moyenne nationale. En effet, 62 % de ces femmes ont dépassé le niveau de l'école primaire. Seulement 38 % des femmes enquêtées n'ont pas atteint le niveau du secondaire. Elles sont relativement informées de la question des droits.

Tableau 9: Répartition des enquêtées selon le niveau d'étude

Niveau d'étude atteint	Effectif	En %
Université	22	9
Professionnel	15	6
Secondaire	90	37
Brevet	5	2
Fondamental	20	8
Primaire	61	25

Alphabétisée	10	4
Non scolarisée	22	9
Total	244	100%

Source : Enquête des survivantes de violence pendant le confinement Covid-19

Le fait de chercher de l'aide auprès des organisations féministes témoigne d'un certain niveau académique et suppose aussi l'accès des femmes à des informations sur les droits. Plus elles ont acquis un bagage scolaire important, plus elles ont tendance à chercher de l'aide. Toutefois, nous devons nuancer cette analyse au regard du fait que les femmes des classes moyennes et aisées, pour de raisons de convenances, ont moins tendance à solliciter ces types d'organisations.

Plus de la moitié de ces femmes sont célibataires ou vivent seules, soit 54 % d'entre elles. Les autres sont soit mariées ou vivent en union libre. On peut alors se demander si les femmes subissant les violences ont tendance à vivre seules. Si nous nous en tenons aux informations fournies dans les récits de vie, les femmes qui sont seules sont les plus exposées aux violences de genre que celles qui vivent en couple.

Tableau 10: Répartition des enquêtées selon le statut matrimonial

Statut matrimonial des femmes	Effectif	En %
Mariée ou placée	100	41%
Veuve	12	5%
Célibataire et seule	132	54%

Source : Enquête des survivantes de violence pendant le confinement Covid-19

Il est à constater que 59 % des femmes enquêtées ont un statut de cheffe de ménage. Les femmes subissant les violences de genre ont alors tendance à s'occuper de la gestion du foyer.

Tableau 11: Répartition des enquêtées selon le statut dans le ménage

	Effectif	En %
Chef de ménage	144	59%
Autre statut	100	41%

Source : Enquête des survivantes de violence pendant le confinement de Covid-19

Contrairement au reste de la population haïtienne, les femmes rencontrées témoignent d'une accessibilité relativement plus grande aux services de base. Plus de 90 % de celles-ci jouissent de ces droits, sauf pour l'assainissement où 27,7 % de leurs ménages manquent de ce confort.

3.3.- Accès aux services de base (SSB) en période de peyi lòk et de Covid-19

Il est admis que la disponibilité des services de base est très faible sur le territoire haïtien. Les données de l'enquête confirment ces éléments.

Tableau 12: Disponibilité aux services de base (eau, école, hôpital, assainissement)

Disponibilité des services de base	Oui		Non		Ensemble	
	Effectif	En %	Effectif	En %	Effectif	En %
Eau						
Eau de boisson	230	94.3	14	5.7	244	100
Eau pour la cuisson de nourriture	235	96.3	9	3.7	244	100
Eau pour laver, se laver les mains et se baigner	237	97.9	5	2.1	242	100
École pour les enfants	237	97.9	5	2.1	242	100
Hôpital	221	91.3	21	8.7	242	100
Assainissement	175	72.3	67	27.7	242	100

Source : Enquête des survivantes de violence pendant le confinement Covid-19

Les scores élevés de la disponibilité de l'eau pour la boisson, la cuisson, se laver doivent être pris avec scepticisme, car les populations déploient des stratégies pour compenser le déficit quasi général de service public dans le pays. Pour preuve, 5.7% des femmes enquêtées n'ont pas accès à l'eau. C'est quasiment le même cas de figure pour l'accès à l'hôpital, qui est devenu de plus en plus compliqué suite à l'apparition de la Covid-19. En ce qui concerne l'assainissement, presque 30 % des femmes répondantes à l'enquête ne disposent d'aucun lieu pour se débarrasser des ordures ménagères. En général, ces ordures se retrouvent dans les ravins, venant augmenter les problèmes environnementaux déjà trop nombreux.

Parmi ces données qui concernent les atouts de l'individu, il est nécessaire de considérer les conditions d'insertion des enquêtées dans la vie économique ainsi que leurs possibilités de génération de revenu.

Il est possible de suivre l'évolution de leurs activités ainsi que les revenus qu'elles ont pu en tirer avant et pendant la pandémie. Le commerce représente l'activité de plus de la moitié des femmes ; il occupe une place de choix dans les activités féminines. Il est le secteur d'activité où elles peuvent avoir accès rapidement à des compétences et aux ressources même quand elles ont

un faible bagage académique. Ailleurs, nous avons expliqué le poids élevé de cette activité dans la construction des femmes en tant que personnes responsables dans le groupe familial. En effet, le commerce permet de comprendre la manière dont se structure la division sexuelle du travail en Haïti. Le tableau suivant donne des précisions sur les secteurs d'activité où elles sont insérées.

Tableau 13: Répartition des activités économiques des femmes avant et pendant la Covid-19

		Avant Covid-19		Après Covid-19		Evolution des emplois en %
		Effectif	En %	Effectif	En %	
1-	Commerce	101	66,4%	54	75,0%	-46,5%
2-	École	10	6,6%	3	4,2%	-70,0%
3-	Cuisine	6	3,9%	0	0,0%	-100,0%
4-	Travail ménager	5	3,3%	2	2,8%	-60,0%
5-	Lessive	3	2,0%	1	1,4%	-66,7%
6-	Élevage	3	2,0%	0	0,0%	-100,0%
7-	Couture	3	2,0%	1	1,4%	-66,7%
8-	Art floral	2	1,3%	0	0,0%	-100,0%
9-	Cosmétologie	2	1,3%	1	1,4%	-50,0%
10-	Fabrication	1	0,7%	0	0,0%	-100,0%
11-	Cultivatrice	1	0,7%	0	0,0%	-100,0%
12-	Hôtel	1	0,7%	0	0,0%	-100,0%
13-	Pâtisserie	1	0,7%	0	0,0%	-100,0%
14-	Pharmacie	1	0,7%	0	0,0%	-100,0%
15-	ONG	1	0,7%	0	0,0%	-100,0%
16-	Hôpital	1	0,7%	0	0,0%	-100,0%
17-	Médical	1	0,7%	0	0,0%	-100,0%
18-	Restaurant	1	0,7%	0	0,0%	-100,0%
19-	Secteur public	1	0,7%	1	1,4%	0,0%
20-	Agriculture	2	1,3%	2	2,8%	0,0%
21-	Prostitution	1	0,7%	1	1,4%	0,0%
22-	Ménagère	1	0,7%	1	1,4%	0,0%
23-	Plomberie	1	0,7%	1	1,4%	0,0%
24-	Autre	2	1,3%	2	2,8%	0,0%
25-	Transport	-	-	1	1,4%	100,0%
26-	Travail	-	-	1	1,4%	100,0%
	Total	152	100,0%	72	100,0%	-47,4%

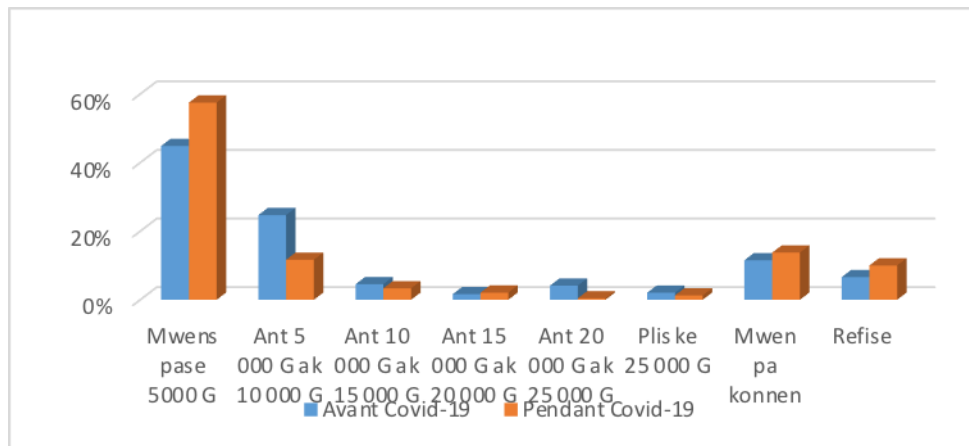
Source : Enquête des survivantes de violence pendant le confinement Covid-19

En outre, il nous faut souligner que les niches où se retrouvent les femmes sont celles qui ont le moins de valeur symbolique, où que l'on gagne le moins. Cette assertion est corroborée par les récits conduits dans la mesure où les femmes les plus touchées par la crise sont : les femmes de la catégorie des gens de maison, les travailleuses sexuelles et les marchandes. Le tableau ci-dessus montre donc que sur le plan des rapports de sexe, les femmes ont accès à peu de ressources.

La majorité des femmes interrogées avaient exercé une activité génératrice de revenus avant l'apparition de la Covid-19, soit 59,9 % des cas. Ce pourcentage des femmes occupées a chuté de 28,3 % durant la pandémie. Les emplois ont alors baissé de 47,4 % au sein de ce groupe. Elles l'exercent notamment dans le commerce, soit 66,4% des personnes touchées. A noter que cette situation est liée au fait qu'avec les gangs, les femmes avaient des difficultés à poursuivre avec le commerce des rues. La baisse des activités économiques féminines doit être liée aux effets délétères combinés des crises sanitaires et politiques.

Les données du graphique 1 présentent l'évolution des revenus des femmes avant et après la pandémie. Ces revenus ont baissé entre les deux périodes. Il est vrai que près de la moitié des activités et des emplois des femmes ont disparu d'une période à l'autre. Le second graphique permet d'illustrer ce constat.

Graphique 2: Niveau de revenu des femmes avant et pendant la Covid-19



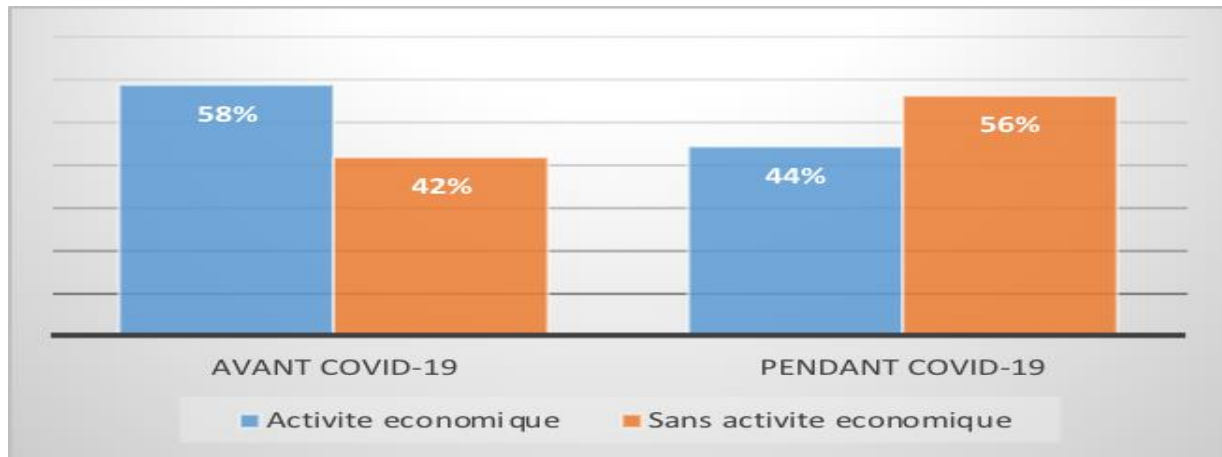
Source : Enquête des survivantes de violence pendant le confinement Covid-19

Le graphique 2 illustre l'évolution de l'emploi parmi les femmes enquêtées. Sur les 26 activités, seules six n'ont pas été touchées par le recul de l'emploi.

Les femmes ayant donné un entretien parlent d'une situation économique difficile qui s'est aggravée pendant la pandémie. Entre 2018 et 2019, les violences dans les rues avaient perturbé leurs activités et fait baisser leurs revenus. En 2020, de nouvelles restrictions s'ajoutaient aux

premières. Les banques imposaient des contraintes pour accéder à leurs services. Les temps de travail avaient diminué ; les salaires avaient baissé dans certaines entreprises. Les entrepreneurs individuels avaient de la difficulté à trouver des contrats et les honorer.

Graphique 3: Activités économiques des femmes avant et pendant la Covid-19

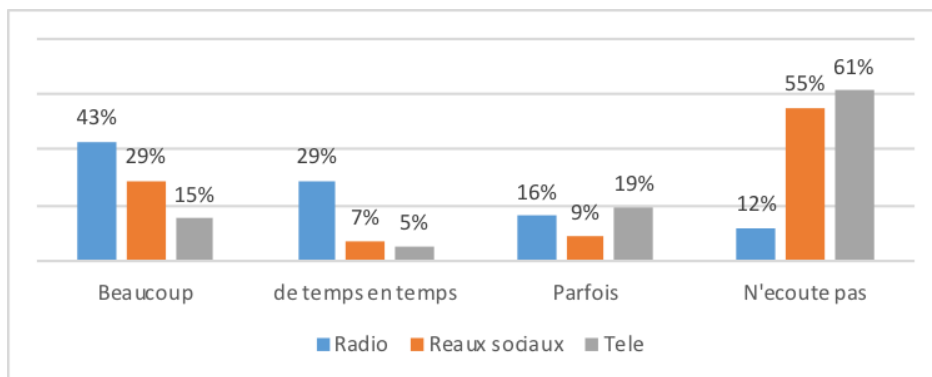


Source : Enquête des survivantes de violence pendant le confinement Covid-19

Souvent, le principal pourvoyeur des ressources de la famille perdait son travail. La période fut très difficile, quand les pères avaient perdu une partie de leurs revenus. Les femmes qui vivent avec les hommes mariés et de l'argent tiré de cette relation ont connu des moments de gêne. Elles n'avaient plus accès aux ressources. Le constat montre que 42 % des femmes n'avaient aucune activité avant la pandémie. Pendant le passage de la maladie, celles qui n'étaient pas occupées représentaient 56 % de l'échantillon.

Pour conclure sur les caractéristiques socio-économiques des femmes, cette partie parle de leurs pratiques d'accès à l'information. La radio demeure le principal média accessible aux femmes, soit 43 % de cette population. En fait, 43 % des femmes écoutent beaucoup la radio, 29 % le font ou de temps en temps. La télévision leur est moins accessible ; 61 % d'entre elles n'y ont pas accès. Plus d'un tiers des femmes ont accès aux réseaux sociaux en ligne, soit 29 % de manière intense, et 7 % de temps en temps.

Graphique 4: Les principales sources d'information des répondantes



Source : Enquête des survivantes de violence pendant le confinement de Covid-19

Ces premières données indiquent qu'en matière d'accès aux opportunités et aux services de base, la population des femmes sous étude est placée dans des conditions de vie relativement meilleures que la moyenne des femmes haïtiennes. Ces statistiques sont sensiblement différentes des données collectées par EMMUS VI en 2016-2017 qui montrent que 45,1 % des femmes sont des cheffes de famille, 43,5 de celles qui sont âgées de plus de 15 ans n'ont pas dépassé le niveau primaire ; 48,5 % d'entre elles sont célibataires ou vivent seules.

Les répondantes ont pu s'informer de la Covid-19 et de ses conséquences grâce à plusieurs sources d'information : la radio, la télé, les agents communautaires, les organisations de femmes, les marchés, les églises, les réseaux sociaux. Toutefois, en ce qui concerne la pandémie, la radio prédomine.

L'enquête permet de découvrir un groupe de femmes violentées réparties au niveau national, relativement mieux pourvues en accès au service que le reste de la population, mais les structures socio-économiques sont inadéquates pour faciliter leur stabilité émotionnelle et sociale.



Section 4

Crises sanitaires et services sociaux de base

Ce chapitre retrace la manière dont la Covid-19 fut gérée par l'Etat haïtien. Il présente les mesures étatiques que la population devrait adopter pour répondre aux défis engendrés par la pandémie ; il relève leur impact ainsi que les perceptions des individus vis-à-vis desdites mesures. Il discute aussi de la façon dont la crise influe sur le fonctionnement du service public. Dans un deuxième temps, il montre les perturbations que la crise sanitaire avait provoquées dans la marche des institutions non étatiques et para étatiques ; il rappelle la manière dont ces institutions se sont adaptées à la pandémie ; il parle des liens qui sont tissés entre les organisations étatiques et non étatiques durant cette période. Enfin, il évoque le fonctionnement de la société civile durant cet intervalle.

4.1.- Les mesures étatiques et gouvernementales

Les mesures étatiques sont étalées sur deux périodes : celles qui avaient été prises avant l'arrivée de la pandémie et celles qui étaient prises après l'apparition des premiers cas. Ces deux moments serviront à dresser un tableau qui relève les perceptions des interlocutrices rencontrées pendant cette étude. Avant ces deux périodes, beaucoup de faits de la vie politique avaient contribué à installer des relations difficiles entre le gouvernement et la population.

Bien qu'ayant organisé les festivités carnavalesques de l'année 2020 dans le département du l'Ouest, le gouvernement avait élaboré un plan de préparation et de réponse à la pandémie. Avec l'appui des Autorités aéroportuaires nationales (AAN), les premiers responsables de l'État avaient mis un plan en place afin d'empêcher l'entrée de la maladie dans le pays. Pour renforcer la surveillance épidémiologique et consolider les mesures d'hygiène, des séances de préparation furent réalisées au niveau des dix départements (MSPP, 2020)⁵⁹. Toutefois, ce plan présentait des incohérences notoires et était vivement critiqué au niveau national.

Selon les informations diffusées par la presse nationale et étrangère, aucune décision d'envergure ne fut prise par le gouvernement haïtien. Par exemple, l'un des premiers centres hospitaliers du pays, l'Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti (HUEH), n'avait pas préparé le personnel soignant à prendre en charge les éventuels malades. L'HUEH manquait de tout : gants, blouses, masques et bonnets de protection. Malgré ces premières lacunes, la ministre de la Santé publique avait déclaré le 2 mars 2020 que 200 lits étaient disponibles sur l'ensemble du territoire

⁵⁹MSPP, 2020. Le plan de préparation et de réponses du MSPP au coronavirus

national, dans les hôpitaux publics et privés, pour prendre en charge les cas potentiels de Covid-19 (Alterpresse, 2020)⁶⁰. Un peu plus tard, le 19 mars 2020, les autorités haïtiennes annoncent la découverte de deux cas en Haïti. La deuxième période se précise.

Après la découverte des premiers cas, elles ont décrété l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire. Le jour de cette annonce, un arrêté présidentiel fut adopté ; le pays est passé à la phase II de la gestion de la maladie.

En plus de cet arrêté présidentiel, le gouvernement avait décrété :

- a) la fermeture des écoles et des universités ;
- b) la fermeture des entreprises industrielles ;
- c) la mise en place d'un couvre-feu s'étendant de 20 heures à 5 heures du matin ;
- d) l'interdiction de toute rencontre ou rassemblement de plus de 10 personnes ;
- e) l'imposition de la distanciation sociale de sécurité ;
- f) la fermeture des ports et des aéroports, sauf pour l'acheminement des marchandises ;
- g) la fermeture de la frontière terrestre ;
- h) le transport des biens restait autorisé dans les limites du territoire national, mais avec l'interdiction d'embarquer plus de deux personnes dans les véhicules de transport ;
- i) le renforcement des contrôles et des sanctions contre le marché noir des produits alimentaires, des médicaments et des produits d'hygiène.

Le 2 mai 2020, le gouvernement annonçait que le port du masque était obligatoire à partir du 11 mai dans tous les lieux publics, sous peine de sanctions légales. Outre ces mesures, fut mis en place un comité multisectoriel qui était coprésidé par le pouvoir exécutif et le *Groupe haïtien de recherche et d'étude sur le sarcome de kaposi* (GHESKIO). De plus, pour contrer les menaces liées à la Covid-19 en Haïti, le MSPP a monté un système d'alerte et de riposte basée sur trois piliers : la régulation, la quarantaine et la prise en charge des cas cliniques (MSPP, 2020). Aussi, en accord avec la Direction d'épidémiologie, de laboratoires et de recherche (DERL) et le point focal RSI, le MSPP coordonne à la fois les activités préventives et de riposte, la veille épidémiologique, la notification des cas et/ou des flambées épidémiques à l'OMS, tout en activant l'alerte national.

Pour activer son plan de riposte, le MSPP avait bénéficié du soutien des autres ministères tels : le ministère de l'Économie et des Finances (MEF), le ministères du Tourisme et des Industries créatives (MTIC), le ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT), le ministère de la Justice et de la Sécurité publique (MJSP), le ministère des Affaires étrangères

⁶⁰Alterpresse 2020. Haïti-Santé : 200 lits déjà disponibles pour d'éventuels cas liés à la Covid-19, annonce le MSPP. Les noms des hôpitaux disponibles gardés secrets « pour raisons de sécurité », consulté en ligne le 18 mai 2021, disponible sur : <https://www.alterpresse.org/spip.php?article25311#.YKOxKqhKiM8>

(MAE), le ministère des Affaires sociales et du Travail (MAST), le ministère des Travaux publics, Transports et Communications (MTPTC), le ministère de la Culture et de la Communication (MCC), le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) ; le ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action civique (MJSAC).

L'encadré ci-dessous présente les principales mesures qui concernent la population. Il retrace les dispositions relatives aux gestes barrières que l'Etat haïtien préconise dans diverses situations, à l'instar de l'OMS. Ces prescrits portent sur les rassemblements, le couvre-feu, les cas de stigmatisation ainsi que les droits des travailleurs.

j) Encadré I- Les dispositions du journal officiel de la République d'Haïti

Article 2-

Afin de ralentir la propagation de la pandémie, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites « barrières » définies au niveau national, et toutes autres mesures nécessaires suivant la nature de la pandémie adoptées par un arrêté pris en Conseil des ministres, doivent être observées en tout lieu et en toute circonstance.

Article 6

Tout rassemblement, réunion ou activité mettant en présence de manière simultanée plus de 5 personnes en milieu clos ou ouvert, est interdit sur le territoire de la République, sous peine de trois mille gourdes d'amende, de cinq jours d'emprisonnement ou de quinze jours de travail d'intérêt général à déterminer par le conseil municipal.

Article 9

Le couvre-feu est maintenu de 8 heures du soir à 5 heures du matin en cas de pandémie/épidémie, sous peine de 3, 000 gourdes d'amende, de cinq jours d'emprisonnement ou de quinze jours de travail d'intérêt général à déterminer par le conseil municipal.

Les dispositions du présent alinéa ne s'appliquent pas aux journalistes, aux agents de la force publique de service, aux personnels médicaux, pompiers, ambulanciers en service, ni aux autres catégories professionnelles ou personnes munies d'une autorisation délivrée dans des conditions prévues par Arrêté pris en Conseil des ministres.

Article 13

Toutes formes de stigmatisation et de discrimination sont interdites sous peine des sanctions prévues par la loi.

Article 21

Tout travailleur présentant un symptôme s'apparentant à la pandémie/épidémie, doit cesser de travailler pour rentrer à la maison pour aller à l'hôpital. Il est rémunéré conformément à la loi.

Extraits du décret du 19 mai 2020. Source : Le Moniteur

Ces articles sont choisis en fonction des thématiques retenues dans les grilles utilisées par l'étude. Prenons un exemple. L'article 6 retient l'attention pour deux raisons. Premièrement, il influence le mode de fonctionnement des institutions étatiques et non étatiques, eu égard, d'une part, au nombre de personnes autorisées à se rassembler dans un lieu, et, d'autre part, au fonctionnement des espaces des marchés qui sont des lieux de grandes fréquentations où les femmes travaillent et sont massivement présentes afin de gagner leurs revenus.

En plus, les mesures ordonnant le couvre-feu ont influencé les activités des marchandes, dont celles qui vendent le soir et les travailleuses du sexe. En général, à compter du 8 heures P.M, ces dernières occupent les trottoirs, leur espace de travail. Ces mesures ont notamment influencé les activités et les revenus de ces deux catégories socioprofessionnelles. Quant à l'article 21, il concerne les travailleuses domestiques. Certaines d'entre elles avaient été priées de rester chez elles sans solde pendant la pandémie. Nos entretiens ont montré qu'une femme de 39 ans faisait partie de cette catégorie, femme célibataire et mère de cinq enfants ; elle avait eu beaucoup de difficultés à assurer l'entretien de sa famille au quotidien.

Outre l'arrêté du 19 mai 2020, dont des extraits sont présentés plus haut, plusieurs ministères, dont le MSPP et le Ministère à la Condition féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF), avaient placé des affiches et diffusé des spots publicitaires de sensibilisation pour tenir la population informée des gestes à poser pour la prévention.

Pour sensibiliser la population féminine aux précautions à adopter face à la Covid-19, le MCFDF avait mené, de concert avec des entités des Nations unies, une campagne de sensibilisation le 28 mai 2020, à l'occasion de la Journée internationale d'action pour la santé des femmes. Cette campagne avait pour thème « Quand il s'agit de santé, toutes les femmes sont concernées ». Selon la titulaire dudit ministère, Ghislaine Monpremier, dans un article publié en ligne par Alterpresse, cette action trouve sa justification dans les propos suivants : « [...] les femmes représentent les premières victimes des conséquences de la Covid-19, non seulement en tant que personnes, mais en tant que personnels de santé (...) (Alterpresse, 2020)⁶¹. Toutefois, par rapport aux mesures de prévention, le gouvernement et les personnes recrutées pour orienter ses actions se montraient alarmistes vis-à-vis de la population.

Dans une interview accordée au journal Le Nouvelliste le 23 avril 2004, M. Jean William Pape, le coprésident de la Commission multisectorielle de gestion de la pandémie de Covid-19, annonçait : « Dans le meilleur des cas, Haïti aura des millions de contaminés, des centaines de milliers d'hospitalisés et des milliers de morts dans les prochains mois. Entre fin mai et août. Si

⁶¹ Alterpresse, 2020. Santé-Genre : Les femmes, les premières victimes des conséquences de la pandémie de Covid-19 en Haïti, publié en ligne le 6 avril 2020, consulté en ligne le 18 mai 2021.

<https://www.alterpresse.org/spip.php?article25452#.YKNQkKhKiM8>



le pire arrive, il faut augmenter les chiffres. Passer de trois millions et demi de porteurs du virus à huit millions et plus et augmenter les hospitalisations comme les décès » (Le Nouvelliste, 2020). Le 4 avril 2020, dans une interview accordée au journal Le Nouvelliste le Premier ministre d'alors Joseph Jouthe, avait affirmé que le pire était à venir.

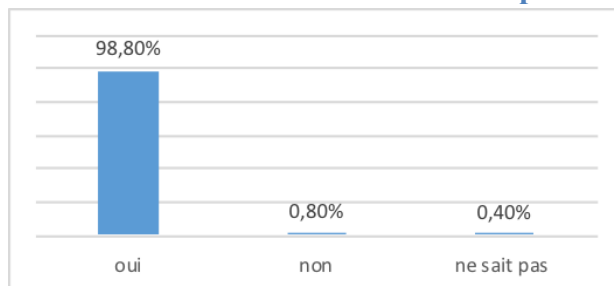
Au lieu d'informer, le gouvernement avait joué la carte de la peur afin d'inciter la population à se protéger. Cette stratégie avait produit l'effet inverse : la population avait tourné le dos aux solutions anti-Covid que le gouvernement avait proposées. En plus, il n'avait pas rassuré la population en émettant les sombres prévisions dès la présence de la maladie en Haïti.

Connaissances et des mesures étatiques par la population

La crise sanitaire de la Covid-19 coïncide en Haïti avec une période particulièrement difficile de la vie politique laissant constater que le contrat de confiance liant les dirigeants haïtiens et les dirigés avait été rompu depuis juillet 2018. Les mesures du gouvernement, incluant le décret du 21 mai 2020, étaient énoncées au moment où le pays était secoué par des tensions politiques. Les mesures anti-Covid-19 sont prises à une époque où le gouvernement est décrié, et l'autorité du pouvoir exécutif affaibli. Depuis janvier 2019, le pouvoir exécutif avait renvoyé le Parlement ; il dirigeait par décret ; les droits humains sont systématiquement bafoués. Ce contexte avait inspiré une mauvaise appréciation des mesures gouvernementales chez les individus. Cela justifie le fait que lors de nos entretiens qualitatifs, plusieurs interlocutrices ont expliqué qu'elles avaient beaucoup de réticence à croire que la maladie soit vraiment présente sur le territoire national.

En ce qui concerne les mesures étatiques parues dans le journal officiel, Le Moniteur, le gros de la population en était informé, car ces informations étaient relayées par les réseaux sociaux en ligne et les radios. Seulement 2 % des femmes ignoraient ces mesures ou ont déclaré n'avoir pas été touchées. En conséquence, la grande majorité de la population sous étude maîtrisait les gestes barrières préconisés par les autorités médicales. Les femmes répondantes connaissent les gestes barrières pour la prévention contre la Covid-19. Les gestes les plus connus sont le lavage fréquent des mains à l'eau et au savon ou l'utilisation d'une solution hydroalcoolique, la distance d'au moins un mètre des autres personnes, le port de masque en public. La plupart d'entre elles ont observé les mesures de confinement prises par les pouvoirs publics.

Graphique 5: Connaissances des décisions de l'État pour combattre laCovid-19



Source : Enquête des survivantes de violence pendant le confinement de Covid-19

La majorité des informatrices sur le terrain ont déclaré avoir eu accès aux informations sur les précautions à prendre via la radio, les réseaux sociaux en ligne et quand les télévisions diffusent des nouvelles internationales. Elles soulignent qu'elles n'étaient pas suffisamment informées par les autorités étatiques des mesures qui visaient la gestion du travail pendant la crise.

Toutefois, la population ne maîtrisait pas les autres mesures prises par l'État pour garantir sa protection contre la pandémie. Par exemple, les femmes travailleuses de maison ignoraient qu'elles devaient être rémunérées conformément à la loi si elles étaient malades. Celles avec qui nous avons conduit des entretiens n'étaient pas au courant des mesures particulières qui concernent les gens de maison. D'une manière générale, les femmes enquêtées ignoraient que toutes les formes de discrimination et de stigmatisation étaient interdites et sanctionnées par la loi. En témoigne cette situation relatée par Roseleine Pierre, coordonnatrice du Rassemblement des femmes engagées de Ouanaminthe (RFEO) sur le site du Ceci.

Au cours du mois d'avril, une jeune femme s'est présentée à l'hôpital de la ville de Ouanaminthe avec une crise d'asthme, la population a voulu la lapider, car ses symptômes rappelaient ceux du coronavirus. La police a dû intervenir pour qu'elle ait la vie sauve⁶².

Cet événement illustre un cas de discrimination et de stigmatisation liée à la Covid-19. D'autres cas concernent la colère des populations qui ne voulaient pas que des hôpitaux de leurs quartiers puissent recevoir des malades de la Covid-19 ou soient désignés pour les recevoir. Ce fut le cas à Jacmel où des équipements étaient détruits par des manifestants.

4.2.- Perceptions des mesures étatiques

Concernant les mesures gouvernementales, les femmes rencontrées ont minimisé leur impact, car elles étaient pour la plupart inadaptées aux réalités de la population haïtienne. Par exemple, le gouvernement avait annoncé la présence de la maladie sur le territoire à 9 heures du soir et avait exigé que les restrictions prennent un effet immédiat.

Dans un article, l'organe de presse en ligne *Ayibopost* (2020) montre les difficultés d'application de l'article 3 du décret du 21 préconisant que les conducteurs de véhicule et de matériel roulant se chargent de la désinfection de leurs biens au moins une fois par jour. Les institutions de droits humains rencontrées soulignent que les sanctions payantes prescrites en cas de violation de ces articles sont irréalistes, car le paiement des éventuelles amendes dépasse

⁶² <https://ceci.ca/fr/nouvelles-evenements/les-organisations-de-femmes-au-coeur-de-la-reponse-a-la-Covid-19-en-haiti>

largement le salaire minimum en vigueur. Parlant de la gestion de la Covid-19 par l'Etat haïtien, le philosophe Edelyn Dorismond (2020)⁶³ constate :« [...] Malgré la gravité du temps présent qu'exige toute la concentration des responsables de l'État haïtien, ceux-ci se perdent dans des projets louches de carte d'identification, d'assistance alimentaire insignifiante, etc., qui ne prennent aucunement en compte l'humain ; [nous en prenons l'exemple] l'absence d'un comité psychologique de gestion de la crise, le silence sur un véritable protocole de prise en charge des éventuels morts alors que le ministre des Travaux publics annonce leur capacité à enterrer dans des fosses communes 1000 à 1500 morts. L'État porte son regard sur les morts tout en ignorant les vivants. Le mépris profond qu'exprime le modèle de gestion de la Covid-19 (pas de plan public de prise en charge, mise à distance des hôpitaux privés, absence d'une communication transparente, zone d'ombre sur les contaminations, absence d'une politique systématique de dépistage, etc.)[...]».

Selon certaines femmes rencontrées, les mesures furent prises sans que la population ait réellement les moyens de faire face aux conséquences immédiates que celles-ci avaient provoquées dans leur vie. En témoigne la situation des marchandes décrites par Fanm Deside dans le Sud-Est. Les marchandes se recrutent parmi les populations les plus remontées face aux mesures étatiques. La jeune femme entrepreneure dont la mère est vendeuse au marché de Pétion-Ville explique que sa mère fut confrontée aux mêmes péripéties pour écouler ses marchandises.

Face à la flambée des prix des produits de première nécessité que l'annonce du coronavirus avait provoquée, une survivante interviewée affirme que les pouvoirs publics n'ont pas su gérer ces retombées. Selon elle, le gouvernement a procédé à la fermeture des marchés sans s'assurer que les femmes avaient d'autres moyens pour nourrir leurs progénitures. Ces différentes réflexions montrent une insatisfaction partagée quant aux perceptions de la population de la gestion de la crise par l'État haïtien. Beaucoup de femmes se sont plaintes des mesures gouvernementales qui avaient grandement affecté leurs activités pendant la pandémie. Plusieurs d'entre elles avaient changé d'activités, ce que cette étude montrera plus loin.

4.3.- Impacts des mesures étatiques sur le service public et sur la population

Les entretiens conduits auprès des informatrices suggèrent de croire que les effets des mesures gouvernementales sont multiples et leurs impacts diffèrent d'un groupe de femmes à un autre. Ce rapport considère deux faits pour apprécier l'impact négatif desdites mesures : le fonctionnement

⁶³ Edelyn Dorismond, 2020. Qu'est-ce qu'une vie humaine en Haïti ? publié en ligne le 13 avril 2020 et consulté le 18 mai 2021, disponible <https://edelyndorismond.blogspot.com/2020/04/quest-ce-quune-vie-humaine-en-haiti.html>.

des services à la population ainsi que la détérioration du droit du travail, des conditions de travail et de rémunération.

En observant les services aux usagers, Edwin Elius, la secrétaire générale de l'Association pour l'autonomisation des femmes haïtiennes à mobilité réduite (AAFHAMR), a expliqué que les femmes en situation de handicap ont traversé seules cette période, sans le soutien de l'État. Aucune mesure spécifique ne fut dédiée à cette catégorie de la population. Selon elle, le MSPP n'avait rien prévu pour favoriser l'accès des sourds muets et des aveugles, incluant les femmes, aux informations sur la maladie. De plus, le service public n'a pas fonctionné comme d'habitude. Sa passivité et sa lenteur coutumières se sont aggravées. Faute d'équipements adéquats, les hôpitaux n'ont pas pu accueillir les populations en difficulté. Dans les premiers moments de la pandémie, les médecins les avaient fuis, vu qu'ils ne pouvaient recevoir les malades.

En plus de fonctionner au ralenti, le Service public n'a pu fournir les services adéquats aux personnes nécessitant des besoins spécifiques, notamment les femmes enceintes. Dans notre échantillon, les deux femmes enceintes durant la pandémie ont rapporté qu'elles avaient eu des difficultés à réaliser les visites prénatales qui étaient exigibles. Celle qui habite une zone périurbaine avait eu sa première visite au deuxième trimestre de sa grossesse. Celle qui vit à Port-au-Prince a affirmé que le service public ne lui avait pas offert les soins adaptés à sa situation. Elle a dû se tourner vers une clinique privée pour les avoir. Lors d'un entretien, la gynécologue responsable d'un cabinet médical explique que pendant la période les femmes avaient moins d'accès aux soins gynécologiques.

Sur un autre registre devant travailler par roulement en tant que secrétaire dans une entreprise du secteur public, une jeune mère célibataire a expliqué les difficultés qu'elle avait rencontrées à faire garder son fils pendant la durée du confinement. Selon cette femme, l'une de ses collègues avait dû amener sa fille au bureau ; l'enfant passait la journée sur une chaise dans cet espace restreint en dépit des risques de voir le virus circuler dans ce lieu de service public.

Quant à l'impact des mesures étatiques sur les conditions de travail, les différences se remarquent suivant la classe et la situation socio-économique des individus, incluant le statut matrimonial et l'âge des personnes. En termes d'impacts de la crise de 2018 et de la Covid-19 dans la vie des femmes, Kay Fanm fait état des effets négatifs de la période dans la vie des femmes qu'elle accompagne. Plusieurs de ces survivantes des violences avaient perdu leurs commerces, leur principale source de revenu. Durant les périodes de crise politique, les femmes qui devaient transporter leurs marchandises avaient dû payer des droits de passage à des hommes armés afin de se déplacer. Cette situation avait précipité plusieurs survivantes dans la précarité. À celles qui étaient dans une situation de détresse durant la période de la pandémie, Kay Fanm a

dû donner des coupons. A noter que l'effet combiné des deux crises politiques et sanitaires avait précipité ces femmes dans la précarité.

La situation présentée par Kay Fanm concerne la grande majorité des femmes marchandes, car les récits de vie attestent que les mesures étatiques ont eu des retombées désastreuses sur les autres catégories socioprofessionnelles, les femmes travailleuses du sexe ont fait état d'une double entrave des mesures gouvernementales sur leurs activités. Elles ne pouvaient plus sortir le soir pour leur travail. En général, elles investissent leur espace de travail à compter de huit 8 heures du soir, heure retenue pour le couvre-feu. Selon une femme interviewée, elle avait moins de clients et sa situation de travail était devenue plus précaire ; elle s'est sentie donc plus vulnérable dans la rue. Selon une autre femme travailleuse du sexe, elle avait l'impression que la violence policière vis-à-vis d'elles-mêmes était plus prononcée, vu que les agents de la police avaient la couverture légale du décret pour les harceler.

Quant aux femmes professeuses de l'enseignement supérieur et aux cadres des écoles secondaires privées, la fermeture des écoles recommandée par le gouvernement avait porté les responsables de ces établissements à retenir leurs salaires, sous prétexte qu'elles ne travaillent pas. Selon l'une d'entre elles, cette situation l'avait grandement précarisée. Elle a dû se tourner vers ses proches à l'étranger pour assurer la prise en charge de ses responsabilités familiales. Dans le département du Sud-Est, Fanm Deside fait état d'altercations entre les agents de la mairie et les femmes qui n'avaient pas voulu respecter les mesures restrictives imposant la fermeture des marchés. La situation était difficile. Pour échapper aux agents municipaux, les marchandes étaient tout le temps en train de cavalier, d'étaler et de ramasser leurs marchandises à la hâte face aux interventions intempestives des forces de police.

Quand l'Etat haïtien avait déclaré l'état d'urgence, beaucoup de femmes employées de maison avaient perdu leur emploi. Les institutrices ont été aussi affectées. L'autre catégorie victime de violence est celle de femmes qui étaient confinées avec leurs conjoints. Certaines femmes avaient cru qu'il y aurait de l'harmonie dans la maison. Mais elles se sont rendu compte que cette harmonie dépendait de leurs activités génératrices de revenu. A partir du moment où elles ont perdu ces sources de revenu, des tensions apparaissaient dans le couple. Ces cas étaient plus fréquents entre les mois de mars, d'avril et de mai quand les gens avaient peur au regard des ravages de la maladie à l'étranger.

Le gouvernement avait donné plusieurs informations contradictoires concernant la présence de la maladie dans le pays. Il n'avait pas réussi à accompagner la population. Au contraire, les messages qu'il avait délivrés avaient créé la panique. Ces mesures n'étaient pas adaptées et n'avaient pas pris en compte les besoins spécifiques de certaines personnes, incluant les femmes handicapées. Par exemple, la plupart des personnes handicapées font du commerce, mais le gouvernement n'avait pas tenu compte de cet aspect de leur vie.



Section 5

Crises sanitaires et mesures institutionnelles non étatiques et para étatiques

La crise sanitaire a complètement perturbé les institutions non étatiques et paraétatiques depuis son apparition en Haïti. Pour étayer cette affirmation, ce rapport s'appuie sur les témoignages des membres des organisations féministes rencontrées qui militent pour les droits humains. Il rapporte les déclarations d'une gynécologue exerçant en cabinet, de la Cellule d'Intervention psychothérapeutique d'urgence d'Haïti (CIPUH) et d'une organisation travaillant avec les femmes en situation de handicap. Cette section considère les mesures prises par ces entités qui ont continué à fournir du service à la population, les effets de la crise sur leur fonctionnement, les liens que les unes entretenaient avec les autres. Il termine avec une réflexion sur les positions des acteurs de la société civile sur la crise.

5.1.- Les effets de la crise sur le fonctionnement des institutions non étatiques et para étatiques

Les organisations rencontrées avaient toutes adopté un plan d'urgence pour répondre à la crise. Pour y arriver, elles ont dû revoir les plans d'intervention de leur activité courante tout en développant un programme d'urgence pour faire face à la nouvelle situation. La plupart d'entre elles avaient fait des campagnes de sensibilisation sur le terrain. SOFA et KAY Fanm, pour ne citer que celles-là, avaient conçu des posters, élaboré des affiches publiques relatives à la pandémie. Tout indique que les femmes étaient informées de l'évolution et des conséquences de la maladie.

La SOFA avait pris des mesures pour garantir les services de son centre Douvanjou. Elle avait installé un système de lavage des mains et développé le service de réception à distance des victimes en faisant fonctionner une ligne pour la réception de leurs doléances. Outre cela, elle avait fait l'acquisition d'un stock de produits sanitaires et de matériel de protection pour ses membres, notamment celles qui vivent à Saint-Michel-de-l'Attalaye dans l'Artibonite. Notons que cette commune était l'endroit où fut repérée l'une des deux premières personnes testées positives à la Covid-19.

Pour maintenir la permanence de son administration, l'organisation avait procédé à la désinfection de son local et avait adopté un plan de roulement du personnel afin de contrôler le nombre de personnes présentes à chaque moment dans un même espace. Pour le grand public,



elle a réalisé une campagne de sensibilisation aux mesures de protection, et elle a préparé des dépliants et des affiches sur les gestes barrières.

Face à la méfiance entretenue par la population vis-à-vis de la gestion étatique de la pandémie et des informations fournies par les autorités haïtiennes, certaines institutions de la société civile avaient constitué un comité scientifique parallèle au sein duquel la SOFA fut représentée par la responsable de son axe de santé, Lise Marie Déjean. Ce médecin a, par ailleurs, préfacé un ouvrage de médecine traditionnelle sur la Covid-19 en Haïti (2020)⁶⁴. En sus, l'organisation a fait une note de positionnement politique où elle exigeait du gouvernement la prise en compte d'une gestion sexospécifique de la crise sanitaire afin que les difficultés des femmes soient allégées durant la crise.

Pour sa part, Kay Fanm a dû adapter son service de prise en charge sociale de ses survivantes. À cet effet, elle a dû signer avec un service de téléphonie un contrat qui lui permit de transférer à ces dernières de l'argent par la voie électronique. Elle s'est aussi massivement investie dans une campagne de sensibilisation autour de la prévention de la Covid-19. L'organisation avait préparé des maillots, des affiches, des dépliants, et avait procédé à l'installation de points d'eau dans des espaces de grande fréquentation, dont le marché Salomon, de concert avec les usagers de l'espace. Elle a fait fabriquer des cache-nez et des casquettes comme matériel de sensibilisation. Quant à *Nègès Mawon*, elle a dû étendre son rayon d'action en distribuant du matériel de protection dans plusieurs départements géographiques du pays.

Dans le cas de KOURAJ, selon sa responsable, la Covid-19 avait profondément bouleversé son plan. Avant cet événement, l'organisation s'appêtait à installer une unité de prise en charge et de soins du VIH. Ce projet d'envergure fut mis en veilleuse au profit d'une campagne de sensibilisation autour de la Covid-19. La communauté avait mis en place un plan de veille pour éviter que ses membres soient agressés. En effet, KOURAJ travaille avec les LGBT qui sont souvent accusés, lors des cas de catastrophe en Haïti, d'être de ceux et celles qui attirent ces malheurs du fait de leur orientation sexuelle. La communauté avait adopté une stratégie de protection de ses membres vis-à-vis de la maladie, vu que ces derniers se retrouvent parmi les plus vulnérabilisés de notre société.

Créé par Fanm Deside en 2012, le centre *Magalie pour la vie*, une maison d'hébergement pour les filles et les femmes, basée à Jacmel, a dû cesser de recevoir des survivantes de violences entre mars, avril et mai, bien qu'il y eût de la demande. Le centre avait pris cette décision pour empêcher que les survivantes déjà hébergées ne soient exposées au virus, vu que le centre n'avait pas d'espace pour isoler de potentielles nouvelles hébergées. La responsable de l'institution souligne en outre que les dépenses du centre avaient augmenté, car des dépenses imprévues ont

⁶⁴ Ouvrage Collectif, 2020. *Haïti, Covid19 la médecine traditionnelle à l'œuvre*, Netherlands : les engagés éditions

surgi afin d'acquérir des produits désinfectants tels : le chlore, l'alcool, des gels alcoolisés, des masques.

En ce qui concerne les organisations féministes, notamment SOFA et Kay Fanm, la crise de la pandémie a aussi causé des soucis institutionnels. Par exemple, la responsable de Kay Fanm fait état du retard administratif accumulé dans la réalisation de certains projets qui a passablement retardé la mise en œuvre de certains dossiers. Pour la SOFA, ce fut le même cas, vu que ses employées ne pouvaient se déplacer pour garantir la poursuite des activités sur le terrain. En ce qui a trait au cas de l'OPC, un organe paraétatique devant contribuer à protéger les citoyens, les mêmes mesures de réorganisation du temps de travail avaient été constatées. Ses services ont fonctionné en procédant à un roulement de leurs personnels et la responsable de l'espace de réception des doléances de la population.

Au regard de ces situations, nous comprenons que la pandémie a exigé de ces institutions des ajustements et des adaptations dans leur fonctionnement. Ces situations les ont obligées à sortir de leur zone de confort afin de répondre aux besoins et aux exigences de l'heure.

5.2.- Les mesures pour garantir le fonctionnement des organisations de femmes

Pour assurer leur fonctionnement, les organisations de femmes consultées avaient aménagé des dispositifs. Par exemple, pour répondre à la double crise politique et sanitaire, Kay Fanm avait déployé de nouveaux moyens administratifs afin d'assurer le travail d'accompagnement juridique des survivantes de violence. Elle recueillait leurs doléances par téléphone ; leurs dossiers étaient remplis à partir d'un appel téléphonique. Le suivi psychologique a été fait à partir de cet outil. Ces femmes pouvaient ainsi planifier leurs rendez-vous et se présenter sans retard au tribunal. Quand la situation de l'une d'elles requérait une intervention, l'intervenante prenait rendez-vous ; elle s'assurait aussi de leur envoyer de l'argent à partir de ce moyen. L'institution a développé ces innovations pour continuer à garantir aux femmes victimes de violence l'accès au service de prise en charge juridique.

Dans le cas de la SOFA, l'organisation a été contrainte de cesser ses groupes de parole hebdomadaires⁶⁵, vu que les mesures sanitaires interdisaient de réunir plus de dix personnes dans un même espace pendant la crise sanitaire. Pour pallier cet inconvénient, la SOFA avait mis en place une ligne d'urgence destinée aux survivantes en cas de besoin. De son côté, pour assurer le fonctionnement du centre Magalie pour la vie, Fanm Deside avait réalisé des formations dédiées

⁶⁵ Les groupes de parole hebdomadaires sont des groupes au sein desquels les femmes se rencontrent pour parler de leurs difficultés en rapport avec les violences qu'elles ont subies. Ce sont des espaces de thérapie qui facilitent aux femmes le passage du stade de victime à celui de femme survivante de violence. Ils permettent aux femmes de comprendre que les violences subies ne sont pas isolées mais qu'elles sont des mécanismes de contrôle à l'intérieur d'un système politique visant l'infériorisation des individus de sexe féminin.

au personnel et aux hébergées du centre portant sur les modes de prévention de la maladie. À un certain moment, le centre avait pris des mesures pour que les hébergées ne sortent plus. Au mois de juin, au regard des demandes d'hébergement, le centre avait décidé d'accueillir de nouvelles pensionnaires. Pour arriver à cette décision, Fanm Deside avait décidé d'aménager une salle afin de pouvoir isoler les nouvelles hébergées pendant les quatorze jours recommandés, tout en prenant régulièrement la température de la personne.

Dans le cas de Nègès Mawon, l'organisation a maintenu la réception des survivantes pendant la période Covid-19, notamment pour les premières visites. Une fois le premier niveau de la prise en charge passé, l'organisation a renforcé son travail de *marrainage*⁶⁶ des survivantes, via le téléphone. *Nègès Mawon* explique que les nouvelles technologies lui ont permis de maintenir les liens avec les survivantes qu'elle accompagne. Durant la période, l'organisation avait établi son quartier général à Delmas. Ses employées et ses membres affectés au programme Covid-19 se côtoyaient dans cet espace durant la durée de son programme de sensibilisation. Nègès Mawon pouvait recevoir les survivantes qu'elle accompagnait bien avant la Covid et s'assurait du suivi de leurs cas. De plus, elle avait pris le parti de faire tester régulièrement les membres de ses équipes d'intervention (membres et personnel), vu qu'elles avaient choisi de ne pas se confiner.

5.3.- Efficacité des services

Si nous nous référons au récit des responsables des organisations, nous dirons qu'elles avaient mis en place des stratégies qui leur avaient permis de maintenir le lien avec les survivantes. Elles avaient continué à travailler avec les anciennes victimes tout en recevant de nouvelles. Selon Kay Fanm, l'organisation a pu aider les femmes marchandes décapitalisées pendant les deux années de troubles qui avaient précédé la crise de la Covid-19. Elle a aussi soutenu ces femmes en leur garantissant une ration alimentaire pendant au moins trois mois afin qu'elles n'utilisent pas les bénéfices de leur commerce pour nourrir leurs proches. En ce qui concerne la SOFA, selon l'intervenante du centre, le service via téléphone lui avait permis de faire du référencement médical et juridique à distance. Le téléphone lui avait permis d'avoir un contact constant avec les victimes en les guidant à chaque étape sur les décisions à prendre. Selon *Nègès Mawon*, l'efficacité de sa gestion de Covid-19 se remarque dans l'imposition systématique des gestes barrières dans son périmètre de travail. Le respect de ces règles lui avait permis de poursuivre le service d'accompagnement en présentiel même au plus fort de la crise. Outre cela, l'organisation a pu réaliser des séances de sensibilisation et de distribution de matériel de protection dans les départements du Sud et du Centre, et d'y assurer la distribution de matériel pour plus de 2500 personnes. Selon la responsable de programme, l'efficacité de l'action du groupe se vérifie au

⁶⁶ Selon cette organisation le marrainage consiste dans le fait de jumeler une femme survivante de violence avec une autre femme «la marraine» elle mem survivante de violence. Dans le processus, les deux femmes apprennent à se connaître, partagent leurs histoires, vécus et expériences tout en s'aidant mutuellement dans le processus de reconstruction post violence

fait qu'une fois les kits de matériel prévus pour 200 bénéficiaires avaient été partagés avec 400 personnes, car chaque personne présente avait fait le sacrifice de partager sa part avec une autre personne.

5.4.- Liens et fonctionnement des institutions de la société civile durant la crise

Durant la crise de la Covid-19, les organisations de femmes ont plus ou moins collaboré entre elles. Dans le Sud-Est, sous la houlette de la mairie de la ville et d'autres organisations de la société civile jacmélienne, Fanm Deside avait fait partie d'un comité de vigilance citoyenne autour de la maladie. Cette organisation a travaillé avec un organe local autour de la Covid-19 : la mairie de Jacmel. Pour sa part, SOFA a coopéré avec des organisations internationales en définissant une stratégie de sensibilisation et une mode d'intervention à Saint-Michel-de-l'Attalaye qui avait été retenue comme l'une de ses zones d'intervention. Kay Fanm avait travaillé à distance ; elle avait privilégié la fermeture comme mode de protection de ses employés. Elle avait envoyé de l'argent aux survivantes par voie électronique. Les membres de son équipe avaient choisi le confinement et le télétravail. Elle n'a conduit aucune activité concertée avec une autre organisation. Néanmoins, elle a collaboré avec des organisations internationales afin d'implémenter des activités de sensibilisation et de distribuer du matériel de protection. Quant à Nègès Mawon, elle a collaboré avec les mairies et avec des organisations de femmes des départements du Sud et du Centre afin de sensibiliser leurs membres et leur distribuer du matériel de protection.

Pour aider les femmes victimes de violence, Kay fanm avait distribué des coupons de 8100 gourdes aux familles et aux femmes concernées. Pour rendre effective cette mesure, des réunions étaient tenues avec des représentants de dépôts de produits alimentaires. Des points fixes de vente de produits de première nécessité furent sélectionnés pour aider les femmes à récupérer les rations alimentaires. Pendant un mois, une cinquantaine de femmes furent accompagnées pour faciliter leur accès à la nourriture et aux produits de première nécessité. Quarante-cinq d'entre elles avaient reçu des subventions pour relancer leurs commerces qui étaient déprimés par l'insécurité. Ces actions entraient dans la prise en charge des survivantes de violence durant la pandémie en 2020. Les anciennes survivantes avaient déjà reçu en 2019 des subventions d'un montant de 35000 gourdes pour faire du commerce. Kay Fanm s'est attachée à passer elle-même les commandes pour contourner l'insécurité.

Ces programmes avaient contribué à atténuer les violences au sein des couples et porté les conjoints à améliorer leurs relations. D'où trois stratégies : relancer leur commerce, maintenir le corps en santé et réduire la charge mentale dans la vie familiale. D'où la triple gestion de l'insécurité, de la faim et de la violence. C'était des cas de violence domestique, incluant le viol conjugal pour les 50 femmes du programme. Kay Fanm n'avait pas constaté de pic de violence



pendant la pandémie. Les cas de violences sexuelles sur de jeunes personnes se répétaient davantage pendant les périodes de crises politiques, notamment avec les viols collectifs. Pendant la pandémie, les violences sexuelles liées à des viols d'inconnus avaient chuté.

Dans le cas du Centre Magalie pour la vie, les intervenantes ont eu une charge de travail plus importante pendant la pandémie. Elles étaient obligées de veiller à l'hygiène des lieux et devaient de plus surveiller si les hébergées respectaient les gestes barrières. La tâche était d'autant ardue que parmi les hébergées, certaines d'entre elles ne croyaient pas à l'existence de la maladie.

Entre mars et juin 2020, le RNDDH a travaillé par groupes, avec un horaire allégé en scindant les deux équipes technique et administrative en deux sous-groupes. Ce fonctionnement a pris fin en septembre lorsque la direction a constaté que la maladie n'avait pas fait de ravages en Haïti. Mais, une exception avait été faite pour les membres du personnel sur lesquels pèse un risque de comorbidité face à la Covid-19. Ils étaient dispensés de travailler. En termes d'impact sur le bureau, la direction a pris conscience que le temps d'attente était devenu plus long pour les personnes qui sollicitaient ses services.

5.5.- Les limites dans la prise en charge des femmes au moment de la pandémie

Du fait de la pandémie, les organisations rencontrées ont fait face à de nombreuses difficultés pour accompagner les femmes survivantes de violence. Les organisations ont dû aussi faire face au stress sanitaire afin de répondre aux cas urgents exigeant une prise en charge et un accompagnement cèle. Les responsables des trois maisons d'hébergement : Kay Fanm, Fanm Deside et Refuge des femmes, ont expliqué qu'elles ne pouvaient pas recevoir davantage de femmes violentées alors que la demande existait, ni faire respecter la mesure de quarantaine, car elles manquaient d'espace adéquat pour recevoir de nouvelles hébergées. Elles ne disposaient pas des moyens pour s'assurer que les candidates à l'hébergement soient testées avant d'y être intégrées.

Ces lieux d'hébergement hésitaient à recevoir les personnes venant de l'extérieur en prenant le risque de mettre en danger celles qui y étaient avant la pandémie. Elles étaient face à un dilemme pour répondre aux demandes des femmes pendant la période. Au cours de cette période, ces centres ont dû faire face à des dépenses additionnelles liées au fait qu'elles devaient se pourvoir en gel hydro-alcoolique, chlore et autre matériel de protection. A noter que ces organisations faisaient déjà face à un manque de fonds pour répondre de leurs obligations quotidiennes initiales.



En plus, la proximité des femmes violentées cohabitant avec leurs agresseurs tendait à perturber les conditions de la prise en charge. Par exemple, certaines d'entre elles changeaient souvent de perception de leurs situations au gré des manipulations de leurs agresseurs. Souvent, elles ne se présentaient pas aux rendez-vous d'accompagnement pour les référencements judiciaires, car entre-temps, la situation était stabilisée et que le calme était revenu. Mais, elles appelaient les structures le lendemain pour expliquer qu'elles se sentaient à nouveau en danger. Ce contexte versatile et précaire mettait beaucoup de tension dans la gestion des cas.

Durant la pandémie, certaines organisations ont relevé des cas de négociation financière, de promesses de mariage que des agresseurs ont faites aux parents des mineures, victimes de viol ou d'agressions sexuelles. À ce moment, la pandémie avait contribué à renforcer le risque que représente habituellement la coutume pour la poursuite des dossiers. Ces négociations ou gestions communautaires des violences mettaient en question les efforts judiciaires consentis par les organisations afin d'aider les parents à poursuivre les agresseurs des mineures.

Quoique fondamentale au moment de la pandémie, la réception en ligne des victimes était tributaire de certains aléas. Parfois, les femmes n'avaient plus de charge sur leurs téléphones pour continuer le travail d'accompagnement et ne pouvaient pas se déplacer du fait de l'insécurité qui sévissait dans leur zone. Dans ces situations, quand le référencement se fait par téléphone, l'intervenante ne peut pas être présente pour contrôler les dérives qui se répètent souvent au sein de certaines institutions. Dans ce contexte, l'impersonnalisation de l'accueil peut provoquer une forme de déperdition dans la poursuite du processus de prise en charge.

Outre ces éléments négatifs, ce moment est aussi celui de la mise en tension du protocole de réception des victimes que les organisations avaient l'habitude d'utiliser, notamment la SOFA. En effet, celles-ci se retrouvent à faire une prise en charge au cas par cas dans un contexte où la distance entre intervenante et victime est de mise. Ces éléments font état des difficultés dans la prise en charge des femmes violentées et commandent aux organisations citées de revoir leurs protocoles afin d'inclure les modalités de la réception à distance des femmes violentées.



Section 6

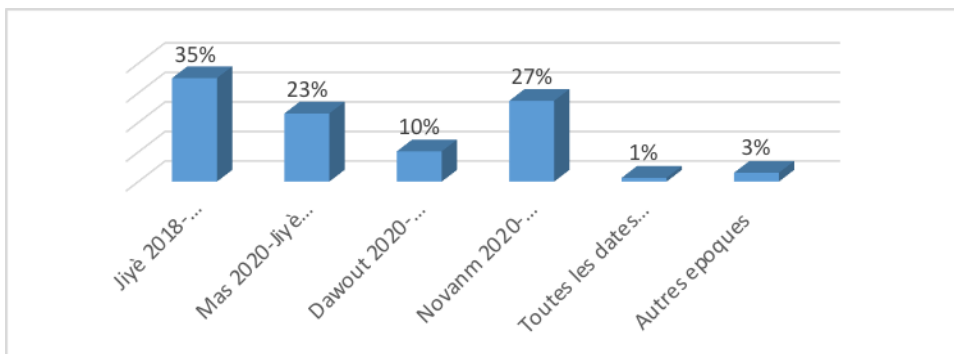
Rapports sociaux de sexe et violences pendant les crises politiques et sanitaires

Ce chapitre concerne les données relatives aux violences basées sur le genre, avant et pendant la pandémie, et suivant l'appartenance des femmes aux groupes aisés et pauvres de la société. Les femmes ont eu plus de difficultés que les hommes au cours de la période étant appelées à contrôler leurs maisons, à veiller sur leurs enfants tout en subissant le stress de la maladie. Celles qui avaient la possibilité de se confiner, notamment les femmes rattachées aux classes moyennes, ont vu leur charge de travail croître et les violences surgir lorsqu'elles se mettent à découvrir de vieilles habitudes de leurs partenaires. Pendant cette conjoncture, les groupes spécifiques (TS et les marchandes) ont été les plus affectés par les mesures gouvernementales. Les travailleuses domestiques étaient aussi confrontées à des difficultés de tenir leurs emplois.

6.1.- Les violences basées sur le genre : les données de l'enquête

Les données relatives aux caractéristiques sociodémographiques des femmes violentées et leur gestion domestique de la pandémie se combinent pour indiquer les situations auxquelles celles-ci étaient confrontées dans leurs couples pendant la période du confinement. Suivant le design du questionnaire, les données sont collectées en fonction de deux périodes de confinement : durant les troubles politiques et pendant la période officielle du confinement (mars-novembre 2020). Le graphique suivant nous présente un premier aperçu de la violence pendant les deux périodes.

Graphique 6: Période d'occurrence des VGB



Source: Enquête des survivantes de violence pendant le confinement Covid-19

Suivant les données collectées, les violences basées sur le genre ont été plus nombreuses pendant les moments de crise politique aiguë que pendant la durée du confinement dû à la pandémie. Les données y relatives indiquent que le mois de juillet 2018 avait été l'époque où les femmes ont été les plus affectées par des violences. En juillet 2018, la crise s'est exacerbée avec la velléité du gouvernement d'augmenter le prix du carburant. A noter que les violences ont repris en novembre 2020. À ce moment, les mobilisations politiques ont redémarré. Le 18 novembre était un jour emblématique de mobilisation, le jour de la bataille de Vertières, dernière bataille signant la capitulation de la France et l'émergence d'Haïti tant que pays souverain.

Dans ces situations de crise politique, la violence retombe sur les femmes. Celles-ci sont les premières victimes des hommes qui marquent ainsi leurs territoires par le viol, l'assassinat et les tueries. La violence se manifeste sous une forme horizontale quand les hommes se battent contre les hommes en ayant le corps des femmes comme terrain de leurs conflits. Les femmes ont un double niveau de fragilisation au niveau politique et dans les maisons. Elles doivent disposer les numéraires. Mais pour cela, elles doivent croiser les gangs au point de passage. La violence se fait aussi dans les foyers, dans son sens vertical, en mettant les hommes face aux femmes.

Au moment de la pandémie, le nombre des demandes d'hébergement des femmes avait augmenté dans le Sud-Est. Le centre avait rouvert ses portes au mois de juin. A ce moment, le nombre d'hébergées avait augmenté par rapport à la moyenne mensuelle qui était souvent reçue. Ce nombre a l'habitude de varier dans des périodes spécifiques, notamment pendant les périodes de carnaval et des fêtes traditionnelles du fait des cas de viol, de violences conjugales et de tentatives de viol.

Selon Béatrice Turnier, responsable de CIPUH, et les informations tirées de l'enquête, la montée de la violence contre les femmes dans la zone métropolitaine est plus liée aux crises politiques qu'au confinement. Elles sont davantage victimes de la violence aveugle dans les rues que de violence dans l'espace domestique due au confinement sanitaire. Donc la pandémie affecte moins les femmes en rapport avec la violence que la crise politique. Cependant, suivant les informations fournies par le CIPUH qui couvre le pays, les femmes considérées comme faisant partie de la petite bourgeoisie se sont adressées à ses services durant la période du confinement sanitaire. Elles ont lancé des appels à l'aide en dénonçant des violences conjugales.

Suivant le RNDDH, les périodes de hausse de l'insécurité frappent beaucoup plus les femmes que les hommes. Le début de l'année 2020 était marqué par une augmentation des cas d'insécurité. Pendant les massacres, les marchés sont dysfonctionnels. Les femmes peinent à vaquer à leurs activités génératrices de revenus. Elles ont plus de difficultés à circuler. Durant l'année 2020, l'organisation a reçu beaucoup de cas de personnes faisant face aux violences économiques. Une femme dira que des personnes surveillant les barricades l'avaient obligé à



payer pour traverser d'un point à un autre. Pendant ces moments, elles sont souvent victimes de violences verbales.

Pourtant, les violences domestiques ont augmenté pendant la pandémie en frappant davantage les femmes des classes moyennes. La ligne de CIPUH montre la montée de cette vulnérabilité et reflète l'évolution des rapports de genre liée au confinement sanitaire. Depuis son existence en mars 2020, la ligne a enregistré 2000 appels. Au mois de mars 2021, elle en avait reçu 600 après la mort affreuse de plusieurs policiers. Les gens n'ont pas téléphoné du fait du confinement et l'entrée dans l'état d'urgence. Les jeunes appellent parce qu'ils s'inquiètent pour leur avenir ; les femmes à cause des violences de genre. La majorité de ces femmes sont en dessous de 40 ans. Aux deux extrêmes se retrouvent des femmes de 60 ans, des adolescentes de 16 ans et parfois de 11 ans qui appellent. En appelant, elles n'ont pas dit que leurs conjoints avaient l'habitude de les brutaliser avant le confinement. Elles ne font plus le geste de demander de l'aide sur la ligne.

Des hommes appellent aussi pour solliciter de l'aide lorsqu'ils prennent conscience de leurs comportements violents vis-à-vis des femmes. Ils appellent souvent de manière anonyme pour confesser des chagrins d'amour sans le risque d'être jugés et leur virilité remise en question. Ils trouvent un lieu où ils peuvent dire leurs chagrins. Les statistiques ne sont pas encore établies. Comme, selon la psychologue, les hommes ne sont pas légitimes pour exprimer la colère et le chagrin, certaines fois, ils expriment ces sentiments et émotions via la colère et la violence. Ils appellent car ils subissent eux aussi des violences. Les femmes appellent davantage pour les violences conjugales. En termes de proportion, les femmes font 90 % des appels, les hommes 10 %.

Les sources des violences proviennent des nouvelles informations qui circulent dans le couple au moment de la pandémie. Pendant qu'ils restaient à la maison, des conjoints ont décelé chez l'autre partenaire des habitudes qui ont été à l'origine des tensions dans le couple. Par exemple, une femme explique que les violences qu'elle avait subies étaient liées au confinement. Un enfant avait été maltraité par son père. Ce public des classes moyennes et de la petite bourgeoisie travaille surtout dans des bureaux. La population reçue avait changé pendant cette période.

À la même période, les femmes marchandes n'avaient pas enregistré de doléance. Les gens travaillant dans le secteur informel n'avaient pas appelé. Les appels reçus venaient surtout des jeunes, d'écolières, d'universitaires, des fonctionnaires ou cadres, des personnes travaillant dans des bureaux. La SOFA a reçu des appels pour deux ou trois cas d'attouchements et de viol de mineures par des voisins durant le confinement. Mais elle n'a pas observé un pic de VBG comme on l'a constaté dans d'autres pays. Une psychologue traitant des problèmes de couple a enregistré plusieurs cas de personnes demandant de l'aide parce que des femmes sont dans un processus de divorce durant les périodes post confinement. Cet aspect concerne surtout les



individus des couches aisées. Ces femmes pour la plupart ont découvert que leurs compagnons ou conjoints avaient une double vie.

Dans le cas des enfants, elles viennent au centre après des histoires d'inceste, de viol et de tentative de viol. Durant le confinement, celles qui vivent en domesticité étaient plus maltraitées, car les adultes étaient souvent sur place toute la journée. Elles sont souvent victimes de violences sexuelles et de maltraitance. D'autre part, les marchandes et les prostituées constituent les deux catégories les plus éprouvées par les mesures restrictives et les violences exercées par les gangs armés. Les prostituées furent particulièrement éprouvées. Car, sous prétexte de l'application des mesures restrictives du gouvernement, des policiers leur infligeaient des violences physiques et sexuelles. Les LGBT et les travailleuses du sexe étaient les groupes les plus frappés pendant la pandémie du fait des stigmates dont ils sont déjà l'objet. Ils sont accusés d'être les propagateurs de la maladie. De plus, au sein de ces couples, la personne dominante tentait de reproduire le rôle de genre ainsi que les formes de violence couramment observées chez les couples hétérosexuels. Les TS sont de plus harcelés par des policiers.

6.2.- Perception de la violence chez les femmes avant et pendant la Covid- 19

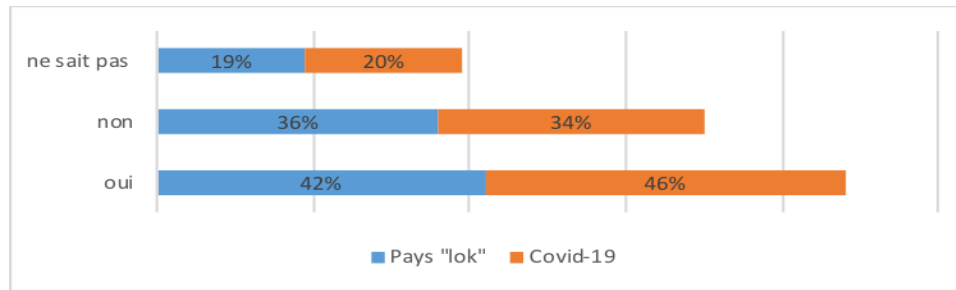
L'enquête a cherché à déterminer la perception de la violence que les femmes ont développée entre deux périodes différentes : pendant les deux moments de crise politique et de la pandémie. Il est question de vérifier trois hypothèses majeures sur l'origine de la violence :

- 1- si les troubles politiques ont un effet sur la violence contre les femmes ;
- 2- si les violences domestiques sont dues au fait que les femmes sont confinées et ont des échanges plus longues et intenses dégénéralant en violences ;
- 3- si les violences domestiques sont des effets indirects des troubles politiques amenant des restrictions au fonctionnement de l'économie nationale, des pertes de ressources au sein des familles mettant ainsi les femmes en difficulté d'assumer leurs rôles dans les familles. De ce fait, elles multiplient les risques de violence avec les hommes avec lesquels elles sont en contact. Les informations statistiques et les entretiens peuvent contribuer à trouver des réponses à ces trois questions.

Le graphique ci-dessous montre que 42 % des femmes ont cru que la violence a augmenté pendant la période *peyi lòk* ; 46 % estiment que cette élévation s'est faite pendant la période du confinement. Il nous faudra comparer cette perception avec les données qui nous ont été fournies par les organisations qui accompagnent les femmes violentées.



Graphique 7: Perception de l'augmentation des VBG selon les époques



Source : Enquête des survivantes de violence pendant le confinement Covid-19

La violence a perduré pendant les deux périodes. Cependant les femmes estiment qu'elles ont été plus exposées à une menace de violence pendant la période du confinement. Il s'agit de perceptions. Étant susceptibles d'être frappées par les violences domestiques, il est question de savoir qui sont les groupes les plus exposés à la violence. Les femmes sont classées en cinq situations dans le tableau suivant.

Tableau 14: Perception de l'augmentation de violence sur des personnes spécifiques

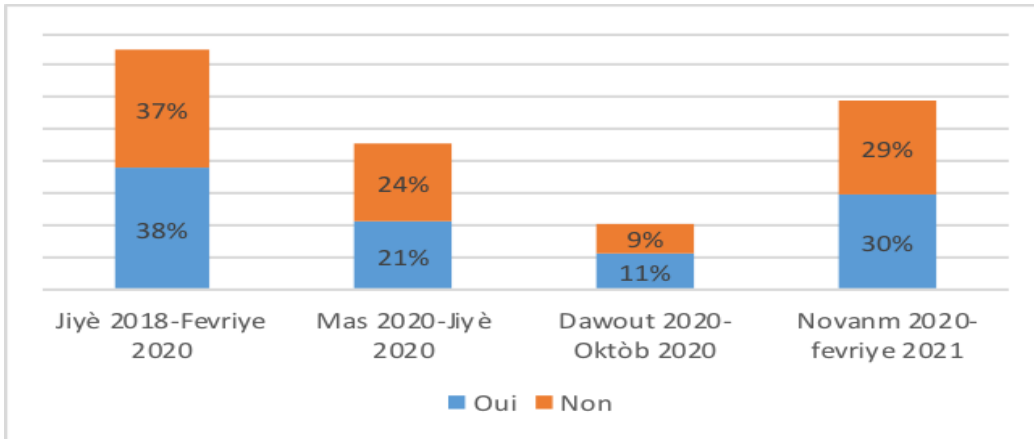
Violence sur les personnes spécifiques	Oui	Non	Total	Effectif
Violence sur les femmes	77%	23%	100%	208
Violence sur les filles	60%	40%	100%	194
Violences sur les femmes âgées	28%	72%	100%	173
Violence sur les femmes et filles handicapées	22%	78%	100%	163
Violence sur les lesbiennes et les travailleuses sexuelles (TS)	12%	88%	100%	156

Source : Enquête des survivantes de violence pendant le confinement Covid-19

En ce qui a trait aux personnes les plus susceptibles d'être frappées par les violences, les femmes surclassent les filles et viennent en première position. Les travailleuses sexuelles ne sont pas perçues comme étant exposées à ce risque en dépit du fait que ces personnes travaillent dans les rues. Toutefois, un grand écart survient entre les perceptions et les réalités, ce que le prochain graphique permet de mesurer.

En effet, ce graphique montre que les cas de violences domestiques ont été plus nombreux sur la période qui s'étend de juillet 2018 à février 2020, période de fortes contestations politiques. Ces violences ont baissé entre mars et juillet 2020 pendant le confinement dû à la pandémie. Elles ont baissé entre août et octobre 2020, et sont reparties à la hausse entre novembre 2020 et février 2021. Les réponses aux violences domestiques marquées par oui ou par non nous aident à mesurer la fréquence de ces cas.

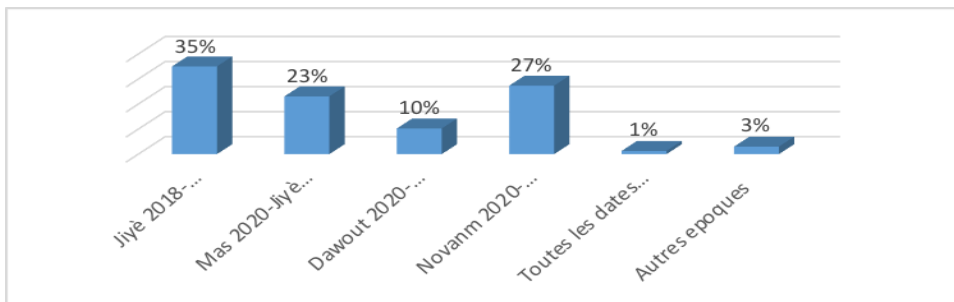
Graphique 8: Dispute dans le foyer selon l'époque



Source : *Enquête des survivantes de violence pendant le confinement Covid-19*

Le prochain graphique permet d'avoir plus de précision sur les périodes des violences en nous permettant de saisir la corrélation qui existe entre les violences d'origine politique et celles qui se produisent dans les foyers. Les dates d'occurrence des violences permettent de faire le lien entre les causes et les conséquences. Le graphique ci-dessous suggère de croire que les violences domestiques ont une plus forte probabilité de survenir pendant les périodes de troubles politiques aigus. C'est ce qui se produit notamment en juillet 2018 et en novembre 2020.

Graphique 9: Époque des violences basées sur le genre



Source : *Enquête des survivantes de violence pendant le confinement Covid-19*

La période de confinement avait été moins marquée par les violences domestiques, mais des tensions ont surgi dans les foyers. Dans ce contexte, il semble que les situations de proximité longue et forte des personnes sont des facteurs de tension, lesquelles sont aussi perçues comme étant de la violence. Ce constat est attesté par les organisations féministes rencontrées, dont Kay Fanm, qui expliquent que la population accueillie pour les violences domestiques n'a pas explosé pendant la période du confinement. Pour reprendre les mots de la responsable de Kay Fanm,

nous dirons : « Pour notre part, nous n'avons pas constaté une explosion de violence. Ce même constat est soutenu par Mme Béatrice Turnier, la responsable de la CIPUH.

Tableau 15: Circonstance des violences envers les femmes et les filles

	Motifs des violences	Effectif		Motifs des violences	Effectif
1-	Infidélité	34	14-	Ignorance	4
2-	Attitude	33	15-	Méchanceté	3
3-	Familial	31	16	Pratique de jeu de hasard	3
4-	Consommation de stupéfiants (alcool, drogue...)	23	17-	Refus de sexe	1
5-	Niveau d'éducation	19	18-	Stress d'emploi	1
6-	Problème dans le mariage	15	19-	Vagabondage	1
7-	Stress d'argent	15	20-	Tripotage	1
8-	Problème dans la relation	13	21-	Viol par précarité	1
9-	Jalousie	12	22-	Viol par un proche	1
10-	Dispute	11	23-	Viol par un voleur	1
11-	Abus de confiance	8	24-	Demande d'avortement	1
12-	Charge des enfants	7	25-	Viol par manque de propreté	1
13-	Viol dans les rues	6			

Source : *Enquête des survivantes de violence pendant le confinement Covid-19*

Les motifs des violences montrent aussi les différends qui opposent les femmes et les hommes dans les couples. En premier, l'infidélité est un des motifs de violence. D'autres problèmes viennent de comportements fragilisant la relation, dont les interférences de la famille et l'usage de stupéfiants par un partenaire. Beaucoup d'autres résultent de désaccords profonds au sein de la relation. Les causes économiques peuvent être en soubassement des conflits. Mais elles n'apparaissent qu'à la douzième place pour la prise en charge des enfants. L'exploitation des entretiens qualitatifs sera faite afin de trouver des explications et discuter des causes des conflits ainsi que les formes de la manifestation de ces violences.

Selon les femmes rencontrées, les violences sont en majorité de nature verbale, le premier artifice du partenaire. Ensuite viennent les violences physiques qui représentent un grand nombre de violences. Les statistiques dévoilent que les violences domestiques passent par un grand nombre de cas de manipulation de l'émotion de la personne. Les viols et les agressions sexuelles prennent une place importante dans les violences, à l'interne dans la famille et à l'externe. Il faudra éclairer davantage ces circonstances.

Tableau 16: Types de violences subies par les femmes et les filles

Type de violences	Oui	Non	Total (%)	Effectif
Violence verbale (injure)	81%	19%	100%	178
Violence physique (coups de pied, gifle, coups de poings)	76%	24%	100%	190
Violence émotionnelle (pression, mépris, humiliation)	71%	29%	100%	167
Violence psychologique/ émotionnelle	59%	41%	100%	169
Agression sexuelle	58%	42%	100%	140
Violence familiale	46%	54%	100%	146
Viol par des inconnus	40%	60%	100%	136
Viol par des connaissances	32%	68%	100%	139
Harcèlement sexuel	26%	74%	100%	130
Autres	26%	74%	100%	128
Ne sait pas	13%	87%	100%	93
Violence en milieu de travail	9%	91%	100%	114
Refus de répondre	1%	99%	100%	89

Source : Enquête des survivantes de violence pendant le confinement Covid-19

Les tensions socio-économiques sont des facteurs déclencheurs des violences. Les situations de troubles politiques étaient suivies de difficultés pécuniaires dans les ménages ayant entraîné une exacerbation des violences subies par les femmes. Ces troubles politiques sont souvent la cause de la rareté de l'argent qui conduit souvent à des violences. Dans les cas où les femmes étaient les apporteurs principales, la violence est apparue au moment où elle a perdu son pouvoir économique. Certaines fois, ces situations ont conduit à l'éviction des femmes et des enfants de la maison familiale.

Si les femmes dépendent économiquement de leurs conjoints, elles font face à leur courroux au cas où ces derniers perdent leur travail et ne peuvent pas répondre aux besoins du couple. Souvent, ces situations de tension conduisent les hommes à exercer des violences sur les femmes. Pendant la pandémie, une frange de la classe moyenne n'avait pas accès à l'argent, situation qui avait engendré des tensions et conduit à des violences conjugales affectant les femmes. Car, au sein des groupes confinés, les hommes n'aident pas à exécuter les tâches

domestiques. Au cours de cette période, le viol conjugal avait constitué un élément de tension au sein des foyers.

Dans un autre cas de figure, les femmes avaient des soucis avec leurs maris qui refusaient de changer leurs habitudes de sortie. Quand les femmes leur expliquent qu'ils mettent le groupe familial en danger, ces remarques provoquaient la colère des hommes. La jalousie ainsi que les situations socio-économiques difficiles étaient aussi des catalyseurs des conflits auxquels les couples se trouvaient confrontés durant la période.

Quand elles sont confrontées à des violences domestiques, les femmes violentées s'adressent d'abord à des organisations de femmes. Les institutions étatiques constituent leur second recours. Les institutions traditionnelles comme la famille et l'Église viennent en cinquième position pour exposer leurs cas. En vue de résoudre le différend, elles recherchent les institutions qui ont une capacité de convocation et de contrainte, dont la police et le service juridique. Cependant, dans une situation d'affaiblissement des institutions, leurs interventions peuvent ne pas aboutir.

Tableau 17: Recherche de recours des femmes et filles survivantes de violence⁶⁷

Type de recours	Effectif
Organisation des femmes	187
S'approcher de la police	63
Contacteur un service juridique	57
Service médical (hôpital, médecin, centre de santé, centre d'aide)	55
Église, famille, ami	25
Appel téléphonique	19
Rien faire	18
Ne sait pas	5
Refus de répondre	2

Source : Enquête des survivantes de violence pendant le confinement Covid-19

⁶⁷ A noter que les répondantes sont des survivantes qui fréquentent les institutions telles : SOFA, Fann Deside, KOFASID, AFASDA, Fondation TOYA et qui utilisent un protocole pour la prise en charge des femmes violentées.

Section 7

L'agentivité des femmes haïtiennes face à la Pandémie

Cette section présentera les opportunités de la crise sanitaire liée à la Covid 19, les stratégies employées par les femmes pour s'en sortir sur les plans social, économiques et sanitaires. Outre ces éléments, elle tient compte des réponses apportées par les femmes à la crise sanitaire et leurs relations avec la maladie quand elles en furent frappées. Aussi, elle dévoilera les grands résultats de la recherche ainsi que les recommandations pour les commanditaires de l'étude.

7.1.- Des réponses résilientes

Les situations de *peyi lòk* et Covid-19 étaient néfastes pour l'accès des femmes aux services de base. Les progrès assez significatifs enregistrés, dans le cas de l'éducation, risquent d'être arrêtés, voire régresser en favorisant un accroissement des inégalités : le choix du télétravail comme pratique d'enseignement alternatif, dans le contexte, n'était pas à la portée de toutes les couches de la population. Par exemple, le MENFP n'était pas préparé à ce mode d'enseignement et les instituteurs et institutrices n'ont pas été formés non plus dans le maniement des outils technologiques devant servir au télétravail. La COVID a renforcé les inégalités face à l'éducation en Haïti.

Quant à l'accès à la santé des personnes vulnérables, il y avait à craindre la détérioration de la situation de la population. Des stratégies déployées par les populations pour compenser le déficit de service public est quasi général dans tout le pays. Pour preuve, 5.7% des femmes enquêtées n'ont pas accès à l'eau. C'est quasiment le même cas de figure pour l'accès à l'hôpital, qui est devenu de plus en plus compliqué suite à la gestion de la Covid-19. En ce qui concerne l'assainissement, c'est là où le déficit est le plus grave ; presque 30% des femmes répondantes à l'enquête ne disposent d'aucun lieu pour se débarrasser des ordures ménagères. En général, ces ordures se retrouvent dans les ravins venant augmenter les problèmes environnementaux déjà trop nombreux.

Les femmes consultées ont posé trois types de gestes :

- a) la prise en charge de l'hygiène dans le groupe familial
- b) la prévention par les plantes et les épices
 - 1) renforcer le système immunitaire
 - 2) lutter contre les bactéries avec les épices
- c) la garantie de l'accès à la nourriture pour les proches

Si l'on s'en tient aux connaissances des mesures barrières appliquées par les informatrices, nous comprenons que les femmes avaient développé des stratégies objectives pour faire face à la

maladie. Dans un contexte où le système de soins est défaillant, elles ont défini trois catégories de stratégies pour prévenir la maladie. La médecine traditionnelle y a joué un rôle non négligeable. Par médecine traditionnelle, nous entendons, selon l'ouvrage collectif (2020) : « », la médecine traditionnelle consiste en un ensemble de connaissances et pratiques explicables ou non, de nature physique ou non, utilisées pour diagnostiquer, prévenir ou éliminer un déséquilibre physique, mental, psychologique et social et basé exclusivement sur l'expérience pratique et sur un savoir transmis de génération en génération sous forme orale ou écrite. ».

À la question de savoir où est-ce qu'elles ont puisé des connaissances et savoir-faire, certaines femmes ont répondu qu'elles avaient grandi dans des foyers où leurs parents étaient vaudouisants, un milieu où les pratiquants connaissent les vertus des plantes. Pour d'autres, elles ont tiré leurs savoir-faire de leurs conversations menées avec des voisines, sœurs, grand-mère, mère. Selon l'enquête EMMUS VI (ibid.), 16 % des personnes enquêtées préfèrent se tourner vers la médecine traditionnelle au lieu d'aller vers un établissement de soins.

En termes de réponse à la Covid-19, l'adoption et le suivi des mesures d'hygiène dans les foyers sont des activités de femmes. À leur actif, il faut mettre les réalisations suivantes : le dispositif du sceau d'eau chlorée et du savon, le fait de se procurer des masques pour les membres du groupe familial, le nettoyage systématiquement des surfaces dans les maisons et la disponibilité du gel alcoolique pour la désinfection rapide des mains et la surveillance systématique des enfants en les empêchant d'être des vecteurs de la maladie dans la famille. En témoigne l'expérience tipitap⁶⁸ sur le site du CECI. Pour mener cette réalisation, les femmes furent parmi les premières à maîtriser les techniques de fabrication de ce dispositif d'hygiène artisanal qui incite les gens à se laver les mains très souvent et qui avait été placé sur le seuil des maisons. En tant que pourvoyeuses de soins, elles ont reproduit le dispositif à divers endroits tout en transmettant le savoir-faire aux enfants.

7.2.- La gestion de la Covid-19 par la population des femmes enquêtées

Compte tenu du profil de la population, il est nécessaire de considérer le mode de gestion de la maladie au sein des ménages et par les personnes concernées. Rappelons que 59 % des femmes sont cheffes de famille ; elles sont de ce fait appelées à s'occuper de l'état de santé des personnes de leurs foyers. Le tableau 10 présente les maladies qui avaient préoccupé les femmes durant le passage de la pandémie. La fièvre, la grippe et les maux de tête ont été les maladies les

⁶⁸Le tipitap est un dispositif artisanal qui permet un lavage des mains simple et efficace, sans avoir besoin d'accès à l'eau courante. Le tipitap est confectionné à l'aide de matériel local (trois potelets en bois) et de matériaux recyclés (bouteille en plastique).

plus fréquentes de cette période. Par ordre d'importance, ces maladies sont souvent citées parmi celles qui ont le plus affecté la population.

Tableau 18: Les maladies mentionnées en premier lieu par les répondantes

	Total	Effectif	En pourcentage
1-	Fièvre	110	46.4%
2-	Grippe	39	16.5%
3-	Mal de tête	15	6.3%
4-	Tension	11	4.6%
5-	Toux	7	3.0%
6-	Douleur dent	3	1.3%
7-	Ulcère d'estomac	3	1.3%
8-	Acide	2	0.8%
9-	Douleur	2	0.8%
10-	Douleur au niveau de l'estomac	2	0.8%
11-	Douleur généralisée	2	0.8%
12-	Fièvre typhoïde	2	0.8%
13-	Mal au ventre	2	0.8%
14-	Mal aux yeux	2	0.8%
15-	Oppression	2	0.8%
16-	Rhume	2	0.8%
17-	24 autres maladies ⁶⁹	25	10,5%
	Total	237	100,0 %

Source : *Enquête des survivantes de violence pendant le confinement Covid-19*

7.3.- Symptômes les plus répétés chez les enquêtées

Les tableaux ci-dessous présentent une comparaison entre les symptômes associés à la Covid-19 selon l'OMS et les maladies ressenties par les répondantes. Les données révèlent que la sensation « ti lafyèv »⁷⁰ était répandue dans le pays. Le pic associé à ce symptôme confirme la théorie d'un variant de la Covid-19. Les données montrent que la population se protégeait contre ces attaques en se fiant à sa pharmacopée traditionnelle en négligeant d'aller se faire dépister.

⁶⁹ Amygdale, douleur épigastrique, anémie, asthme, choléra, courbature, douleur au niveau de la ceinture, douleur des règles, inflammation de cœur, d'estomac, étouffement, fatigue, fibrome, fièvre et vomissement, fièvre et grippe, fièvre suite au viol, crampe, kyste, mal au cœur, diabète, typhoïde, tuberculose, vertige, vomissement.

⁷⁰ Petite fièvre

Tableau 19: Symptômes liés à la pandémie de la Covid-19 (OMS)⁷¹

Prévalence en Haïti mentionnée par les répondantes	Nom local
Fatigue	Kò kraze
Fièvre	Tifyèv
Toux	Tous
Difficultés à respirer	Pa ka respire
Courbatures ou mal de dos	Kò fè mal
Mal de gorge	Mal gòj
Ecoulement nasal	Dlo nan nen
Nausées	Anvi vom
Vomissement	Vomi
Diarrhée	Vant menen
Anosmie (perte soudaine et temporaire de l'odorat)	Pa prangou, pa pran sant
Agueusie (perte soudaine et temporaire du goût)	Pa prangou
Des signes cardiovasculaires	Kè fè mal
Palpitations	Kè bat fò
Douleurs thoraciques	Biskèt fè mal
Des signes digestifs	Endijesyon
Variation de la pression artérielle	Tansyon monte desann

Source : Enquête des survivantes de violence pendant le confinement Covid-19

7.4.- Les opportunités, les stratégies et les acquis de la crise

Les opportunités de la crise renvoient aux gains engrangés par les individus dans le contexte de la crise. En d'autres termes, il s'agit de présenter d'abord la manière dont ces personnes se sont adaptées dans ce contexte de stress et ensuite les bonnes pratiques qu'elles ont tirées de la période et qui sont susceptibles de perdurer au-delà de la crise sanitaire. Selon les trouvailles de la recherche, les opportunités sont de trois ordres : individuel, organisationnel et sociétal. De plus, des gains spécifiques se précisent et se rapportent uniquement à la population de l'étude.

7.4.1.- Les gains sociétaux

Selon les informations tirées de nos données de recherche, les gains qui concernent les organisations sont nombreux. Nous en avons répertoriés au moins sept :

⁷¹<https://ressourcessante.salutbonjour.ca/condition/getcondition/Covid-19>, consulté le 29 avril 2021.

- a) l'un des gains sociétaux majeurs est la réévaluation des bienfaits de la médecine traditionnelle dans toutes les couches de la société. En effet, devant l'insouciance des dirigeants haïtiens face à la vie de la population, les Haïtiennes et les Haïtiens se sont tournés vers les pratiques de la médecine traditionnelle en revisitant les décoctions, les onguents, les infusions, les thés, les techniques d'inhalation. Il en résulte aussi la possibilité du déploiement d'un nouveau champ de recherche à côté de la médecine conventionnelle. Cette réappropriation est d'autant importante que la médecine douce tend à occuper une place importante dans les pratiques curatives contemporaines ;
- b) ces pratiques ont favorisé la transmission intergénérationnelle entre les individus et ont remis au goût du jour des pratiques qui n'avaient plus cours dans certains groupes sociaux. Cette dynamique a permis à la société haïtienne de passer avec aisance la première vague de la Covid-19 en compensant les défaillances du système de santé publique sans le concours des autorités étatiques. Ce fut un moment de réapprentissage des savoir-faire locaux ;
- c) la période fut un moment de grandes opportunités de maîtrise technologique notamment avec le développement du télétravail et la possibilité de travailler à distance. Il faudra toutefois noter les effets pervers que ces acquis ont sur les femmes. En effet, au regard des données de l'étude, ces femmes constatent, pendant la période, une multiplication de leurs tâches et un accroissement de leurs charges de travail, sans minimiser pour autant celles qui sont des cadres, les risques d'empiètement de l'espace de travail sur l'espace privé ;
- d) de nouvelles relations furent développées dans les services de gestion des ressources humaines qui ont libéré le travail à domicile ;
- e) la commercialisation, via les réseaux sociaux, a pris de l'extension, créant ainsi des opportunités et de nouvelles compétences dans la valorisation des produits nationaux.
- f) la crise a mis au jour des compétences latentes que les individus pourront utiliser plus tard si la production est relancée en Haïti. Ce moment est porteur de promesses en termes d'innovation technologique dans un contexte où 75,6% de la population nationale a moins de quarante ans ;
- g) en termes de gains sociétaux, les jeunes ont trouvé du temps pour se former, lire et s'appropriier des nouvelles technologies. Cela concerne les étudiantes qui ont eu le temps d'apprendre une nouvelle langue et se former dans divers domaines ;
- h) des liens communautaires se sont renforcés entre des jeunes dans certains espaces. Par exemple, l'une des interlocutrices explique qu'elle a profité du confinement pour développer des talents de conteuse en racontant des histoires aux enfants de son quartier ;
- i) à noter aussi que les normes d'hygiène et les pratiques acquises avec le choléra ont été réactivées et ont permis à la société d'être plus attentive aux effets de la pandémie.

7.4.2.- Les gains individuels

Ces gains concernent les organisations rencontrées en vue de mener cette étude. Nous en avons répertoriés au moins deux :

- a) les femmes vivant dans des relations informelles avec leurs partenaires ont vu la qualité de leurs relations s'améliorer, car les deux disposaient du temps pour se parler en dehors des pressions de la vie courante. À l'inverse, les tensions tendaient à s'intensifier dans les cas des relations formelles, autour des besoins quotidiens et les manques générés par la crise ;
- b) d'autres pratiques de commercialisation ont vu aussi le jour. Par exemple, en l'absence des cadres de rencontre de la clientèle habituelle, le commerce en ligne s'est développé. Outre cet aspect, les organisations féministes, notamment Kay Fannm, ont accompagné l'émergence de pratiques originales en permettant aux femmes détaillantes de mettre ensemble leurs ressources pour acheter en gros les produits en vue de réduire les coûts des produits et ainsi augmenter les bénéfices.

7.4.3.- Les gains organisationnels

Les données de recherche nous ont permis de répertorier au moins deux gains qui profitent aux organisations. Ce sont les acquis suivants :

- a) dès l'apparition de la pandémie les organisations de la société civile, incluant les organisations féministes, ont su rapidement mettre en place l'accompagnement à distance. Le développement de ces lignes a ouvert les perspectives et les possibilités de couverture nationale de la prise en charge des violences faites aux femmes et aux filles.
- b) certaines organisations ont construit des compétences dans le déploiement de stratégies réactives aux crises en mettant en place des structures bipartites (société civile/État) en vue de lutter contre la propagation de la maladie, tout en réfléchissant sur les façons d'aider les femmes à amortir les chocs de la crise.

7.4.4.- Les gains spécifiques aux femmes

Les gains qui concernent les femmes sont nombreux selon les informations tirées des données recueillies. Selon les données de l'étude, il est possible d'en tirer au moins cinq :

- a) les femmes-mères expliquent que le temps de la crise leur a permis de se rapprocher de leurs enfants et de développer des relations de parentalité plus positives avec eux ;
- b) certaines femmes travailleuses du sexe ont profité de la crise pour amorcer leur sortie de ce milieu, en tentant de se reconvertir dans d'autres activités économiques ;



- c) avec l'argent donné aux femmes par les organisations, après les premiers moments de la crise sanitaire, certaines en ont profité pour lancer un fond de commerce, tout en gagnant en autonomie. Par exemple, l'une des femmes accompagnées par la SOFA explique qu'elle en a profité pour développer un commerce de beurre d'arachide et de confiture qui lui permet d'être moins dépendante de son conjoint ;
- d) les femmes des groupes relativement aisés se sont rapprochées des organisations de femmes en sollicitant leurs aides quand elles étaient confrontées à la violence.

7.4.5.- Les stratégies utilisées par les femmes pour faire face aux difficultés

Les stratégies utilisées par les femmes pour surmonter les problèmes sociaux engendrés par la maladie sont nombreuses. Nous en avons répertorié trois : la solidarité, le sexe transactionnel et les déplacements vers les villes de province.

En ce qui concerne la solidarité, l'étude met au jour trois types de solidarité intrafamiliale. Du fait des difficultés liées à la Covid, certaines personnes ont sollicité un support de leurs proches qui vivent à l'étranger. Ce type de solidarité soude les groupes relativement aisés qui ont atteint un standard de vie et qui ne furent pas frappés par la récession provoquée par la Covid 19.

Les organisations de femmes avaient pratiqué la solidarité intra-organisationnelle. Elles ont supporté certains de leurs membres ainsi que les femmes survivantes de violence qui fréquentaient ces structures.

Les stratégies de soutien communautaire ont été aussi mobilisées au moment de la crise. Les femmes se sont tournées vers leurs églises et congrégations de référence et des connaissances. Dans notre échantillon, plusieurs femmes se sont tournées vers les sœurs qui s'occupent des femmes en difficulté dans leurs paroisses. Il convient aussi de remarquer que ces solidarités sont le fait de femmes qui ne sont pas désaffiliées, pour reprendre le concept de Robert Castel (1995)⁷². Plus les femmes maintiennent des liens avec leurs familles et les institutions sur le terrain, plus elles ont des espaces de repli en cas de crise et coups durs.

Outre la solidarité, certaines expliquent qu'elles font momentanément du sexe transactionnel quand elles n'ont plus aucun recours afin de résoudre un problème urgent : maladie soudaine d'un enfant, difficulté de le nourrir pendant plusieurs jours, incapacité de payer le loyer. En général, ces femmes entretiennent des relations difficiles avec leurs proches ; leurs enfants ne sont pas pris en charge par leurs pères. Ces derniers ont subi un processus de décapitalisation liée à la crise politique depuis 2018.

⁷² Robert Castel, 1995. *Les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat*, Paris Fayard

Certaines fois, les femmes se retrouvent dans des relations qu'elles n'avaient pas souhaitées. Mais le partenaire propose par exemple un toit ou de la nourriture pour les enfants. Du fait de la situation, ces femmes cohabitent avec la personne sans qu'il y ait de relation formelle entre eux. Dans ces moments de crise, les femmes qui font face aux difficultés économiques et sociales ont le moins de latitude pour négocier leur sexualité. Ces moments les fragilisent et les exposent à des arrangements économique-sexuels non souhaitables.

Outre ces stratégies, certaines femmes de la capitale ont choisi de retourner chez leurs proches de la province. Pour elles, ce fut un moyen de renouer avec les racines familiales régionales tout en évitant le stress de la maladie à Port-au-Prince et tout en réduisant leurs dépenses. Outre ces déplacements vers l'intérieur, certaines jeunes femmes ont choisi de se confiner chez des proches dans la capitale afin de bénéficier d'un environnement sécuritaire et confortable au milieu de la pandémie.



Conclusion de l'étude

L'étude devait montrer si les violences faites aux femmes et aux filles avaient augmenté en Haïti lorsque la Covid-19 s'y est introduite en entraînant le confinement des couples dans leurs foyers. Elle devait mesurer l'impact que les mesures gouvernementales prises pour limiter l'expansion de la maladie avaient comme conséquence sur les femmes haïtiennes victimes de violence ainsi que les réponses que celles-ci ont su trouver pour contrer les effets négatifs de telles mesures. Il fallait aussi observer les stratégies que les organisations de la société civile s'y sont prises pour adapter leur administration afin d'accompagner les femmes victimes de violence. Cette analyse est menée en comparant les violences de genre de la période sous étude avec celles qui se produisent quand les crises politiques sont à l'origine des violences que des gangs armés infligent notamment aux femmes.

Pour répondre aux questions soulevées dans cette étude, le cadre méthodologique défini soutient qu'en s'impliquant dans des pratiques de conquête de territoire, notamment à travers des gangs proliférant en Haïti, les hommes adoptent et mettent en pratique envers celles-ci des attitudes violentes qui sont souvent des messages envoyés à d'autres hommes. Pour vérifier les hypothèses de l'étude, un cadre empirique avait été monté ; il combine une enquête par questionnaire touchant deux cent cinquante-quatre femmes victimes de violence dans sept des dix départements du pays, des récits de vie venant de vingt femmes et des entretiens menés auprès de treize organisations étatiques et non-étatiques.

Les données tirées de l'enquête montrent que les femmes victimes de violences de genre sont mieux dotées que le reste de la population en termes d'accès aux services de base et à l'information. Elles expriment de ce fait, en termes de qualité de vie, des demandes incomprises et insatisfaites qui sont de nature à provoquer des tensions au sein de leurs couples. Dans ces circonstances, les violences de genre qu'elles subissent sont peut-être dues à un déficit des politiques publiques qui ne répondent pas à leurs besoins. Au moment de la pandémie, les femmes des couches relativement aisées qui ont subi un recul de leurs conditions de vie pâtissent aussi de l'inefficacité de ces politiques qui ne répondent pas à leurs besoins.

Six grands résultats s'imposent dans le cas de cette recherche. Premièrement, au moment de l'apparition de la maladie en Haïti, tous les acteurs reconnaissent que l'Etat n'avait pas pris les mesures adéquates pour protéger la population. Outre le manque criant d'infrastructures sanitaires auquel fait face le pays, la volonté politique pour éviter que le moins de personnes soient frappées par la maladie ne fut pas là. Pour reprendre un vocabulaire foucauldien, nous dirons qu'en lieu et place d'une approche de faire vivre, l'Etat haïtien avait privilégié une approche de laisser mourir pour sa population qui persistait depuis la crise de 2018. Face à cet abandon, les campagnes de sensibilisation des acteurs de la société civile avec le support des



institutions internationales apparaissaient comme étant les messages les plus visibles dans l'espace public haïtien.

Deuxièmement, les effets socio-économiques néfastes de la Covid-19 avaient frappé les femmes de plein fouet. De par la division sexuelle du travail dans notre société qui les fixe dans le petit commerce, elles furent parmi les premières affectées par les mesures gouvernementales et les premières à subir une chute de leurs revenus pendant la crise.

Troisièmement, les organisations de la société civile ont su s'adapter aux exigences de la crise en se remodelant afin de continuer à offrir leurs services à la population. Bien que confrontées à des difficultés, elles ont su, avec le support de la coopération internationale, se montrer présentes dans les espaces délaissés par l'administration publique afin d'accompagner la population. Par exemple, les principales organisations de femmes ont rapidement développé des compétences dans la prise en charge à distance des femmes survivantes de violence. En témoigne le fait qu'elles disposent toutes d'une ligne verte pour la réception à distance des femmes violentées.

Quatrièmement, les violences faites aux femmes et aux filles n'ont pas augmenté lors du premier confinement. Donc, le pic de violence attendu ne s'est pas réalisé. La majorité de la population n'était pas confinée. Les configurations de l'exercice de la violence pendant la période présentent des cas de violence domestiques au sein des couples qui étaient en confinement. La nouveauté en matière de violences faites aux femmes et aux filles vient du fait que les femmes des couples aisés ont sollicité l'aide des organisations féministes quand elles étaient confrontées à la violence domestique, ce qui ne se faisait pas auparavant. Les femmes sont plus susceptibles de subir les violences sexuelles et physiques dans les périodes de troubles politiques.

Cinquièmement, les données recueillies laissent percevoir une gestion individuelle de la crise, se traduisant par la formule se *mèt kò ki veye kò*. Les femmes ont joué un rôle essentiel en tant qu'entrepreneuses de soins pour leurs proches et leurs familles en veillant à leur bien-être à tous les niveaux. Le coronavirus est passé en Haïti au regard des réponses de nos interlocutrices expliquant toutes des symptômes liés au « *ti lafyèv* ». Toutefois, le travail de transmission des plantes clés de la médecine traditionnelle ont permis à la société de passer ce premier cap.

Sixièmement, la crise sanitaire a certes affaibli les individus, mais elle était aussi porteuse d'opportunités pour les individus, notamment les femmes, les organisations et toute la société.



En définitive, l'étude suggère de considérer trois groupes de femmes. Le premier groupe comprend les survivantes des violences de genre qui ont relativement accès aux services sociaux de bases et qui s'adressent aux organisations de femmes. Le second groupe comprend les femmes relativement aisées qui sont victimes de violence. Elles se sont adressées aux associations de femmes pendant la pandémie. En subissant à ce moment une dégradation de leurs conditions de vie, ces femmes relativement mieux pourvues deviennent des victimes de violence. Le troisième groupe est constitué de femmes invisibles mais majoritaires qui ont moins accès aux services de base. Les femmes fréquemment victimes de violence sont celles dont le niveau de vie est légèrement meilleur que le troisième groupe.

Ces réalités illustrent les difficultés auxquelles font face les femmes qui se situent au niveau intermédiaire qui se rendent visibles dans les organisations. Cette impasse ne les concerne pas que de manière spécifique, elle traduit aussi la situation des femmes du troisième groupe qui sont autant invisibles qu'inaudibles. Elle recommande aux acteurs sociaux de repenser leurs modes d'intervention dans la société. Cette exigence s'adresse aux politiques publiques de l'État haïtien dont la nature libérale est inadéquate pour s'attaquer aux besoins des femmes et répondre à leur spécificité. De même, les organisations de femmes ont intérêt à revoir leurs stratégies et leurs pratiques de sensibilisation des femmes ainsi que leurs politiques de réception en vue d'inciter un nombre plus conséquent des survivantes de violence à utiliser leurs services. Leurs plaidoyers devraient aussi porter sur les politiques publiques de nature libérale qui ne touchent pas les spécificités des différentes catégories de femmes.



Table des tableaux de l'étude

Tableau 1: Organisation de la collecte des données	30
Tableau 2: Profil des institutions rencontrées	32
Tableau 3- Profil des femmes rencontrées dans le cadre des récits de vie	34
Tableau 4: Populations masculine et féminine, sex-ratio de sept département.	37
Tableau 5: Caractéristiques des écoles fondamentales	38
Tableau 6: Indices de parité par département sur la base des TBS. Année: 2015-2016.....	39
Tableau 7: Accès des ménages à l'eau potable et à l'assainissement, selon la zone de résidence	40
Tableau 8 :Répartition des femmes selon les groupes d'âge	42
Tableau 9: Répartition des enquêtées selon le niveau d'étude	42
Tableau 10: Répartition des enquêtées selon le statut matrimonial.....	43
Tableau 11: Répartition des enquêtées selon le statut dans le ménage.....	43
Tableau 12: Disponibilité aux services de base (eau, école, hôpital, assainissement).....	44
Tableau 13: Répartition des activités économiques des femmes avant et pendant la Covid-19..	45
Tableau 14: Perception de l'augmentation de violence sur des personnes spécifiques	69
Tableau 15: Circonstance des violences envers les femmes et les filles	71
Tableau 16: Types de violences subies par les femmes et les filles	72
Tableau 17: Recherche de recours des femmes et filles survivantes de violence.....	73
Tableau 18: Les maladies mentionnées en premier lieu par les répondantes	76
Tableau 19: Symptômes liés à la pandémie de laCovid-19 (OMS).....	77

Table des graphiques de l'étude

Graphique 1: Services de santé offrant le paquet de base en %etselon le département	40
Graphique 2: Niveau de revenu des femmes avant et pendant la Covid-19	46
Graphique 3: Activités économiques des femmes avant et pendant la Covid-19.....	47
Graphique 4: Les principales sources d'information des répondantes	47
Graphique 5: Connaissances des décisions de l'État pour combattre laCovid-19.....	53
Graphique 6: Périoded'occurrence des VGB.....	65
Graphique 7: Perception de l'augmentation des VBG selon les époques.....	69
Graphique 8: Dispute dans le foyer selon l'époque	70
Graphique 9: Époque des violences basées sur le genre.....	70





En partenariat avec

Canada



Le projet Voix et Leadership des Femmes – Haïti bénéficie de l'appui financier du Gouvernement du Canada, par l'entremise d'Affaires Mondiales Canada

